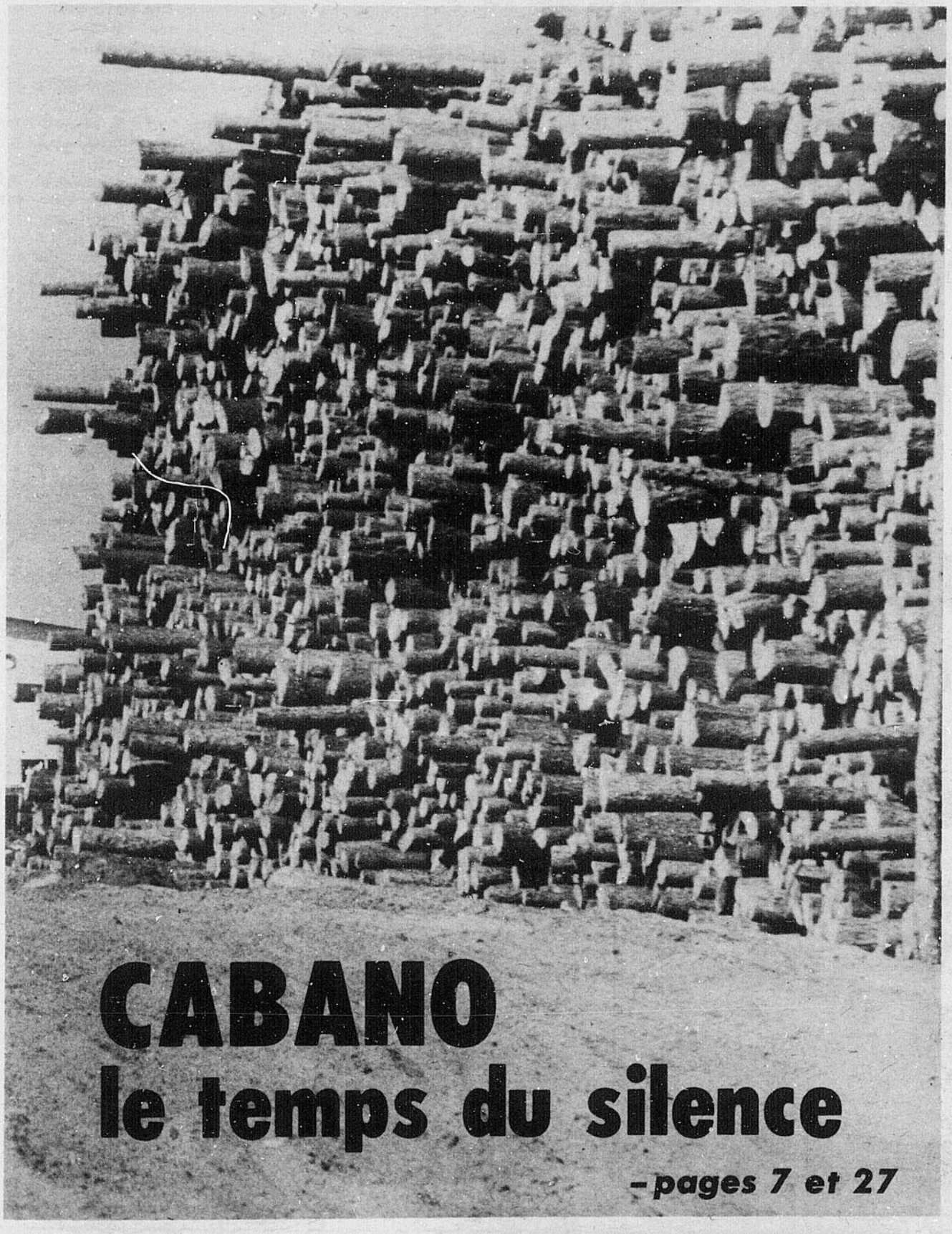
Les médecins en guerre contre les services publics de santé

DOSSIER
-pages 12, 13 et 14

Semaine du
10 au 16 mars
6e année - no 9
35c

QUÉBEC-PRESSE



CABANO
le temps du silence

-pages 7 et 27

Cooprix : le profit ou le service ?

-pages 8 et 9

250 hommes d'affaires pour l'indépendance

-page 25

JEUX DU QUÉBEC
Un succès de participation

-pages 38, 39 et 40

mini-loto TIRAGE: 49e
VENDREDI. 8/3/74
28 Séries émises — 90,000 chacunes
Possibilités de:

32737	— 28	gagnants de	$5,000.
2737	— 224	gagnants de	$500.
737	— 2268	gagnants de	$100.

LOTO PERFECTA

49e COURSE, 7 Mars 1974

ORDRE: $1,697.60 (80 PRIX)
DÉSORDRE: $71.00 (1,911 PRIX)
VENTES TOTALES: $565,865.00

RÉSULTAT			
A	B	C	D
8	4	7	10

Devant la cour supérieure du Québec

Cuisant revers pour la vieille garde de la SSJB de Montréal

par Gérald Godin

A quelques jours du congrès de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, deux membres de ce qui constitue "la vieille garde" de la SSJB de M. viennent d'essuyer un dur revers en Cour Supérieure du Canada.

Dans deux jugements rendus il y a quelques jours, le juge Jean-Paul Bergeron a débouté MM. Dollard Mathieu et André Trudeau de leur demande d'injonction interlocutoire prise contre la Société St-Jean-Baptiste de Montréal.

Ces injonctions ne constituaient qu'une étape dans la guerre juridique que se livrent depuis plusieurs mois à la SSJB de M., ceux qu'on appelle "les réformateurs" et ceux qu'on nomme "la vieille garde", dirigée par le notaire Yvon Groulx.

Conflit d'intérêts?

Dans le cas de Dollard Mathieu, l'injonction avait pour but d'annuler une décision du Conseil d'administration de la SSJB de M. visant à exclure ce dernier des cadres du Conseil général de la SSJB.

Pourquoi? Parce que M. Mathieu avait accepté le poste de directeur général des Fêtes de la St-Jean, qui commande un salaire de $8,000 par année, alors qu'il siégeait au Conseil général, violant par là l'article 36 des règlements des la SSJB de M. qui porte sur les conflits d'intérêts.

Dans son jugement, le juge Bergeron précise que M. Mathieu a été informé fort clairement du règlement de la SSJB qui portait sur sa radiation du Conseil général s'il acceptait le poste de directeur général des Fêtes. Le jugement précise aussi que si M. Mathieu avait continué à occuper les deux postes, **"l'image de la Société à l'endroit de ses membres et du public déjà affectée par les conflits internes dont elle souffre, serait davantage ternie".**



M. André Trudeau



M. Dollard Mathieu

Conclusion: M. Mathieu ne peut plus occuper le siège de conseiller de la SSJB. D'autre part, sur le fond de l'affaire, le juge Bergeron ne se prononce pas, puisque la Cour Supérieure elle-même aura à se prononcer sur l'action prise contre M. Mathieu par la SSJB de M. visant à l'expulser du Conseil général. Toutefois, il déclare quand même que si M. Mathieu continuait d'occuper le poste de Conseiller de la SSJB et de directeur des Fêtes de la St-Jean, nommé par les Conseillers de la SSJB, une telle situation **"comporterait des indices de conflit d'intérêts qui permettraient de conclure qu'au sein de la Société et dans sa direction, l'intérêt général est subordonné à l'intérêt privé de ses dirigeants".**

Une présidence à vapeur?

L'autre injonction fut demandée celle-là par M. André Trudeau contre la SSJB de M. qui contestait son élection au poste de président intérimaire de la SSJB pour la période du 5 décembre 1973 au congrès qui commence jeudi le 14 mars qui vient.

La SSJB de M., après la démission du notaire Yvon Groulx du poste de président, était dirigée intérimairement par le vice-président André Trudeau. C'était à l'époque où la "vieille garde" et les "réformateurs" étaient presque à égalité au Conseil d'administration.

Or le 5 décembre dernier, sans avis préalable, donc, sans que personne se méfie au sein des réformateurs, les membres du Conseil d'administration où siégeaient en majorité ce soir-là les membres de la "vieille garde", décidaient de nommer le vice-président André Trudeau au poste de président jusqu'au congrès. Ce soir-là, la résolution fut adoptée et M. Trudeau passa automatiquement dans le rang des "anciens présidents" avec les nombreux privilèges que ce poste comporte, on le verra tout à l'heure.

Constatant qu'ils s'étaient fait passer un sapin, les "réformateurs" furent tous présents à l'assemblée suivante, constituèrent alors une majorité et renversèrent la décision du 5 décembre. Le président d'une semaine intenta alors une action contre la SSJB en l'assortissant d'une injonction interlocutoire visant à lui faire réintégrer sur le champ son poste de président. C'est cette injonction que le juge Bergeron a refusé d'accorder.

"Tentez votre chance"

Sans se prononcer sur le fond de l'action, le juge Bergeron suggère à M. Trudeau de tenter sa chance au poste de président qui sera précisément à combler lors du congrès de cette semaine.

QUÉBEC-PRESSE

Campagne de souscription 1974

LE QUÉBEC A BESOIN DE QUÉBEC-PRESSE
QUÉBEC-PRESSE A BESOIN DE VOUS

Pour boucler la cinquième année de son existence, Québec-Presse a besoin de $20,000.

Les Québécois qui croient en la nécessité d'un journal indépendant peuvent faire leur part en faisant un don à QUEBEC-PRESSE.

Chaque semaine, dans cette page, nous publierons les résultats de notre campagne. Les noms des donateurs seront publiés, à moins d'avis contraire de leur part.

TOTAL RECUEILLI A CE JOUR: $5,546

Syndicat national des employés de l'hôpital général Fleury
Barry O'Connor
Syndicat des postiers du Canada, local de Montréal
Conseil du travail de Shawinigan, Grand'Mère et District
Lilliane et Maurice Poteet
André Bouchard
Union internationale des travailleurs des industries chimiques
Conseil du travail de Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et District
Wilfrid Lemieux
Bernard Papillon
François Dallaire
Jules Lebeau
Bernard Lemay
Jacques Jobidon
Claude Majeau
Syndicat des commis-comptables d'Alma Inc.
Andrée Mathieu
Richard Normand
Syndicat des professeurs du collège Mérici
Marc Paquette
Louise Girard
Paul Lachance
G. Leclerc
Syndicat des employés des soins à domicile des Laurentides
Syndicat des professeurs du Cegep de Sherbrooke
Paul Lavoie
Syndicat des métallos, local 5792
Conseil de développement social du Montréal métropolitain
Normand Henderson
Alliance professionnelle des Paramédicaux

Objectif: $20 000

J'inclus avec la présente un chèque, mandat-poste au montant de $. . . . . en guise de don à QUEBEC-PRESSE.

Nom.: . . . . . .
Adresse: . . . . . .
Occupation: . . . . . .
Date: . . . . . .

J'accepte que mon nom soit publié dans la liste des souscripteurs à Québec-Presse. oui:. . . . . non:. . . . . .

Dans la construction

Une loi pour neutraliser les entrepreneurs malhonnêtes

par Louis Fournier

Le gouvernement du Québec aurait enfin décidé de civiliser un peu la jungle de la construction, du côté des patrons, si l'on se fie au projet de loi sur la qualification professsionnelle des entrepreneurs en construction, qui sera déposé à l'Assemblée nationale d'ici la fin de mars, - et dont QUEBEC-PRESSE a obtenu une copie.

Ce projet de loi prévoit que les "contracteurs" n'obtiendront de licence, à l'avenir, que s'ils se conforment aux conditions suivantes, entre autres:

- Démontrer une certaine expérience dans la gestion d'une entreprise de construction ou, à tout le moins, une connaissance professionnelle suffisante;
- Ne pas avoir commis d'infraction "grave" à la loi sur les relations de travail dans la construction ou à la loi sur les établissements industriels et commerciaux, - ce qui englobe des normes de sécurité sur les chantiers;
- Avoir "la capacité financière qui assure la solvabilité", - de façon à éviter que des employeurs "disparaissent" sans payer leurs ouvriers, par exemple;
- Enfin, ne pas avoir été reconnu coupable de fraude, malversation ou détournement de fonds dans les cinq ans qui précèdent la date d'une demande de licence.

Depuis 1968...

Le projet de loi, qui sera déposé par le ministre du Travail, Jean Cournoyer, a mis du temps avant d'aboutir devant l'Assemblée nationale. Une première version, présentée en Chambre en 1968 sous le nom du bill 81, avait été retirée sous la pression des députés "patroneux". Il est notoire que plusieurs petits entrepreneurs obtiennent leur licence en contribuant à la caisse électorale. Or, même dans les milieux patronaux de la construction, on se rend compte maintenant qu'il importe de "nettoyer" un peu la profession.

Bureau des licences

Le projet de loi prévoit donc la création d'un organisme de qualification professionnelle des entrepreneurs désigné sous le nom de "Bureau des licences de construction". Ce Bureau sera sous la responsabilité d'un haut fonctionnaire connu sous le terme de "régistraire". Il pourra émettre deux catégories de licences: pour les entrepreneurs généraux et les entrepreneurs spécialisés.

Le système de surveillance prévu semble assez serré. C'est ainsi que le ministre du Travail pourra nommer des inspecteurs de la Commission de l'industrie de la construction pour vérifier si les dispositions de la loi (et les règlements qui s'y ajouteront) sont respectées.

Points de démérite?

Il est prévu également qu'à la suite d'une plainte du régistraire, le Tribunal du Travail pourra suspendre ou annuler toute licence ou permis spécial s'il est démontré, devant le tribunal, que l'entrepreneur est insolvable, par exemple, ou encore qu'il a commis "une infraction grave qui a causé la mort ou une lésion corporelle sérieuse à un travailleur".

Les syndicats du bâtiment ont déjà demandé que les employeurs soient soumis à un système de points de démérite en ce qui concerne les infractions aux normes de sécurité sur les chantiers. Le projet de loi n'en parle pas nommément, mais on espère qu'un règlement pourra être édicté à ce sujet.

Et la langue des affaires?

par Louis Fournier

Le français au Québec ne doit pas seulement devenir la langue officielle, la langue d'enseignement pour les immigrants et la langue de travail mais aussi, de plus en plus, la langue des affaires.

Cette revendication est plutôt nouvelle dans un pays où l'on répète, depuis belle lurette, que l'anglais est la langue de la finance et de l'économie! C'est pourtant dans ce sens que compte travailler le Conseil des hommes d'affaires québécois (CHAQ), **un nouvel organisme qui regroupe à ce jour plus de 250 hommes d'affaires favorables à l'indépendance du Québec.**

Le CHAQ, tout en sachant bien que l'anglais restera une langue indispensable de communication dans le monde des affaires au Québec, pose toutefois la question suivante dans un communiqué remis à QUEBEC-PRESSE: "Comment le peuple québécois peut-il prétendre à une plus grande participation dans l'administration de ses propres affaires si sa langue n'est pas celle des affaires?"

Le Conseil est évidemment en faveur du français comme "seule langue officielle au Québec". Cela implique, selon lui, qu'il soit la seule langue officielle du gouvernement et de ses institutions, la seule langue d'enseignement (sauf pour les anglophones déjà établis au Québec) et, aussi, "la langue de travail dans laquelle l'employeur doit traiter avec ses travailleurs, qu'il s'agisse d'une compagnie multinationale ou anglophone".

Devant l'échec des mesures dites incitatives, ajoute-t-on, le Québec est justifié d'adopter "certaines mesures coercitives". **L'une de ces mesures est la suivante: "L'immigrant, quelle que soit sa langue et son pays d'origine, devra être contrait d'envoyer ses enfants à l'école française et d'apprendre lui-même le français."**

Quant au statut de l'anglais, le Conseil des hommes d'affaires admet que "ses droits acquis nous contraignent à tolérer qu'il soit langue reconnue pour les anglophones déjà établis au pays". Ce qui laisse aux Anglo-Québécois leurs écoles anglaises.

On trouvera d'autres informations sur le Conseil des hommes d'affaires québécois en page 25.

Me Gervais rembourse sa cliente

"L'affaire Guy Gervais", révélée par QUEBEC-PRESSE dans son édition du 10 février, vient de connaître sa conclusion. Cet avocat montréalais, du bureau Panneton, Gervais, Demers et Allaire, a fait parvenir à Mme Yolande Bourgeois-Tremblay un chèque en remboursement des montants qu'il avait "illégalement" retenus (selon l'Aide juridique) sur les pensions alimentaires qu'il obtenait pour elle de la part de son mari.

Mme Tremblay avait fait appel à l'Aide juridique pour régler son problème de pension, qu'elle ne recevait plus. Me Gervais avait reçu un mandat de l'Aide juridique pour cette cause. Mais, lorsque Mme Tremblay avait reçu ses pensions, Me Gervais, contrairement à la loi de l'Aide juridique, avait retenu des commissions de 15% pour un montant total de $222.75. La semaine dernière, suite aux révélations de QUEBEC - PRESSE et en réponse à une lettre de Me Monique Dubreuil, directrice de l'Aide juridique, qui lui soulignait l'irrégularité de son geste envers une assistée sociale, Me Gervais a remboursé Mme Tremblay. Il a cependant écrit à Mme Tremblay pour lui dire que c'était un "cadeau" qu'il lui faisait

QUEBEC-PRESSE

est publié par l'Association coopérative des publications populaires, 9670 Péloquin, Montréal 358.

Directeur général: Gérald Godin
Directeur de l'information: Louis Fournier
Chef de pupitre: Michel Hotte
Comité de rédaction: Marie Brassard, Michel Elliott, Louis Fournier, Gérald Godin, Michel Hotte, Micheline Lachance, Robert Lévesque, Jean-Claude Pelletier, Paul Terrien, Monique Vanden.
Rédaction: 381-8684
Sport: Pierre Terroux, directeur, Yvan Poupart, photographe.
Publicité: Georges Robitaille, directeur du service, Michel Servant et Francine Tremblay, représentants. 381-1385.
Distribution et abonnements: directeur: Guy Ouimet, Jean-Claude Pelletier, Micheline Venne. **381-9936.**
Administration: Gilbert Rambo, **381-4775.**

Courrier de deuxième classe sous le numéro d'enregistrement 2314. Port de retour garanti à Montréal, 9670 Péloquin, Montréal 358.

Bibliothèque nationale du Québec. Dépôt légal.
Lithographié par Journal Offset Inc. 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent

111

L'opposition s'affirme contre Drapeau

Plus de 400 personnes ont participé au colloque sur la lutte municipale à Montréal, organisé par les régionales de Montréal-Centre et de Montréal-Nord du parti Québécois sous le thème "Grandeur et décadence". **A en juger par les critiques virulentes des militants du PQ et même de leur leader, René Lévesque, la métropole est plus proche de la décadence que de la grandeur dont rêve le maire Jean Drapeau.**

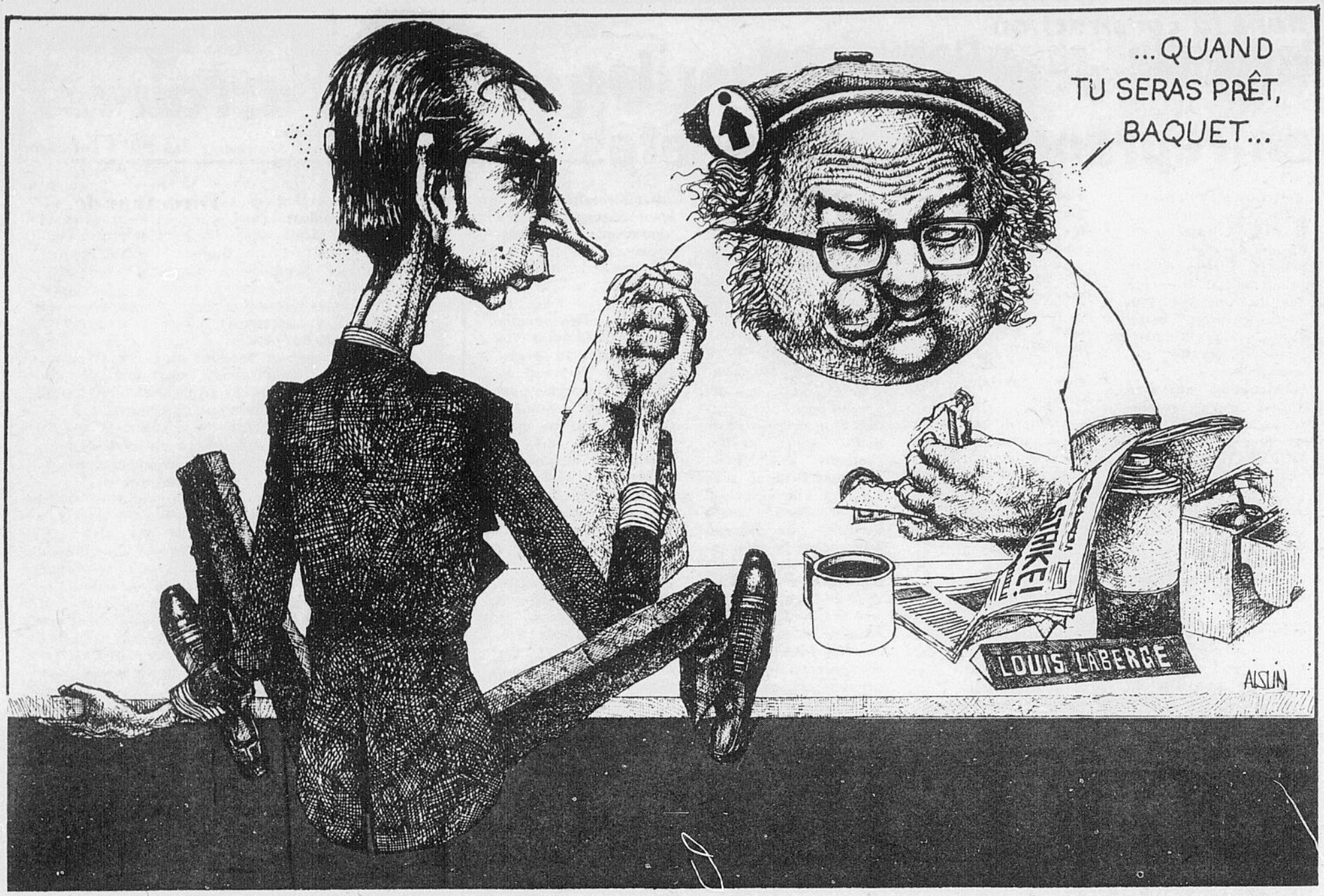


Les péquistes de Montréal sont décidés à bâtir un parti municipal qui fera la lutte au parti Civique lors des élections du 10 novembre prochain. Les contacts à ce sujet se poursuivent avec d'autres groupes d'opposition issus des centrales syndicales, entre autres...

Le CRIM

Il est entendu que le parti qui doit naître sera absolument indépendant du PQ et des syndicats. On travaille, à l'heure qu'il est, à bâtir des organisations dans les quartiers ou districts électoraux.

Du côté syndical, une réunion extrêmement importante se tiendra lundi soir, le 11 mars, à compter de 7h.30, à la polyvalente Jeanne-Mance. Organisée par le Comité régional intersyndical de Montréal (CRIM), **cette réunion vise à établir une stratégie d'implantation ouvrière dans les quartiers en prévision de mini-congrès qui devraient se tenir en avril. Ces mini-congrès de quartiers précéderaient un congrès municipal qui verrait à établir un programme de lutte et à lancer officiellement un parti.**



(Aislin, The Gazette)

billet

L'information politique et le pouvoir

La presse parlementaire n'est pas contente.

Deux journalistes du Devoir l'ont exprimé conjointement à la une de leur journal, appuyés par un éditorialiste.

Huit correspondants parlementaires participeront mardi au "60" pour se livrer à une conférence de presse fictive.

Le Jour répète quotidiennement la cause de cette insatisfaction: "Robert", l'ancien ami des journalistes, ne veut plus les rencontrer.

La frustration de certains membres de la tribune de la presse prend de drôles de formes.

Ainsi, un journaliste de Radio-Canada, pour avoir attendu vainement dans l'antichambre du "Verbe fait rare", se fait accuser dans un journal de Québec d'avoir profité d'un passe-droit.

De façon générale, la presse écrite maugrée contre les média électroniques dont certains représentants sont occasionnellement admis chez la "Source Suprême" pour y enregistrer la plus récente propagande.

On veut tellement confronter le premier ministre dans une conférence de presse formelle qu'on refuse presque de faire autre chose. Cette semaine, un journaliste, accompagné de quelques confrères, confronté avec le "Grand Muet" qui offre soudain de répondre aux questions sur la souveraineté culturelle dont on veut désespérément entendre parler, préfère s'abstenir en invoquant la "solidarité" avec ses confrères absents qui n'ont pas droit à cette aubaine. Un autre journaliste présent suggère plus tard de ne rien écrire sur cette rencontre "pas assez officielle", semble-t-il.

On s'en prend même à l'inoffensif attaché de presse du "Célèbre Timide", coupable de cacher son chef.

De tels exemples caractérisent assez bien une attitude malheureuse chez beaucoup de journalistes. Pour certains, en effet, ce qui n'est pas une information officielle n'est pas une nouvelle. A tel point qu'on préfère attendre les conférences de presse - en pestant contre leur petit nombre - plutôt que de chercher ailleurs.

Il y a quelque temps, une délégation de travailleurs accidentés qui venaient de former une nouvelle association, se sont rendus à la Tribune pour donner une conférence de presse; ils ont été entendus par deux journalistes.

Cette semaine, des preésentants de comités de citoyens tenaient à Québec "une commission extra-parlementaire"; à peine sept ou huit journalistes (la Tribune en compte 45) ont "couvert" cet événement qui ne se déroulait pas dans le Salon rouge de l'Assemblée nationale, siège habituel des "vraies" commissions.

Des exemples de ce genre sont nombreux, qui démontrent que la presse politique succombe facilement à la tentation la plus dangereuse pour elle et la société qu'elle doit servir, soit de prolonger le pouvoir auprès des citoyens plutôt que de rapprocher les citoyens du pouvoir.

Une telle erreur est d'autant plus grave lorsqu'on attend quelqu'un qui n'a rien à dire en négligeant ceux qui voudraient se faire entendre.

Paul Terrien

Occupation chez Dominion



DES REPRESENTANTS d'une douzaine de mouvements de femmes et de consommateurs ont occupé les locaux du siège social des magasins Dominion au Québec, chemin Côte-des-Neiges, à Montréal, avec l'intention de forcer le directeur général, M. Albert David, à décréter le boycottage des raisins et de la laitue en pomme de la Californie, à l'instar des magasins de la chaîne situés dans les autres provinces canadiennes. (photo Michel Elliott)

Action-Cafétéria

Samedi et dimanche, un groupe d'étudiants provenant d'une vingtaine de Cegeps du Québec se réunissent à Cap-Rouge en vue d'établir la stratégie d'un nouveau mouvement étudiant qui s'appelle "Action-Cafétéria". L'objectif du mouvement est simple: l'amélioration des repas servis dans les cafétérias étudiantes et la diminution des prix. Les étudiants présents doivent préparer un document conjoint sur toute la question à partir d'un document de base préparé par les étudiants du Cegep de Chicoutimi où la situation alimentaire frôle le quasi-scandale. Primo: les portions sont inférieures à la norme acceptable. Secundo: la préparation des aliments les rend tous fades et la variété du menu d'une journée à l'autre laisse à désirer. Tertio: il arrive que des insectes ou des cheveux traînent dans les aliments, etc. On arrête là pour ne pas vous couper l'appétit. Avec Action-Cafétéria, les étudiants espèrent manger mieux et payer moins cher. Bonne chance!

quoi de neuf

par l'Equipe

• • •

Un comptoir alimentaire pour Saint-Edouard?

Les travailleurs du quartier Saint-Edouard, dans le nord-est de Montréal, veulent se défendre contre la hausse des prix dans l'alimentation en s'organisant ensemble. Une assemblée d'information à ce sujet aura lieu le jeudi 14 mars, à 19h.30, au 6518, rue St-Vallier, salle "métro". Le sujet à l'étude: la mise sur pied d'un comptoir alimentaire. Pour renseignements: André Lavallée ou Murielle Bélisle à 279-3781.

• • •

Un vidéo sur la grève de l'amiante

Un excellent film vidéo sur la célèbre grève de l'amiante est présenté cette semaine au Vidéographe (1604, rue Saint-Denis, à Montréal). Il met en vedette Rodolphe Hamel, 82 ans, un des leaders de la grève de 5 mois déclenchée en 1949 par plus de 5,000 mineurs membres de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), devenue la CSN. Tous les soirs (sauf le lundi) à 20 heures.

• • •

Elections au Syndicat des employés d'hôpitaux de Montréal (CSN)

Un des Syndicats les plus militants, celui des employés d'hôpitaux de Montréal (CSN), vient de procéder à l'élection des nouveaux membres de son comité exécutif. C'est M. Serge Gaudron, du Montreal General Hospital, qui a été élu à la présidence. Le Syndicat des employés d'hôpitaux de Montréal groupe 8,000 syndiqués dans 10 hôpitaux de la ville dont 2,900 à Saint-Jean-de-Dieu et à 2,300 à Notre-Dame. Les autres membres élus de l'exécutif sont Mmes Réjanne Riel (Sainte-Jeanne-D'arc) et Fernande Legros (Pasteur) et MM. Luc Bellemarre (Notre-Dame), Alain Guillou (Notre-Dame-de-l'Espérance), Gilles Bouchard (Saint-Jean-de-Dieu).

Directeur de la publicité



Georges Robitaille

M. Gérald Godin, directeur-général de Québec-Presse, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Georges Robitaille au poste de directeur du service de la publicité. M. Robitaille était directeur fondateur de la publication spécialisée "Le dernier cri de la mode" de 1964 à ce jour. Mlle Johanne Robitaille en assume dorénavant la direction générale. Membre fondateur du Publicité-Club de Montréal et membre de l'Advertising and Sales Club de Montréal, M. Robitaille a occupé des fonctions importantes aux services de la publicité de La Presse, du Soleil, de la Tribune et du Nouveau Journal. Avantageusement connu dans le monde de la publicité, M. Robitaille a également été à l'emploi de MacLean-Hunter.

M. Robitaille est diplômé de l'Université de Montréal.

Au Cégep de Sherbrooke

Trois administrateurs ont frappé le "jack-pot"

Au Cegep de Sherbrooke, trois des administrateurs ont frappé le "jack-pot", comme on dit. En effet, en plus de leurs emplois réguliers comme membres de la direction générale du Cegep, ils cumulent d'autres fonctions, les uns à l'intérieur du même Cegep et un autre à l'extérieur. M. Paul Gervais, secrétaire général du Cegep, a été nommé administrateur délégué au campus de Granby, qui est rattaché au Cegep de Sherbrooke. M. Guy Donahue, directeur de l'équipement, a été nommé tout récemment coordonnateur du chantier de construction d'un édifice de $11 millions sur les terrains du Cegep. Cet édifice deviendra le pavillon 7 du Cegep qui est situé sur la rue du Parc, à Sherbrooke. Le conseil d'administration du Cegep coupe-t-il ses dépenses en agissant ainsi? En tout cas, chose certaine, il coupe le nombre d'emplois disponibles dans la région. Avec ce système, les 100,000 emplois de Bourassa ne donneront du travail qu'à 50,000 personnes et il y aura toujours au moins 50'000 chômeurs au Québec. Le troisième cas est un peu différent: c'est celui de M. Robert Sabourin, directeur-général du Cegep. Le ministère de l'Education l'avait engagé comme directeur du comité de négociation patronal lors des dernières négociations du Front commun avec les enseignants de Cegep. Il avait donc deux "jobs", mais une seule au Cegep. On peut quand même se poser cette question: avait-il le temps de les faire bien toutes les deux? Quand on se souvient du fameux décret qui fut imposé aux enseignants en décembre 1972, et qui tenait lieu de convention collective, on peut se poser la question. Rappelons au passage que M. Robert Sabourin fut candidat du PQ dans le comté de St-François lors des dernières élections provinciales.



Paul Gervais



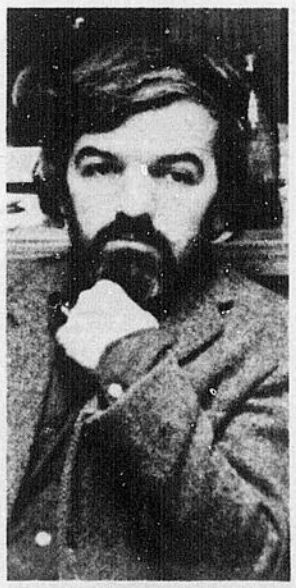
Guy Donahue



Robert Sabourin

"La vie qu'on mène" à Radio-Québec...

(L.F.) – Radio-Québec, la télévision éducative de l'Etat québécois, fait son retour en ondes aujourd'hui dimanche, le 10 mars, mais avec quelques "joueurs" en moins... Après une grève de 4 mois, la direction a décidé de ne pas rappeler au travail une dizaine de ses pigistes - non syndiqués - et, comme par hasard, il y a parmi eux les pigistes qui ont appuyé à fond la lutte menée par le syndicat des employés permaments, affilié à la CSN. C'est ainsi que notre camarade Jacques Keable, ex - journaliste à QUEBEC - PRESSE, s'est vu signifier son congé comme recherchiste et animateur de la nouvelle émission "La vie qu'on mène". **Cette série, qui prend l'affiche du lundi au vendredi, de 21 heures à 22 heures, fournira "en direct" une heure d'information quotidienne, collée à l'actualité. Jacques Keable, qui fut l'un des "penseurs" de cette émission, n'a pas voulu faire de commentaires à ce sujet. Un autre recherchiste de "La vie qu'on mène", Benoît Aubin, a subi le même sort. On peut toutefois s'étonner que le syndicat, même s'il ne représente pas les pigistes, n'ait pas encore levé le petit doigt pour dénoncer ce renvoi qui a toutes les allures d'un congédiement pour activités syndicales...**



JACQUES KEABLE

La démocratie extraparlementaire

par Paul Terrien

QUEBEC - Une première expérience de démocratie extraparlementaire, amorcée dans le quartier montréalais de St-Henri, s'est poursuivie cette semaine dans un autre quartier défavorisé, celui de St-Roch, à Québec.

Réunis en "commission extraparlementaire du Travail et de la Main-d'oeuvre", une cinquantaine de représentants de divers comités de citoyens, constitués en "Assemblée nationale des citoyens du Québec", ont adopté unanimement une résolution demandant que le salaire minimum soit haussé à $2.50 l'heure le 1er mai de cette année.

Les députés

Trois députés péquistes ont participé à la réunion: MM. Claude Charron (St-Jacques), Lucien Lessard (Saguenay) et Robert Burns (Maisonneuve), qui en tant que leader parlementaire du PQ soumettra la demande des citoyens au caucus du PQ et tentera d'amener l'Assemblée nationale à discuter de la hausse du salaire minimum. Le parti Québécois a déjà exigé que soit convoquée la commission parlementaire du Travail et de la Main-d'oeuvre pour étudier cette question.

Le seul député libéral présent, M. Irénée Bonnier, dans le comté duquel avait lieu la réunion (Taschereau), a lui aussi approuvé la demande de convocation de la commission parlementaire, se déclarant "individuellement" en faveur de l'augmentation du salaire minimum, tout en émettant des réserves un peu confuses sur sa position si jamais la question devait être débattue à l'Assemblée nationale. Le parti Libéral, par la voix du ministre du Travail Jean Cournoyer, a réagi à la demande des citoyens, regroupés par le GRIP (Groupe de réflexions et d'information politique) de St-Henri en affirmant que l'ancien ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, conduisait présentement, en tant qu'actuaire, une étude sur la politique salariale du gouvernement, dont les résultats ont été promis pour la fin de l'année.

Les représentants des citoyens, comme les députés péquistes, ont cependant souligné que lorsqu'ils s'est agi d'augmenter le salaire des juges de $5,000 (le même montant, à peu près, que le salaire minimum total réclamé par le GRIP et ses alliés), on n'a procédé à aucune étude. De plus, la chose s'est faite avec une rapidité exceptionnelle pour le gouvernement québécois: après l'adoption du principe de l'augmentation du salaire des juges, malgré l'opposition du PQ, le 22 décembre, les paiements de rétroactivités des magistrats leur étaient versés avant Noël.

La "première lecture" de la résolution de l'Assemblée nationale des citoyens du Québec a eu lieu dans St-Henri, le 15 janvier, et on a voulu se rendre à Québec "frapper à la porte normale", la capitale du Québec, pour y faire la "deuxième lecture" du projet de loi qu'on veut transmettre aux députés.

Appuis

La démarche des citoyens, qui disent prendre leurs responsabilités à la place d'un gouvernement qui ne le fait pas, a reçu l'appui de plusieurs corps intermédiaires et de nombreux syndicats. L'assemblée des évêques du Québec s'est prononcée contre cette initiative à cause de ses "incidences politiques". Des 110 députés élus qui ont tous été invités, outre ceux qui assistaient à la réunion de mercredi, 3 ont fait connaître leur appui: le chef parlementaire du PQ, Jacques-Yvan Morin, qui ne pouvait participer à la réunion parce qu'il était en tourné, Jean-Claude Malépart (libéral, Ste-Marie) et Fabien Roy (Crédit social, Beauce-Sud). qui a signé la pétition du GRIP, comme 6,000 autres Québécois l'ont fait au cours des 4 dernières semaines.

Les groupes qui ont participé à la commission extraparlementaire du Travail et de la Main-d'oeuvre à Québec:

Le GRIP, le comité de citoyens de l'aire 10 (Québec); l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de Québec; le Syndicat des employés de la ville de Québec; le Groupement des locataires du Québec métropolitain; la Caisse d'économie des travailleurs réunis de Québec; la Jeunesse ouvrière chrétienne; la Co-op de travail temporaire; le PQ de Limoilou; le comité de citoyens de St-Sauveur (Québec); le Syndicat des postiers; Développement et paix.

Un strict minimum

QUEBEC – Le $2.50 l'heure réclamé par l'Assemblée nationale des citoyens du Québec constitue à ses yeux "un strict minimum" que le gouvernement ne peut refuser sans être jugé sévèrement.

En présentant une demande aussi raisonnable, les comités de citoyens se disent d'autre part prêts à "aller dans la rue" si l'on n'accorde pas aux petits salariés cette compensation pour l'augmentation considérable des prix. On est en effet très conscient du fait que, même avec un salaire minimum de $2.50 l'heure, ou $100 par semaine brut, un travailleur ne peut faire vivre décemment sa famille.

SOYONS DE L'ÉQUIPE

Souscrivons

Dans le numéro JANV- FEVRIER

JOURNAL DU FRAP

abonnement annuel

$5.00

- aux élections municipales Front Commun des Travailleurs contre Drapeau
- la loi anti-scabs
- victoire des travailleurs à Firestone
- le conflit de la United Aircraft

FRAP

FRONT D'ACTION POLITIQUE

3960 St-Denis
843-8901

Les petites annonces

Belle opportunité d'achat de terre à 45 milles de Montréal. 280 arpents dont 80 en bois avec un petit roulant. Tél.: 299-2108.

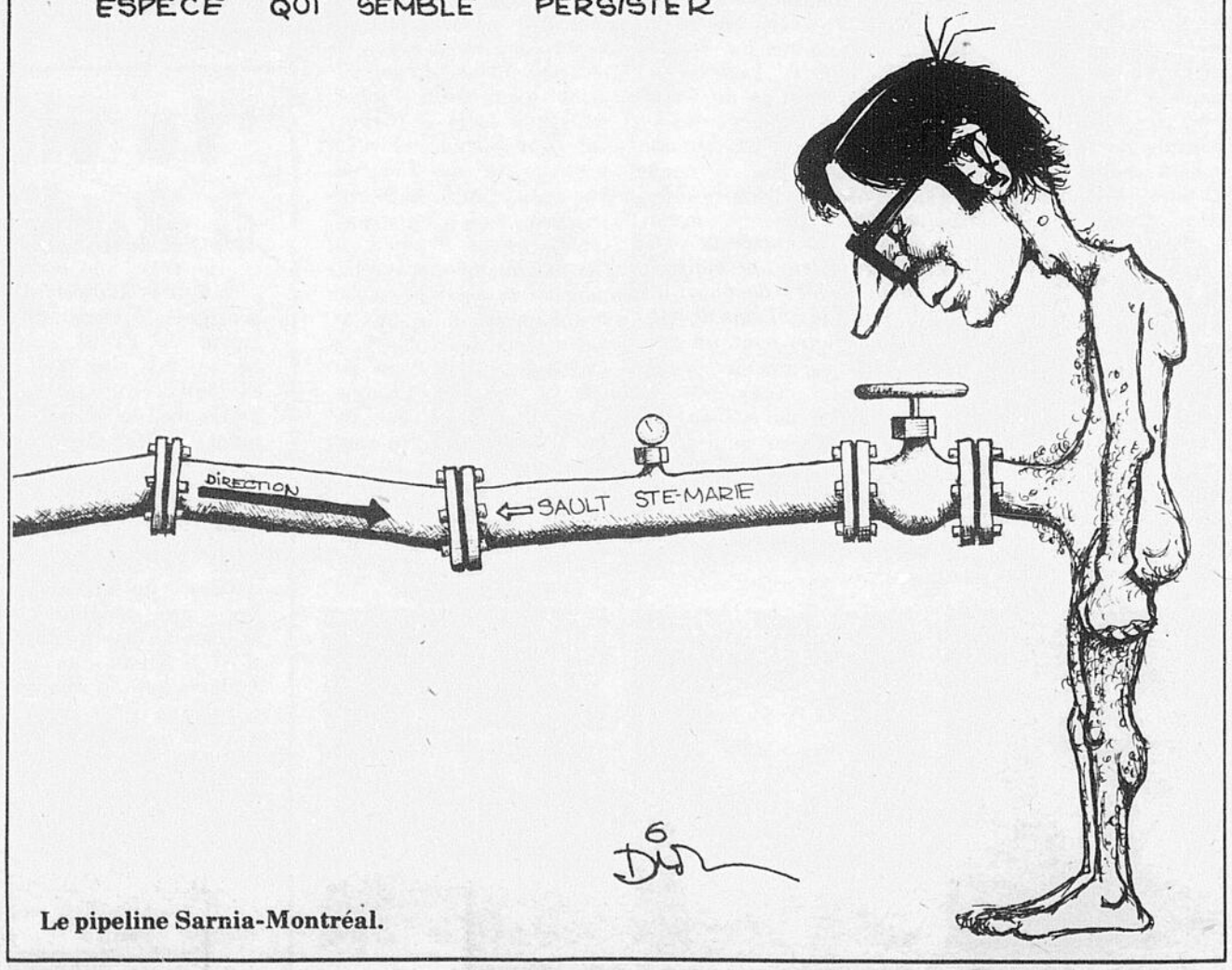
L'Etat engendre la misère; l'anarchie libère l'Homme! Le gouvernement c'est le désordre; l'anarchie c'est l'organisation! Toute loi est inique; l'anarchie c'est la justice! Renseignez-vous à: Ass. Max Stirner du Kébec, C.P. 95, Station Place d'Armes, Montréal H2Y 3E9.

La liberté d'expression est un privilège. Chantez avec eux et on applaudira. Mais malheur à vous si vous ne trouvez pas la mélodie à votre goût. Camarades de pachy. Tiré de la merde, journal anar Belge.
Association Max Stirner du Kébec, C.P. 95, STN Place D'armes Montréal, P.Q. H2Y 3E9

ARTISANAT ET MATERIEL D'ART PLASTIQUE
EXCLUSIF QUEBECOIS A LA PORTEE DE TOUS:
érable, cellophane, mosette, savon, liège, carton artisanal, siporex, etc. Ecrivez à JACQUES D'ARCHE INC., rue Principale, KATEVALE, Qué. J0B 1W0 pour recevoir votre catalogue gratuit.

Logement chauffé à louer, 3 pièces dans le village historique de Laprairie (10 minutes du centre-ville). $80. Libre immédiatement. 381-1385 le jour, 659-9432 le soir.

L'HOMME AU CORDON OMBILICAL
ESPÈCE QUI SEMBLE PERSISTER



Le pipeline Sarnia-Montréal.

Parizeau en liberté



Les frustrations de Cabano

Deux tentatives de créer de grandes entreprises dans le secteur de la pâte et des papiers, en dehors des sentiers battus et des organisations habituelles, ont atteint au Québec une certaine notoriété: Cabano et Tembec.

Il est temps de les examiner toutes les deux et d'essayer d'en comprendre le sens. Parce que, finalement, c'est en ne laissant pas les leçons se perdre qu'on peut espérer faire avancer les expériences de participation populaire, de cogestion et d'autogestion.

Sacré-Coeur

Le projet de Cabano est né ailleurs. A Sacré-Coeur, de l'autre côté du fleuve.

Un groupe local avait, avec l'aide de la Société populaire des Pâtes et Papiers, mis au point un projet d'usine de cannelure pour utiliser les feuillus de la région.

Après les troubles de Cabano, le gouvernement décidait de faire réétudier ce projet pour déterminer si on ne devrait pas le transplanter sur les bords du lac Témiscouata. Effectivement, les approvisionnements de bois autour de Cabano étaient supérieurs à ceux de la région de Sacré-Coeur. Au grand désespoir des gens qui l'avaient initié, le projet fut déplacé.

Il héritait, de sa première version, un contenu essentiel de participation et même de contrôle populaire. A Cabano, cette "saveur" allait cependant s'amplifier jusqu'à devenir caricaturale.

Les gens de Cabano étaient terriblement méfiants. Las des promesses ayant l'impression d'avoir été joués trop souvent, certains de leurs dirigeants voyaient dans les grandes compagnies, des adversaires, et dans le gouvernement, un danger perpétuel de trahison. La Société populaire des Pâtes et Papiers, de son côté, n'avait pas réussi à mobiliser les ressources de compétence technique essentielles à n'importe quel projet industriel. Je ne suis pas certain, d'ailleurs, qu'elle l'ait fortement désiré. La méfiance, là aussi, avait fait son chemin.

C'est-à-dire que le projet est né comme une sorte de réaction contre les compagnies, le gouvernement, et les techniciens. C'est beaucoup à la fois.

Surtout quand le projet consiste à construire une usine de cannelure de 150,000 tonnes par an, représentant au moment où les études de rentabilité ont été faites, 40 pour cent de la production canadienne totale. L'exportation prévue de cette cannelure, impliquait en outre que les exportations canadiennes totales soient plus que doublées.

Bien sûr, les compagnies majeures ne pouvaient qu'en être perturbées, et il fallait se protéger avec vigilance contre leurs interventions (comme celles que Domtar a poursuivies).

Mais, en même temps, le succès exigeait que toutes les études techniques soient non seulement de premier ordre, mais examinées par les meilleures sociétés de consultants spécialisés. La crédibilité et le financement du projet allaient dès le départ être compromis parce qu'il n'y a jamais eu moyen de convaincre les promoteurs qu'un "bébé" de plusieurs dizaines de millions de dollars, s'étudie avec un peu plus de compétence et de technique qu'une usine de portes et châssis.

Et, de toute façon, il aurait fallu que, dès le départ, le gouvernement et ses agences de financement s'y soient engagés. Ils le feront plus tard... trop tard, quand le projet aura déjà tourné au sur.

Le retour du bon sens

Assez naturellement, puisque l'on se méfiait à ce point de tout ce qui existait ici, et qu'il fallait après tout s'appuyer sur quelqu'un, on alla regarder à l'étranger. Et, bien sûr, l'étranger exotique. Des démarches, conduites par des intermédiaires des mille et une nuit, finirent par aboutir chez les Belges.

Des Belges bien gentils. Pas comme les gens de chez nous. Des Belges qui comprennent.

Ils étaient même prêts à financier la majeure partie du projet. Et ils aimaient tellement Cabano qu'ils étaient disposés à prêter au taux d'intérêt incroyablement bas de 6.85%. Quand on vous dit que le Québec est peuplé de requins de la finance!

Evidemment, ces braves Belges avaient fixé le taux d'intérêt avant de fixer le coût de la construction. Il n'y a jamais eu moyen de convaincre les promoteurs que le coup est classique et que ce que les Belges perdaient sur le taux d'intérêt, ils le rattraperaient, et bien davantage, sur le coût de la construction. Ce qui s'est évidemment produit.



EN 1970 A CABANO, au moment de la révolte. On n'acceptait plus d'être trompés par des promesses électorales...

D'autre part, ils ne finançaient que pour pouvoir vendre de l'équipement. Alors que le Québec est un gros producteur de ce genre d'outillage.

Et ils ne marchaient que si les gouvernements subventionnaient et offraient leur garantie.

Quant à l'assurance des marchés, elle restait problématique pour une part au moins de la production.

L'étranger exotique

C'est à ce moment que M. Jean Marchand a eu (il faut bien le dire) le bon sens de s'interposer. Et avec des moyens que n'avaient pas les dirigeants du Parti Québécois, qui depuis deux ans, étaient suspects parce qu'ils n'avaient pas manié l'encensoir avec toute l'énergie qui sied aux politiciens qui veulent être populaires.

Ceux qui ont attaqué M. René Lévesque pour les réserves qu'il a exprimées en 1971, trouveront peut-être maintenant qu'il avait raison.

Quoi qu'il en soit, M. Jean Marchand ne fermait pas complètement la porte. Après avoir posé des conditions quant à la participation du gouvernement fédéral et l'avoir limitée, il renvoyait la garantie du prêt belge au gouvernement du Québec.

Enfin Québec!

Ce dernier allait enfin entrer dans le dossier d'une façon sérieuse (et non plus seulement en payant les honoraires de consultants approximatifs et d'avocats fantaisistes).

Le projet se terminait là où il aurait dû commencer: à la Société de développement industriel. M. Lucien Saulnier, son président, en vint à la conclusion que l'aventure belge ne débouchait sur rien de sérieux ou, en tout cas, rien d'avantageux.

Il cherche maintenant à sauver les meubles. Il semble travailler dans la direction d'une usine plus petite: 75,000 tonnes, soit la moitié du projet original. Une société privée en prendrait la direction.

Il est trop tôt, évidemment, pour savoir la consistance exacte du nouveau projet, son intérêt et ses chances de réussite.

Des gens tombent de très haut. L'enthousiasme dans la région avait été fouetté sans prudence et sans pudeur. Dans certains milieux, la moindre réserve prenait l'allure d'une attaque directe du dogme de l'Immaculée-Conception. Nous restons fondamentalement un peuple religieux. Mais on ne construit pas des usines avec des dogmes, fussent-ils bien à nous.

C'est ce qu'a compris le syndicat de l'usine de la C.I.P., à Témiscaming

(La semaine prochaine: Tembec)

● Si vous êtes en faveur de l'école laïque pour tous;
● Si vous êtes en faveur de la souveraineté québécoise;
● Si vous êtes en faveur du français seule langue officielle;
● Si vous êtes d'accord qu'une Société nationale s'occupe de commémorer le Dr Jean-Olivier Chénier, tous les ans, à Saint-Eustache;
● Pourquoi ne pas devenir membre de notre Société en nous envoyant votre cotisation de $3.00, et de cette manière, nous encourager.
● Ecrivez-nous pour avoir de la documentation ou téléphonez-nous à 721-4164.

Société Nationale Populaire du Québec
Case postale 1662
Station Place d'Armes
Montréal

Vient de paraître

LES CLASSES SOCIALES AU CEGEP

SOCIOLOGIE DE L'ORIENTATION DES ETUDIANTS
CLAUDE ESCANDE

Un livre qui révèle une réalité familière et pourtant ignorée

En vente partout $3.00

Aux éditions parti pris
C.P. 149
Station N
Montréal

Des "Steinberg" coopératifs?

Où vont les Cooprix?

par Louis Fournier

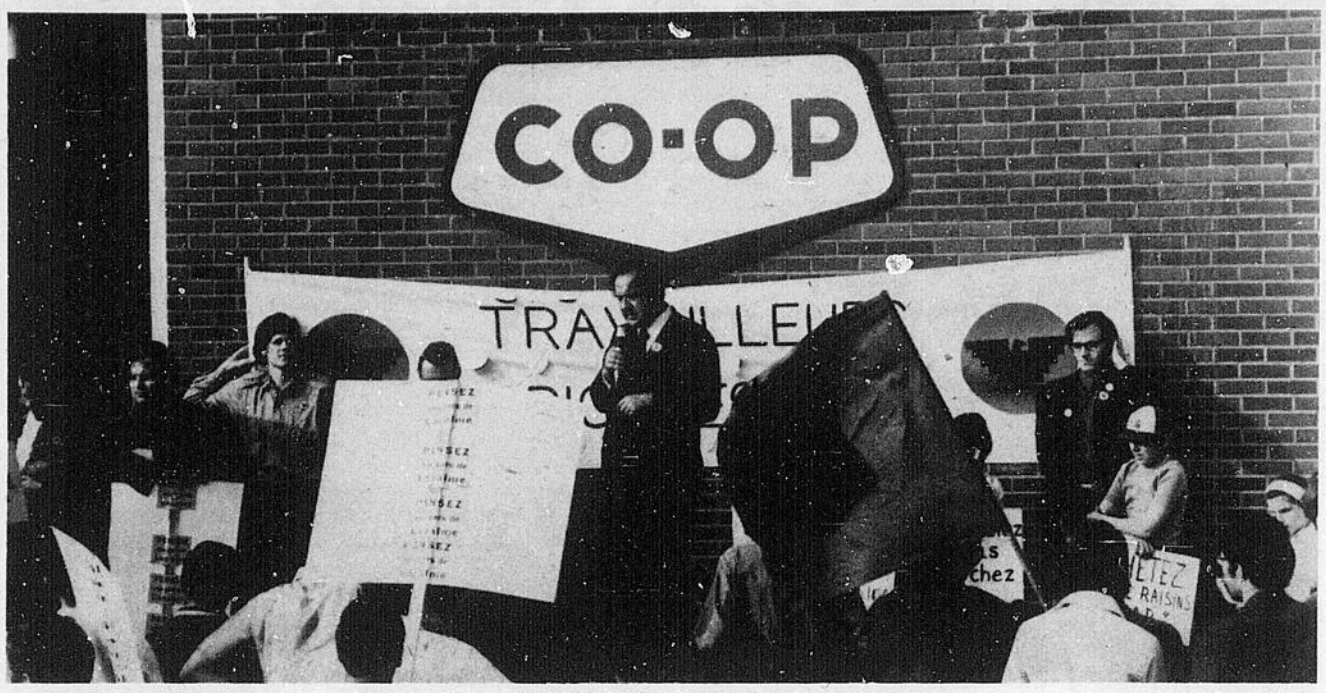
Est-ce une tempête dans un verre d'eau ou, tout au contraire, un affrontement fondamental entre deux conceptions des coopératives et, au bout du compte, entre la petite bourgeoisie et le "monde ordinaire"?

La question est posée à la suite du débat qui vient d'éclater au sein de la Fédération des magasins Co-op, **qui regroupe plus de 125 coopératives de consommation et huit magasins Cooprix, avec un chiffre d'affaires qui dépasse les $90 millions.**

Le directeur général de la Fédération coopérative, Jacques Towner, affirme à QUEBEC-PRESSE qu'il s'agit là d'"une tempête dans un verre d'eau". Mais pour les délégués élus des deux Cooprix de Montréal, avec en tête Paul Cliche de la CSN, leur représentant au conseil d'administration de la Fédération, les magasins Co-op deviennent, de plus en plus, "des entreprises capitalistes comme les autres".

Et ils ne sont pas les seuls à le dire. Selon Claude Beauchamp, de Québec, président de l'Institut de promotion des intérêts du consommateur (IPIC) **– une création de la Fédération des magasins Co-op –, on assiste à "une querelle idéologique entre les partisans du profit et ceux des services aux consommateurs". Il y a même un haut fonctionnaire du ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives, Adrien Rioux, qui est intervenu dans le débat. Dans un rapport "confidentiel", en date du 12 décembre 1973, M. Rioux écrit que "plusieurs coopératives ont adopté des méthodes d'affaires qui sont la copie exacte de l'entreprise capitaliste"...**

Le débat est lancé au sein de la Fédération des magasins Co-op – pour la première fois en public – et, comme nous l'a confié un haut cadre du mouvement, "il y a du monde qui a le goût de dire son mot". On en entendra sûrement parler lors de l'assemblée annuelle de la Fédération qui aura lieu à Québec les 16 et 17 juin.



LE MAGASIN COOPRIX de la rue Legendre, à Montréal, lors d'une manifestation de solidarité avec les travailleurs du raisin de la Californie, en 1969... (photo Monique Paradis)

Les Cooprix n'ont-ils de coopératif que le nom?

Les griefs des "contestataires" au sein de la Fédération des magasins Coop - et ils ne viennent pas uniquement de Montréal! - sont nombreux, mais ils tournent tous autour de cette observation: la grande majorité des coopératives de consommation ne sont coopératives que de nom.

Des griefs

Voici ce qu'ont révélé à ce sujet à QUEBEC-PRESSE MM. Paul Cliche, Claude Beauchamp et des membres du nouveau syndicat de cadres des deux Cooprix de Montréal:

- La Fédération n'a jamais vraiment favorisé le développement des Cooprix. Ce qui l'intéresse, c'est son rôle de grossiste et les profits qu'elle en soutire.
- En voyant que les deux Cooprix de Montréal marchaient bien, la Fédération en a lancé d'autres ailleurs (Lévis, Sainte-Foy, Charlesbourg, Rimouski, Jonquière et Thetford Mines) en collant le nom de Cooprix sur des magasins coops traditionnels.
- Ces nouveaux Cooprix n'ont pas fonctionné selon la formule originale de ces magasins, élaborée surtout par trois hommes: Adrien Rioux, René Castonguay et Gérard Saint-Denis (qui quittera bientôt la Fédération). Par exemple, ils n'exigent pas toujours la carte de membre ($1. la part sociale) et boycottent l'Institut de promotion des intérêts du consommateur (IPIC), ce service clef que doivent donner les Cooprix pour informer et protéger les consommateurs-sociétaires.
- Certains gérants de magasins - qui ne sont pas des élus - ont "une mentalité de gérants de Steinberg" et ce sont eux qui voudraient rendre "volontaire" l'adhésion des Cooprix à l'IPIC. Ces gérants sont d'ailleurs beaucoup trop puissants, occupant huit sièges sur 17 au conseil d'administration de la Fédération et trois sur cinq à l'exécutif.
- Plusieurs gérants et cadres refusent d'afficher, au-dessus des étalages, des avertissements contre les dangers de certains produits et les tentatives frauduleuses dans les formats, le contenu, la réclame publicitaire.

La goutte d'eau

La goutte d'eau qui semble avoir fait déborder le vase est une réunion tenue le 26 février par les gérants des Cooprix autres que ceux de Montréal. Ces gérants ont alors précisé dans une résolution que leur rôle est "principalement d'ordre économique".

Plus encore, une autre résolution des gérants propose deux catégories de sociétaires pour les Cooprix: ceux qui paieront $1 et seront des "usagers" sans droit de vote et ceux qui paieront $50 ou $100 et auront droit de vote. Autrement dit, il faudra payer plus cher - et non seulement acheter régulièrement - pour avoir un mot à dire dans les décisions.

Un télégramme

Devant ce qu'ils jugent comme une attaque en règle de la formule originale des Cooprix, les délégués de Montréal (15 membres élus) ont expédié, la semaine dernière, un télégramme au président de la Fédération des magasins Co-op, M. J.A. Dionne. Ils font part de leur "étonnement" et de leur "déception" de n'avoir pas été représentés à la réunion du 26 février. Ils réclament qu'une question "extrêmement importante" comme la redéfinition des Cooprix soit mise à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, en juin, et que, d'ici là, aucun changement n'intervienne.

De leur côté, les cadres syndiqués (CSN) de Montréal déclarent en substance: nous sommes d'accord avec la rentabilité et l'efficacité mais il faut aussi protéger le consommateur et critiquer "l'ensemble de notre système de mise en marché, très proche de la mise en marché capitaliste". Nous désirons à l'avenir collaborer encore davantage avec l'IPIC, "outil indispensable de libération et d'éducation des consommateurs".

Et les céréales...

"Vendra-t-on toujours 18 sortes de céréales"?

C'est la question que posent les 20 cadres syndiqués des deux Cooprix de Montréal dans un texte remis à QUEBEC-PRESSE. Ils répondent ainsi:

"Pour l'instant, nous nous consacrons à informer et à laisser choisir le consommateur-sociétaire, avec l'aide de l'IPIC. Dans l'avenir, il faudra informer plus profondément, faire réagir nos membres et leur demander de choisir. Du moment que les membres l'auront voulu, il faudra songer à supprimer des centaines de produits inutiles et de qualité douteuse dans les Cooprix. Aujourd'hui, nous posons des affiches d'information. Demain, les membres et nous poseront des gestes..."

SCRIBEC
45 est, rue Jarry
Montréal H2P 1S9
387-2486
SECRETARIAT
DACTYLOGRAPHIE
IMPRESSION
PHOTOCOPIE XEROX

1-3		10¢
4		9¢
5-10		8¢
11-16	copies du même original	7¢
17-30		6¢
31-49		5¢
50-70		4¢

la copie

Format légal et papier couleur: 10% en sus
Réduction à partir de 14" x 18"

IMPRESSION OFFSET

copies	8½ x 11"	8½ x 14"
100	3.25	3.75
200	4.30	5.40
300	5.40	6.50
400	6.50	8.35
500	7.55	9.15
600	8.35	10.25
700	8.90	10.80
800	9.45	11.60
900	10.00	12.15
1000	10.80	12.70
2000	19.15	23.50
3000	28.00	34.55
4000	36.75	45.35
5000	45.35	56.15

Syndicats et groupes populaires

Si vous avez besoin de photographes

Communiquez avec:
Michel Elliott
Québec-Presse
381-8684

"Pas d'affrontement" – Towner

Pour Jacques Towner, directeur général de la Fédération des magasins Co-op, "il n'y a pas d'affrontement au sein du mouvement même si certains voudraient en provoquer un".

Celui que l'on considère comme "l'homme fort" de la Fédération a expliqué à QUEBEC-PRESSE que le comité exécutif procède actuellement à une "consultation" pour repenser le concept et la vocation des magasins Cooprix: "Nous allons consulter les gens des Cooprix de Montréal comme nous avons consulté ceux des autres régions. Le comité exécutif a une réunion le 18 mars mais aucune décision définitive ne sera prise à ce moment-là. C'est le conseil d'administration qui devra décider."

Encore des Cooprix

La réunion du conseil devrait avoir lieu à la fin de mars, "Si jamais des changements majeurs doivent être apportés à la formule des Cooprix, l'assemblée générale du mois de juin ne devrait-elle pas être appelée à se prononcer là-dessus?" avons-nous demandé à M. Towner.

"Ce n'est pas à moi d'en décider, répond-il, mais au conseil d'administration."

M. Towner tient à dire que des magasins Cooprix, il y en aura de plus en plus. Des campagnes de financement sont en cours à Chicoutimi, Joliette et Hull. L'ouverture est prévue d'ici la fin de 1974. Quant au troisième Cooprix de Montreal, le projet est à l'étude mais M. Towner ne croit pas que le magasin puisse ouvrir ses portes avant la fin de l'année.

Selon des informations recueillies par QUEBEC-PRESSE, la Fédération des magasins Co-op détient une option d'achat sur un terrain situé à Brossard, en banlieue sud de Montréal, en vue de l'établissement d'un troisième Cooprix dans la région montréalaise.



JACQUES TOWNER, directeur général de la Fédération des magasins Co-op: une tempête dans un verre d'eau...

Un débat important

On compte deux militants syndicaux sur les 17 membres du conseil d'administration de la Fédération des magasins Co-op. Tous les deux de la CSN.

Paul Cliche, du Service d'information à Montréal, affirme que le débat actuel est fondamental et qu'il porte sur toute l'orientation du mouvement: "Ce sont les vrais coopérateurs contre les hommes d'affaires".



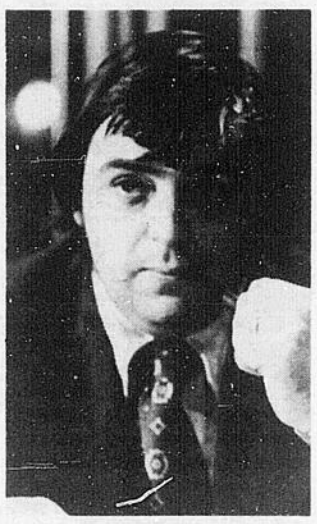
PAUL CLICHE, délégué de Cooprix-Montréal, administrateur de la Fédération des magasins Co-op: la petite bourgeoisie contre le monde ordinaire.

Jean-Marie Girard, président du syndicat des employés de l'hôpital de Chicoutimi, président du magasin Co-op de cette ville, n'est pas de cet avis: "Il y a du bon dans le brassage des idées, mais on ne viendra jamais me faire accroire que le conflit oppose des capitalistes et des coopérateurs! C'est épouvantable de dire ça. On mêle le monde".

Et la base?

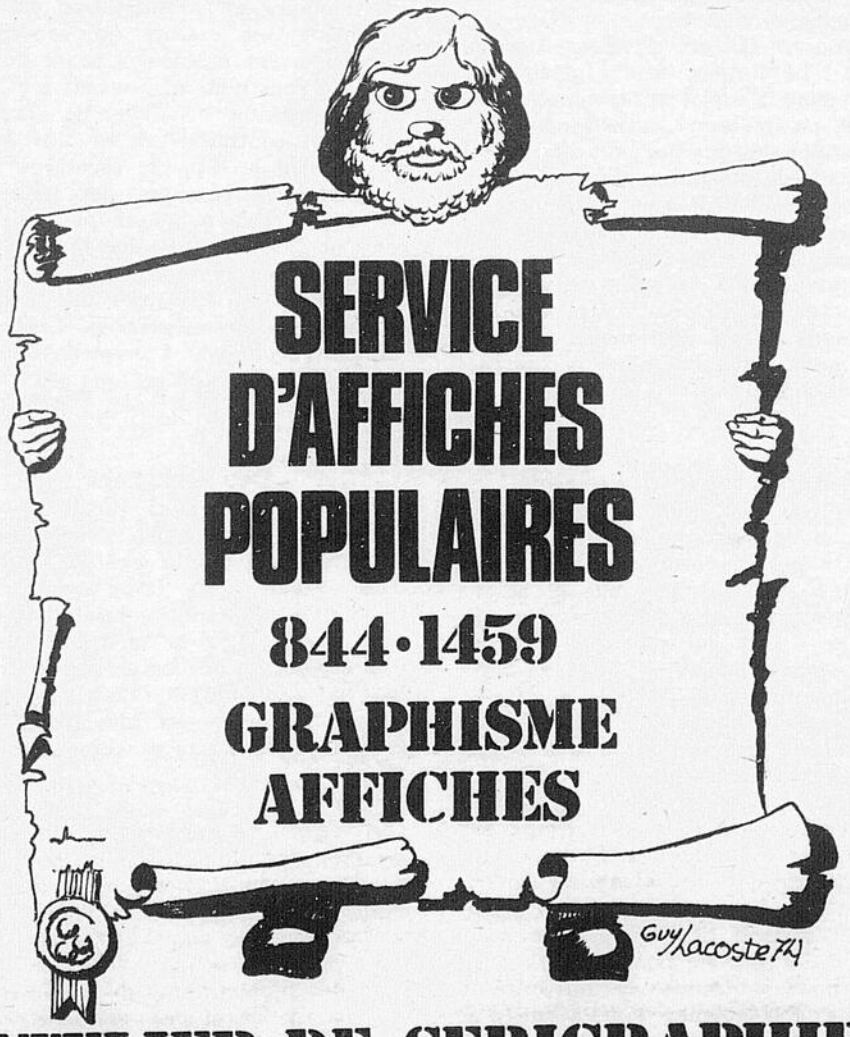
Pour Paul Cliche, "la Fédération est menée par des gérants de "Steinberg" coopératifs. Ils ne sont pas habitués à la participation, aux débats avec le monde. S'ils créent deux catégories de sociétaires, c'est la petite bourgeoisie qui va tout contrôler. Le monde ordinaire n'aura plus rien à dire. Et puis le rôle social d'une coopérative, ces gens-là n'y croient pas".

De son côté, Jean-Marie Girard explique une bonne partie des problèmes actuels de la Fédération par "des querelles de personnes". A l'écouter, on voit bien toutefois qu'il y a des désaccords de fond: "L'IPIC, lance-t-il, n'a pas à dire ce qu'on va vendre dans les magasins"! Il laisse entendre aussi qu'un coopérateur qui met davantage d'argent dans un Cooprix (une part à $50 ou $100 par exemple) est plus "militant" qu'un autre qui débourse seulement $1.



CLAUDE BEAUCHAMP, président de l'Institut de promotion des intérêts du consommateur (IPIC): "Une querelle idéologique"...

Bref, on ne peut guère éviter un débat qui s'annonce comme très important et, somme toute, très sain. Pourvu que les membres de la base puissent y participer vraiment.





CARTES D'AFFAIRES

NOTAIRES

Groulx, Cadieux & Mongeau
NOTAIRES
YVON GROULX, B.A., L.Ph., LL.L.
GILLES CADIEUX, B.A., LL.L.
DENIS MONGEAU, B.A., LL.L.
4416, boul. Pie-IX, Montréal (406e)
Tél.: (514) 254-9435

DIVERS

L'aeternitalogie
Étude du super-conscient et du 3e cerveau. Nouvelle méthode d'aborder les problèmes d'anxiété, inquiétudes, dépression, etc., fondée sur les réflexes du devenir. L. Hotte, ill., 85 p., ($3.00)
LES ÉDITIONS: LETTRES DE L'OUTAOUAIS
114 BOTELER, OTTAWA, ONT., K1N5A7

ARTISANS

L. Ray Tétrault
Luthier
Ventes et réparations d'instruments à cordes 737, rue Louise (près boul. Roland Therrien) Longueuil. 674-6375.

C. Lamond & Fils Ltée
Manufacturier
de bijouterie emblématique
1065, rue Bleury
Montréal 128, Québec
Téléphone 861-3491
ROBERT BOURGET

OPTOMETRISTES

Benoit Kemp, o.d.
Optométriste
4980, boul. Henri-Bourassa, Est.
Montréal-Nord Tél.: 321-5682

AVOCATS

Serge Ménard
Avocat
500, Place d'Armes, suite 1980
Montréal 126, tél.: 288-4241

Paul Unterberg
Avocat
1980, Sherbrooke, Ouest, Suite 700
Montréal H3H 1E8 Tél.: 934-0841

Décary, Jasmin, Rivest et Laurin
avocats
1010, Côte du Beaver Hall
Suite 750
Montréal H2Z 1R3
866-7921

Lanctôt, Lapalme et Boucher
Avocats
580, boul. Sainte-Foy Tél.: 677-5235
Longueuil Soir: 672-1079

ASSUREURS

Pierre Gagnon
Assureur-conseil
Tél.: 842-1124 385 est, rue Sherbrooke
Montréal 129
Membre de l'A.P.A.V.Q.

PHARMACIENS

Jean Dicaire
Pharmacien
Centre de prescription du Québec
815, rue Provost, Lachine
4541, boul. Saint-Laurent, Tél.: 637-4441
Mtl. H8S 1M0 844-9335
Ligne directe pour l'extérieur:
1-800-361-6444

Pour tout renseignement relativement aux cartes d'affaires, communiquez avec Francine Tremblay
Service de la publicité a:
381-1385

consommation

Habitation: encore une demi-mesure?

Le Conseil national de l'habitation, dont la création a été annoncée par monsieur Ron Basford, ministre d'Etat chargé des Affaires urbaines aurait le mandat suivant:

- Instauration d'un régime complet d'assurance et de garantie contre les vices de construction et l'abandon des travaux.
- Accréditation des constructeurs à une Régie selon des critères de solvabilité.
- Etablissement de normes uniformes de construction.
- Mise sur pied d'un service d'inspection des chantiers.
- Organisation de moyens simples pour arbitrer les différends entre constructeurs et propriétaires.

Ce Conseil national de l'habitation serait formé de représentants de l'industrie de la construction et de représentants des associations de consommateurs.

Scepticisme

L'IPIC ne peut être que sceptique devant un tel projet. En effet, les chances de réussites sont trop minces pour se permettre des illusions. Par ailleurs, les aspects qui peuvent être réalisés peuvent l'être sans le battage publicitaire et les espérances que laisse croire la création d'un organisme.

Le premier objectif du Conseil national de l'habitation, soit l'instauration d'un régime complet d'assurance et de garantie contre les vices de construction et l'abandon des travaux peut être atteint par la simple obligation imposée à tout constructeur d'offrir un cautionnement à cet effet. Ainsi, une compagnie d'assurance se porterait garante du coût des réparations à la suite de vices de construction et du coût complémentaire des travaux. Ces cautionnements sont d'un emploi généralisé dans la construction commerciale.

Autorité constitutionnelle?

L'inconvénient d'une telle mesure, c'est que le gouvernement fédéral n'a peut-être pas l'autorité constitutionnelle pour imposer une telle obligation et que finalement, elle sera payée par le propriétaire - acheteur qui verra le coût de sa maison haussé de $100. ou $200. pour une maison de $15,000. à $30,000. Le Conseil national de l'habitation se verra dans la même position que le gouvernement fédéral, mais sans tous ses pouvoirs.

L'accréditation des constructeurs solvables pose un sérieux problème de définition parce que la solvabilité dans la construction est une notion très fluide. Il suffit souvent pour un gros entrepreneur de diminuer le rythme de sa croissance pour se trouver en difficulté financière. Par ailleurs, l'imposition d'un cautionnement obligatoire rend moins importante, sauf pour l'assureur, la solvabilité du constructeur.

L'établissement de normes uniformes de construction signifie premièrement des amendements au Code national de la construction et deuxièmement l'imposition de ce code à toutes les provinces. Alors qu'il est facile d'amender le code, ce qui peut se faire en l'absence d'un Conseil national de l'habitation, il devient très épineux de l'imposer à tous les paliers de gouvernements. Le gouvernement fédéral n'a pas encore réussi à imposer ce code de construction et il est peu probable que le Conseil national de l'habitation y parvienne.

Mesure insuffisante

Présentement les constructions sont l'objet d'émission de permis municipaux, d'inspections par différents ministères provinciaux et différents services municipaux, de même que d'inspections par la Société centrale d'hypothèques de logement quand il s'agit d'un prêt en vertu de la Loi nationale sur l'habitation. La mise sur pied d'un autre service d'inspection des chantiers n'est pas une mesure suffisante pour finalement assurer à l'acheteur une construction selon les règles de l'art.

Par contre, l'organisation de moyens simples pour arbitrer les différends entre constructeurs et propriétaires est certainement une mesure qui aiderait à solutionner les problèmes posés par les vices de construction. Souvent les acheteurs pourraient bénéficier de garanties légales et contractuelles en leur faveur s'ils avaient la capacité financière et la patience d'entreprendre des poursuites judiciaires. Une poursuite pour vice de construction est spécialement coûteuse en raison des expertises qu'il faut réaliser. De plus, l'éventail des opinions admises sur les règles de l'art rend difficile l'évaluation à priori des chances de succès.

Deux solutions

Pour solutionner ce problème, deux voies sont possibles: une réforme du système judiciaire ou la création de tribunaux administratifs. Dans les deux cas, la solution n'est pas de juridiction fédérale. Encore là, il ne faudrait donc pas trop espérer de la création de ce Conseil national de l'habitation dont les pouvoirs ne seront certes pas plus grands que ceux dont dispose le gouvernement fédéral.

Il ressort de cette brève analyse que les réformes souhaitées sont en grandes parties de compétence provinciale. Peut-être que la création d'un comité intergouvernemental sur l'habitation serait plus prometteuse qu'une façade réunissant des représentants de l'industrie de la construction et des représentants des associations de consommateurs.

André Primeau
IPIC - Montréal

La Société d'investissements Desjardins

Le profit avant tout!

par Louis Fournier

"Nous vivons dans une économie libre et nous entendons jouer selon les règles du jeu".

Celui qui parle, Raymond Beaugrand, est le grand manitou de la nouvelle **Société d'investissement Desjardins (SID)**, qui sera le fer de lance du Mouvement coopératif Desjardins dans le monde industriel et commercial au Québec.

"Nous ne voulons pas être plus requins, plus capitalistes que les autres, poursuit-il, mais dans le système capitaliste, c'est une condition sine qua non qu'une opération, pour être viable, doit être profitable".

Première entrevue

Raymond Beaugrand, 45 ans, ci-devant conseiller économique ("projets spéciaux") au ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, est directeur général de la SID depuis juin 1973. La première entrevue qu'il ait accordée à ce titre est publiée dans le dernier numéro de la Revue Desjardins, l'organe officiel de la Fédération de Québec des caisses populaires.

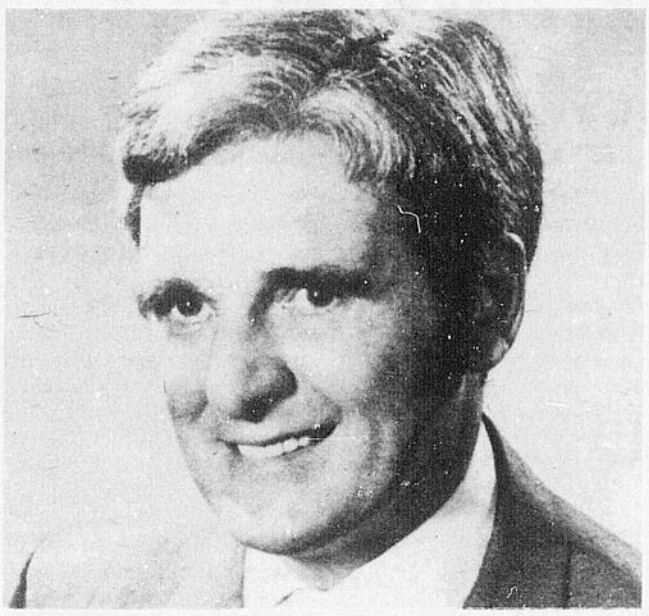
Cet ingénieur, qui a travaillé pour Monsanto et Québec Iron and Titanium (filiale de la Kennecot) avant de passer au ministère de l'Industrie et du Commerce en 1964, joue depuis un certain temps déjà dans les ligues majeures de l'économie québécoise. Il a contribué à implanter au Québec plusieurs grandes entreprises étrangères dont Golden Romuald et BASF (allemand) à Laval. Un autre de ses "bons coups" est l'installation de Rayonier (ITT) sur la Côte-Nord mais laissons-le en parler lui-même:

ITT

"Les grandes sociétés multinationales qui s'implantent au Québec le font pour des raisons qui relèvent strictement de l'économie et non pour répondre à des besoins locaux. L'ALCAN est à Arvida et la Union Carbide à Beauharnois uniquement parce qu'elles ont obtenu des taux d'électricité intéressants. C'est également le cas de Rayonier, à Port-Cartier, auquel j'ai participé personnellement.

Tout au long des négociations, ITT lorgnait vers les forêts du Brésil et de l'Afrique. Si nous l'avons finalement emporté, c'est seulement et uniquement parce que nous avons offert un ensemble d'avantages que nos concurrents n'ont pas pu ou voulu consentir. Pour ma part, je me réjouis de savoir que nos richesses naturelles - pour lesquelles nous n'avons que peu ou pas d'usage – profitent à l'humanité, en autant que nous en tirons une juste part. Mais c'est là un autre sujet".

Il y a belle lurette qu'on n'avait entendu un aussi bel éloge de l'implantation de ITT sur la Côte-Nord!



RAYMOND BEAUGRAND, directeur général de la nouvelle Société d'investissement Desjardins (SID): il a contribué à amener ITT sur la Côte-Nord...

Les Russes

Raymond Beaugrand insiste beaucoup, dans l'interview qu'il a accordée, sur la nécessité pour la SID (investisseur, prêteur et conseiller) de faire des profits: "Ceci n'existe pas seulement dans le système capitaliste, argue-t-il, car même les Russes commencent à s'apercevoir, eux aussi, que leur machine fonctionnerait beaucoup mieux s'ils y introduisaient l'idée de profit. D'ailleurs, ils agissent ainsi présentement dans certains secteurs".

La SID, qui dispose d'un capital de $38 millions pour ses trois premières années d'exploitation (1% de l'actif du Mouvement Desjardins, évalué a $3.8 milliards à la fin de 1973), a retenu cinq secteurs prioritaires d'investissement: l'alimentation, la santé, les loisirs, les transports et communications et l'habitat.

"Nous ne sommes pas une société de bienfaisance" répète à quelques reprises M. Beaugrand. Un seul impératif est à la base du succès économique de l'entreprise, soit le profit ou le rendement."

Saine gestion

C'est la raison pour laquelle le grand patron de la SID regarde d'un oeil fort critique les entreprises nées d'initiatives populaires comme Cabano, par exemple: "S'il s'agit d'entreprises ou de gens qui n'ont pas fait leurs preuves, d'expliquer Beaugrand, nous y regarderons de très près avant de prendre un engagement quelconque avec qui que ce soit. On revient nécessairement au principe de saine gestion des affaires".

Interrogé sur la position de la SID par rapport aux coopératives, M. Beaugrand répond qu'il n'appartient pas à la société qu'il dirige de former des coopératives mais plutôt d'appuyer celles qui existent "dans la mesure où il existera une saine gestion des affaires". Même réponse à la question du financement des petites coopératives comme les clubs alimentaires: "Ce n'est pas impossible si ces coopératives rencontrent les conditions d'une saine gestion des affaires"...

Dura lex...

M. Beaugrand, qui est aussi membre de la Chambre de commerce de Montréal et administrateur du cegep Edouard-Montpetit à Longueuil, résume bien sa philosophie - et celle de la SID, semble-t-il - par la phrase suivante: "A la base de toute notre action, il y aura nécessairement les grands principes qui veulent que nous agissions en vue des besoins réels de la personne, de la société et en vue de l'amélioration de l'environnement; tout cela est vrai mais à condition que ce soit rentable. Si une intervention proposée est de rentabilité douteuse ou insuffisante, nous préférerons la remettre à plus tard même si elle répond à toutes les autres exigences".

C'est la loi du profit: dura lex sed lex...

Nous meilleurs voeux de réussite à M. Beaugrand!



ALFRED ROULEAU, président du Mouvement des caisses populaires Desjardins. Il est en même temps président de la Société d'investissement Desjardins. (photo Michel Elliott)

Congrès des caisses pop

Un séance d'information sur la Société d'investissement Desjardins (SID) aura lieu cette semaine dans le cadre de l'assemblée annuelle de la Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins. **Cette assemblée se tiendra le mardi 12 mars, de 19h.30 à 15h., à l'hôtel Reine Elizabeth de Montréal.**

Toutes les autres institutions maintenant intégrées au Mouvement des Caisses populaires Desjardins (en vertu de la loi 80 adoptée l'an dernier) tiendront également leurs assemblées annuelles au même endroit au cours de la semaine. Il s'agit, dans l'ordre, de la Société d'assurances des caisses populaires, de la Sécurité, de la Fiducie du Québec, de l'Assurance-vie Desjardins, de la Sauvegarde et de l'Association coopérative Desjardins.

Des séances d'information seront aussi données sur la Place Desjardins (mercredi soir à 20h.30) et sur le complexe alimentaire Vachon de Sainte-Marie de Beauce, propriété du Mouvement Desjardins.

Toutes ces activités se dérouleront sous le thème de "la solidarité dans la complémentarité des services". **On attend près de mille délégués. Comme le Carnaval de Québec, le Mouvement Desjardins** est vraiment **"une grosse affaire"...**

Université du Québec à Montréal

BACCALAUREAT SPÉCIALISÉ EN SCIENCES JURIDIQUES

Conditions d'admission:

- D.E.C.
ou
-23 ans ou plus, une 11e année et expérience pertinente

Les formulaires de demande d'admission doivent parvenir, dûment remplis, **"avant le 16 mars 1974"** (cette date étant fixée à titre exceptionnel), à l'adresse suivante:

Bureau du Registraire
Service de l'admission
Université du Québec à Montréal
1180, rue Bleury
Montréal, Québec.
H3C 3P8
Tél.: 876-3002

N.B. Les étudiants admis à ce programme ne sont pas, pour l'instant, admissibles à la pratique du droit. La procédure en accréditation nécessaire à cet effet sera bientôt complétée.

LES PRODUCTIONS BOBEC PRÉSENTENT

EN SPECTACLE **OUTREMONT**
au cinéma 1248 Bernard 277-4145



MANEIGE + JAZZ LIBRE DU QUÉBEC 18 Mai 8 h. 11h. $1.99

billets EN VENTE au cinéma et à l'alternatif

DOSSIER

LE CONFLIT MEDECINS-CLSC

Les médecins feront-ils avorter la réforme des services de santé?

par Pierre Julien

Parce que la commismission Castonguay-Nepveu a découvert que des facteurs psycho-sociaux sont à la base de la plupart des maladies, la loi 65 vise à grouper dans un même complexe tous les services qui s'attaquent aux causes de ces maladies. Cette approche globale de la santé ne concerne pas seulement la médecine et les médecins mais tous les autres services qui, eux, peuvent agir au niveau des autres problèmes qui influencent directement ou indirectement l'état de santé d'une population: logement, difficultés économiques, problèmes familiaux, nutrition, milieu de travail, manque de connaissances, etc. Autrement dit, dans l'esprit de la loi 65, il ne faut plus soigner l'ulcère à l'estomac mais régler le problème familial (par exemple) qui provoque l'ulcère à l'estomac.

Cette nouvelle approche des problèmes de la santé exige une transformation des mentalités des gens et des institutions traditionnelles. Ce qui ne se fait pas du jour au lendemain. Ce qui ne se fait pas sans heurts. Claude Castonguay, principal initiateur de cette réforme, ne se faisait d'ailleurs pas d'illusions puisqu'il prévoyait "un fouillis qui durerait cinq ou six ans". Depuis les 21 mois que la loi 65 a été votée, nous sommes effectivement en plein fouillis.

Participation réelle

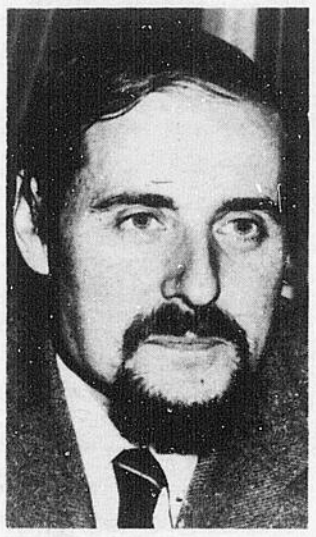
Pour le citoyen ordinaire, transformer sa mentalité veut dire, entre autres, ne plus accepter d'être dirigé mais participer au processus des décisions, ce qui est dans l'esprit de la loi 65. Car sachant qu'on ne trouve pas de vraies solutions aux problèmes de quelqu'un à moins que le principal intéressé ne soit activement présent, le principe de la participation réelle des citoyens apparait fondamental.

Les médecins boycottent les CLSC

Evidemment, l'interaction entre tant de personnes et tant de services fait que la participation est encore loin d'être harmonieuse. D'où cet esprit malsain qui existe dans plusieurs Centres locaux de services communautaires (CLSC), ces démissions en bloc, cette paralysie de services essentiels, etc. La participation exige aussi que certaines professions perdent de leur prestige, certains de leurs droits et privilèges. Comme la médecine, par exemple. "A bas cette élite qui est traditionnellement omnipuissante en matière de santé," disent les citoyens. "Nous voulons simplement préserver la qualité de l'acte médical," rétorquent les médecins. Le fouillis.

A tort ou à raison, les médecins, sauf quelques exceptions, boycottent les CLSC en perfectionnant les services dans les cliniques privées et en en implantant de nouvelles à proximité des nouveaux CLSC.

Cette attitude, même si elle suscite une saine concurrence à court terme, risque, à long terme, de foutre en l'air toute la réforme de la santé au Québec.



JUSQU'A PRESENT le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, ne semble pas vouloir céder devant l'offensive de la FMOQ.

La FMOQ a le haut du pavé

En fait, c'est la population qui va décider de la prédominance de l'une ou de l'autre formule. Le même conflit existe en ce moment en Saskatchewan.

Mais, comme la formule des services communautaires existe là-bas depuis douze ans, 55% de la population a le réflexe de se tourner vers elle. Au Québec, ce système est tellement récent que seulement 15% des gens ont le même réflexe. (d'après les chiffres du professeur Jacques Benjamin.) Vu sous cet angle, les tenants de la formule privée (la FMOQ) ont le haut du pavé. Du moins pour le moment.

Le gros de la tâche incombe donc aux animateurs qui devront instituer (ou inventer) des techniques de sensibilisation afin de convaincre les gens rapidement et massivement que ce n'est pas en allant se faire soigner en cabinet privé qu'ils vont maintenir ou élever la qualité de leur santé. La médecine étant, aussi, une entreprise à but lucratif, la dive castonguette possède un pouvoir de séduction devant lequel les disciples d'Esculape résistent difficilement. Et cette séduction ne s'exerce que lorsqu'il s'agit de médecine curative; non préventive.

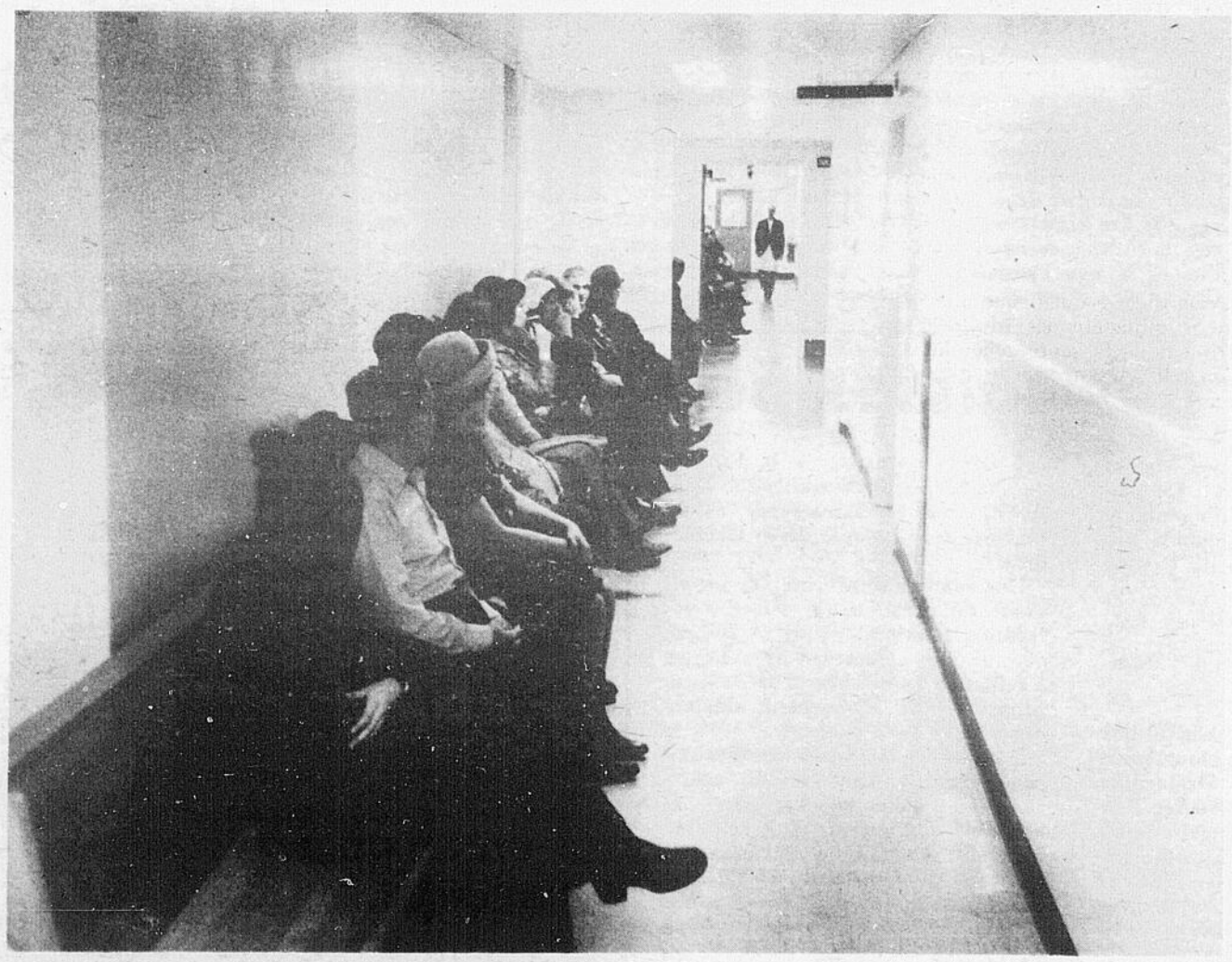
Un client par trois minutes

On pourrait aussi parler de médecine expéditive: des chiffres démontrent que dans certaines cliniques privées, on "passe" en moyenne un patient par trois minutes. Pardon! On actionne la "castonguette" une fois par trois minutes. "Amenez-en des maux d'gorge, des maux d'ventre pis des ulcères; amenez-en des vacances de trois mois, pour les pauvres médecins, c'est Forget qui est arrivé, on n'a pas fini de soigner".

Passons le couplet et on comprendra pourquoi, dans la plupart des CLSC, les médecins sont payés à salaire afin d'humaniser les soins et d'accorder plus de temps à la prévention de la maladie et au conditionnement physique suivi médicalement. (Cette formule étant répandue en Suède depuis nombre d'années, on dit que la forme physique d'un Suédois de 60 ans correspond grosso modo à celle d'un Québécois de 30 ans.)

Comme à l'époque de la réforme de l'éducation

Bref, pour mener à terme la réforme de la santé, le gouvernement (et ses animateurs) doit faire la preuve que la formule publique est supérieure à la formule privée. Cette preuve est d'autant plus difficile à effectuer que le système préconisé est encore loin d'être au point... pour ne pas parler de fouillis. Le gouvernement se trouve dans la même position qu'à l'époque de la réforme de l'éducation, il y a dix ans: il devait faire la preuve que la formule de l'enseignement public était supérieure à celle de l'enseignement privé. Il s'en est tiré en subventionnant les institutions d'enseignement privé. Souhaitons qu'il ne répétera pas cette façon d'agir contradictoire de "doublage" inutile. Sans qu'ils l'aient dit explicitement, toute l'attitude du ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, et du secrétaire d'Etat attaché aux Affaires sociales, Mlle Lise Bacon, prouve (jusqu'à présent du moins) qu'ils ne céderont pas à cette solution de facilité et d'opportunité électorale.



"Respecter l'heure du rendez-vous fixé par le médecin."



MAURICE ROY, directeur du CLSC-Hochelaga-Maisonneuve: "Nous sommes de taille". (photo Michel Elliott)

Selon le directeur du CLSC-Hochelaga-Maisonneuve

Les CLSC sont prêts à relever le défi

"Si les médecins mènent leur lutte anti-CLSC en implantant des cliniques privées dans notre voisinage et en perfectionnant les services, je suis prêt à relever le défi. Nous sommes de taille."

Le nouveau directeur général du Centre local de services communautaires d'Hochelaga-Maisonneuve, M. Maurice Roy, affirme être de taille car il estime que la crise d'adolescence que vient de traverser le CLSC-HM est maintenant résorbée. Le président du conseil d'administration, M. Robert Sauriol, est également de cet avis et il estime que le fouillis fait place maintenant à une meilleure harmonie entre les services. "Forts de cette expérience malheureuse (presque inévitable en pareil cas) nous sommes maintenant aptes à remplir les objectifs mis de l'avant par les citoyens (car au conseil d'administration du CLSC-HM les citoyens sont majoritaires puisque les deux représentants nommés par le conseil des ministres sont du "bon bord").

Certaines visées politiques

Le directeur général a l'impression que la lutte de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) comporte certaines visées politiques et des privilèges de caste. Privilèges qu'il est temps d'abolir pour une meilleure qualité de la santé de la population. De toute façon, il ne se laisse pas impressionner par l'argumentation du président de la FMOQ, le docteur Gérard Hamel.

"Premièrement, expose-t-il, un directeur général de CLSC le moindrement intelligent ne s'immiscera jamais dans la répartition des tâches des médecins. Lorsque les citoyens ont défini leurs besoins, l'équipe médicale est seule habilitée pour organiser pratiquement son horaire de travail et ses tâches. Elle peut même faire appel à des confrères de l'extérieur si elle le juge à propos dans certains cas. Quoi qu'il en soit, dans certains CLSC que je ne nommerai pas, ce sont plutôt les médecins qui font la pluie et le beau temps."

Le MAS paiera la note

Reconnaissant en soi le principe de l'unité de négociation pour la FMOQ, Maurice Roy la rassure quand son président affirme que les fonds versés au chapitre des salaires des médecins peuvent être suspendus "sur la seule décision du ministère des Affaires sociales". Une telle chose se produirait (bien qu'à sa connaissance cela ne soit jamais arrivé dans aucun CLSC) que le Centre continuerait d'honorer son contrat envers le ou les médecins et enverrait la note de déficit au MAS à la fin de l'année, lequel serait bien obligé de payer. Quant à l'éventualité des congédiements, le directeur général doit rendre des comptes au conseil d'administration où siège d'ailleurs un représentant des médecins.

Contrat unique

A propos du "contrat unique préparé par la direction des affaires professionnelles du MAS", M. Roy estime normale une telle chose étant donné que l'esprit de la loi 65 doit être le même dans tous les CLSC de la province. "C'est bien sûr, explique-t-il, que si un médecin s'oppose au principe de l'approche globale de la santé; s'il préfère soigner des bobos plutôt que de s'attaquer aux vrais problèmes de la santé et que, pour lui, une distribution de valium est préférable à un bon conditionnement physique, sa place n'est pas dans aucun CLSC de la province. Pour ce qui est des "petites modifications ici et là pour la forme", cela est dû au fait que le contexte de Gaspé-Nord est différent de celui de Montréal-Centre."

Aller vers les gens

Le directeur général et le président du CLSC-HM se réjouissent de la tactique de la FMOQ. "Elle nous force à maintenir une haute qualité des services et la population en bénéficie. Cela peut se traduire par des petits détails comme le respect de l'heure du rendez-vous donné aux patients. Mais à cause de la conjoncture sociologique qui prévaut au Québec, nous ne pouvons nous permettre d'attendre que les gens viennent à nous. Alors c'est nous qui allons à eux. Nous dispenserons nos services au foyer, à l'usine ou à l'école. Voilà notre grand avantage car les médecins des cliniques privées rémunérés à la castonguette ne peuvent se permettre une telle chose. Et lorsqu'un citoyen se rendra compte qu'ici son cas n'est pas expédié à la vapeur (comme à la clinique privée because la rentabilité), il le dira aux gens de son entourage. Et la meilleure publicité n'est-elle pas celle qui se fait de bouche à oreille? De plus en plus de gens découvrent qu'ici on attache de l'importance au maintien de la santé (tout en ne négligeant pas la médecine curative, évidemment) et qu'à la clinique privée on soigne des maladies."



VOILA CE QUI DIFFERENCIE le centre d'accueuil de la traditionnelle salle d'attente. (photo Michel Elliott)

CLSC St-Hubert:

La position de la FMOQ est absurde

Le Comité d'implantation du CLSC de Saint-Hubert vient à son tour de prendre position contre "l'offensive concertée entreprise dernièrement par les dirigeants de la FMOQ".

Paraphrasant le dicton qui dit que la guerre est une chose trop sérieuse pour être confiée à des militaires, les citoyens de Saint-Hubert sont d'avis que la santé des gens est une chose trop importante pour être confié aux seuls médecins.

Ils dénoncent "toute cette mise en scène de la FMOQ" qui leur paraît être "du mauvais théâtre qui risque d'amener un affrontement entre le ministère des Affaires sociales et la FMOQ au détriment de la santé générale de la population parce que l'on veut faire avorter les embryons des CLSC qui existent au Québec. On n'aurait pas alors l'assurance, disent-ils, que les médecins, regroupés ou non en cliniques, s'occuperaient de la santé et non plus seulement de la maladie."

Le président charrie

Le Comité d'implantation du CLSC de Saint-Hubert constate que, "si c'est inquiétant pour les médecins de voir entrer d'autres organismes dans leur champ d'activités, il faudrait que les travailleurs sociaux professionnels s'inquiètent eux aussi de voir les CLSC investir leur domaine. Or il n'y a pas eu d'offensive de la part des travailleurs sociaux professionnels contre le ministère des Affaires sociales".

Ils accusent à FMOQ de "charrier" lorsque son président, le docteur Gérard Hamel, qualifie de "politique irresponsable" le fait que les citoyens participent au processus de décision des CLSC. "Affirmer cela, concluent-ils, c'est pour nous du radicalisme absurde, surtout de la part d'un dirigeant d'une si importante fédération."

Notons qu'effectivement le docteur Hamel a fait une déclaration de cette nature à l'émission Actualité 24 de Radio-Canada, mais que devant nous il s'est repris, affirmant qu'il n'avait pas d'objections à ce que les citoyens définissent eux-mêmes leurs besoins.

DOSSIER

LE CONFLIT MEDECINS-CLSC

Selon le président de la FMOQ

Les médecins disent être victimes d'antisyndicalisme

(P.J.) "Il ne faut pas aller chercher midi à quatorze heures. Nous n'exigeons que ce qui est reconnu à n'importe quel syndicat ouvrier, à savoir que le ministère des Affaires sociales nous reconnaisse comme agent négociateur." C'est dans ces termes, peu usités dans la bouche d'un médecin, que le président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), le docteur Gérard Hamel, résume globalement le conflit qui oppose les médecins et le ministère des Affaires sociales (MAS).

Le MAS exige que chaque médecin négocie un contrat individuel avec le Centre local de services communautaires (CLSC), qui l'engage. Au niveau des principes la FMOQ s'élève contre "ce fractionnement de l'unité de négociations" d'autant plus que traditionnellement le MAS reconnaît la Fédération comme agent négociateur lorsqu'il s'agit de l'embauche des médecins dans les hôpitaux. "Un patron qui négocierait des contrats individuels avec ses employés syndiqués, explique le docteur Hamel, serait taxé d'antisyndicalisme. C'est exactement l'attitude qu'a le MAS à l'endroit des médecins désireux de pratiquer dans les CLSC."

Pas solvables

Voilà pour le principe. Au niveau de la pratique la FMOQ refuse de négocier avec la direction des CLSC parce que ces organismes "ne sont pas solvables financièrement étant donné que, d'après la loi 65, seul le MAS possède les pouvoirs de réglementation budgétaire". De plus, la répartition des tâches des médecins n'est pas décidée par eux mais par le conseil d'administration de chaque CLSC. Autrement dit, toujours selon le docteur Hamel, malgré l'excellence du contrat signé entre le médecin et le CLSC qui l'emploie, ce contrat peut être invalidé du jour au lendemain sur la seule décision du MAS de cesser de verser des fonds au chapitre des salaires des médecins. "Et ceci est arrivé à plusieurs reprises, dans certains hôpitaux, note le docteur Hamel. Il y a un mois, par exemple, un médecin qui avait un contrat de cinq ans (un contrat individuel) avec l'Hôtel-Dieu de Québec a été congédié de la sorte sur une simple directive verbale d'un haut fonctionnaire du MAS. Imaginez l'insécurité dans laquelle travaillent les médecins. Ce n'est pas surprenant que les CLSC éprouvent tant de difficultés à recruter du personnel médical. Sur les cinq cents finissants en médecine des deux dernières années, seulement une quinzaine se sont engagés dans les CLSC."

- Au chapitre des conditions de travail, pourquoi la FMOQ s'oppose-t-elle à ce que la répartition des tâches soit décidée par le conseil d'administration des CLSC?

- Parce que seuls les médecins savent dans quels domaines ils sont plus ou moins compétents. Avec ce système, le conseil d'administration peut décider que tel médecin fera de l'obstétrique. Or nous affirmons que ce conseil n'a pas la compétence voulue pour déterminer la valeur de ce médecin en obstétrique. Ceci étant dit, les gens concluent que nous sommes contre la participation des citoyens à la médecine. Rien n'est plus faux. Nous estimons qu'il revient aux citoyens de déterminer leurs besoins. Ensuite, il nous revient de déterminer nos tâches suivant les compétences respectives des membres de l'équipe médicale. Les citoyens ne déterminent pas les tâches des ingénieurs. Ils leur disent: il nous faut un pont à tel endroit, de telles dimensions. Et l'équipe de génie se répartit le travail suivant les compétences de ses membres."



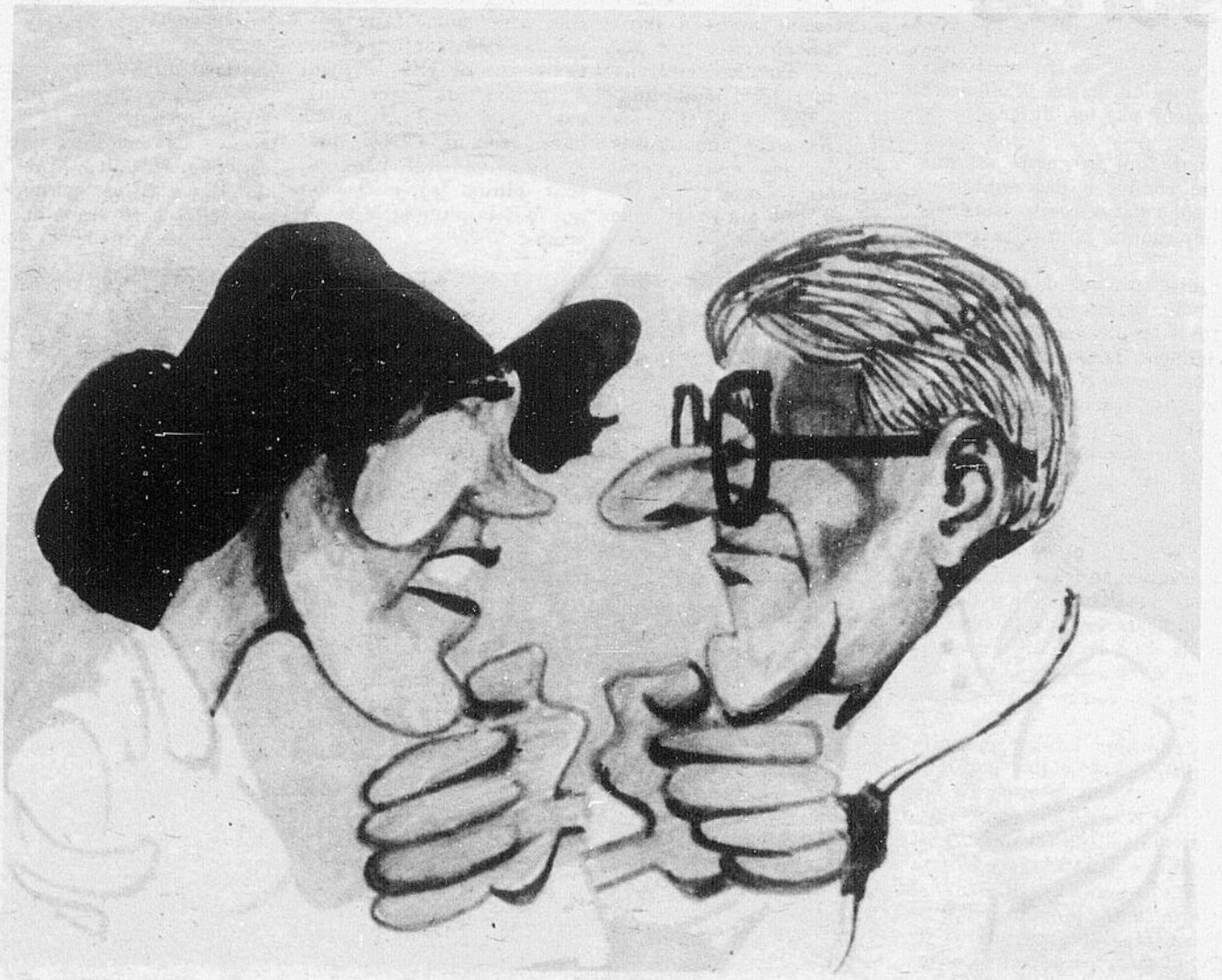
Le président de la FMOQ, le docteur Gérard Hamel, est d'avis que les CLSC ne sont pas rentables et que les médecins en auront bientôt soupé.

Par ailleurs le docteur Hamel qualifie de farce la prétendue latitude qu'ont les CLSC pour négocier les contrats. Il dit tenir de sources sûres qu'il s'agit en fait d'un contrat unique, préparé par la direction des affaires professionnelles du MAS et appliqué dans chaque CLSC avec quelques petites modifications pour la forme ici et là. C'est pourquoi il exige que la direction des affaires professionnelles du ministère négocie directement un contrat global avec le FMOQ.

En faire des éléphants blancs

On dit qu'en guise d'éléments de pression contre le gouvernement, la FMOQ met sur pied un réseau parallèle de cliniques privées, au service impeccable, visant à faire des éléphants blancs des CLSC. Le docteur Hamel nie mollement ce but qu'on dit avoué. Il rétorque que les cliniques privées existent depuis 25 ans au Québec et que la tendance chez les médecins est au regroupement en clinique. Et, la statistique toujours à portée de la main, il démontre que 80% des finissants depuis 1971 pratiquent en groupes.

"De toute façon, conclut-il, nous n'entendons pas mener une grosse bataille contre le MAS, pas plus que nous n'exerçons de représailles à l'endroit des médecins qui se désolidarisent de notre position. Nous avons le temps pour nous. Quand ces enfants prodigues se seront fait fourrer comme il faut, ils reconnaîtront la justesse de notre argumentation et feront front avec nous."



UNE MANIFESTATION de fraternité toute "syndicale".

faites-le bien...tôt !



Faites-le bien...

Utilisez la formule d'impôt reçue par la poste.
Autrement, procurez-vous votre formule d'impôt à votre caisse populaire ou à l'un des nombreux bureaux du gouvernement du Québec.

Consultez votre guide.

Assurez-vous que votre nom, votre adresse et votre numéro d'assurance sociale sont inscrits correctement.

Prenez le temps de vérifier vos calculs. Une erreur peut retarder le remboursement auquel vous avez peut-être droit.

N'oubliez pas de joindre vos reçus et autres preuves requises (votre TP4, votre TP5, vos reçus, etc.)

Faites-le... tôt!

Vous avez peut-être droit à un remboursement (ce qui est le cas d'environ 65% des contribuables québécois). Faites votre déclaration d'impôt tout de suite... ça ira plus vite.

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à consulter notre bureau le plus près de chez vous. Nous en avons 34 à votre disposition, dont 3 permanents:

MONTRÉAL
701, boulevard St-Laurent (873-2611)
(+ un bureau provisoire à la station du métro Berri-Demontigny)

QUÉBEC
200 sud, rue Dorchester (643-6150)

SHERBROOKE
187, rue Frontenac (563-3034)

N'attendez pas au 30 avril.

cette année, faites-le bien...tôt!

QUÉBEC
MINISTÈRE DU REVENU

A la Fédération des communications

Leborgne élu président

Les 125 délégués au congrès de la Fédération nationale des communications (CSN), qui viennent de tenir leur congrès à Trois-Rivières, ont élu pour deux ans un nouvel exécutif dont le président est le journaliste Laval Leborgne, autrefois de La Presse. Les six autres membres de l'exécutif sont MM. André Dalcourt, du Journal de Montréal; Robert Benoit de Radio-Québec; Louis Champagne de CKRS à Jonquière; André Dionne du Soleil; Robert Plaskin de Radio-Canada et Lucien Marion, qui représentera les syndicats de l'imprimerie qui viennent de s'affilier à la Fédération.

Parti ouvrier?

Dans son rapport moral aux délégués, le président Laval Laborgne a proposé "que la CSN, comme mouvement syndical, se dissocie du parti Québécois et lance l'idée de la formation d'un parti des travailleurs". Le président de la CSN, Marcel Pépin, qui s'est adressé aux congressistes, a répondu à cela que la centrale, bien qu'elle soit socialiste, n'est pas un parti politique, même si la plupart de ses permanents et dirigeants ont appuyé le PQ lors des dernières élections.

Le rapport moral du président de la Fédération des communications a été "déposé pour étude" et il sera diffusé dans les syndicats. S'il y a lieu, un congrès d'orientation sera convoqué là-dessus. Un autre document d'importance a aussi été déposée pour étude et diffusion. Intitulé "Notre exploitation", ce document décrit la condition des travailleurs de l'information dans les entreprises de presse capitalistes.

Les fonctionnaires et Loto-Québec

Certains vendredis, à partir de midi, lorsqu'il y a tirage de Loto-Québec, le réseau téléphonique du gouvernement québécois est surchargé, et il est souvent impossible durant l'après-midi d'appeler à Montréal. La compagnie Bell a confirmé que cette situation était causée par le grand nombre de fonctionnaires qui appelent à Montréal pour connaître les résultats du tirage.

L'ENQUETE SUR L'INCENDIE DU METRO

Pour assurer la sécurité des passagers

Les employés du métro ne peuvent agir de leur propre initiative

par Robert Lévesque

L'usager du métro qui, par hasard, assisterait aux séances de l'enquête Lagarde sur l'incendie du 23 janvier, prendrait l'autobus pour rentrer chez lui. Cette semaine, on a entendu 5 témoins. Tous les témoignages tendent à prouver que la sécurité, dans le métro, c'est le dernier des soucis de la CTCUM. Aucun de ces 5 employés du métro ne connaissait l'existence de matériel de sécurité. Aucun n'a été soumis à des exercices en cas de feu. Aucun n'a reçu de directives à suivre en cas de crevaison. Tous n'ont qu'une seule loi: le PCC.

Les employés du métro qui ont défilé devant le juge Lagarde, cette semaine, ont tous affirmé que le "règlement" ne leur laissait aucune place à l'initiative personnelle. Dès qu'il se passe quelque chose d'anormal, la seule chose à faire c'est d'avertir le poste de commande et de contrôle (PCC). A compter de leur premier appel, c'est celui-ci qui prend la direction.

Plus de télévision

Or, ce PCC possédait, un certain temps, un système de télévision qui lui permettait de voir tout ce qui se passait dans les stations souterraines. Ce système a été retiré depuis plusieurs mois. Le PCC est donc aveugle. Il doit se fier aux communications de ses opérateurs ou de ses instructeurs. Et la semaine dernière, le surintendant au service du génie industriel du métro, M. Maurice Provencher, déclarait qu'il y avait de fréquentes pertes de communications entre les rames et le PCC.

Le matin du 23 janvier, il n'y a eu que deux communications entre la rame 16 (celle qui devait être entièrement incendiée) et le PCC. Une première fois entre Beaubien et Rosemont, où le conducteur (M. Loiselle) a fait part de la première explosion qu'il avait entendue. Une seconde fois à la station Rosemont où il leur a dit qu'il croyait qu'un pneu était crevé. Ensuite, il s'est conformé aux ordres d'un surveillant, M. George Bertrand, que le PCC venait de dépêcher à la rame 16.

Celui-ci, cette semaine, a avoué qu'il avait vu, en arrivant sur les lieux, un "pneu écrasé un peu". De son propre avis, il n'a pas posé de questions au conducteur de la rame. Les instructions de son manuel, à la lettre, lui enseignaient, en cas de crevaison, de "conduire lentement la rame au terminus". Mais voilà, les pneus sont ainsi faits dans le métro que lorsque les broches de leurs structures, ou quelque morceau de métal, touchent la "barre de guidage", un arc électrique se produit. Et les wagons prennent feu immédiatement.

M. Bertrand, extrêmement nerveux, a même admis qu'il n'avait pas voulu suivre le wagon à pied pour pouvoir observer ce qui se passait. "C'était trop dangereux", a-t-il dit. Mais le PCC lui interdisant toute autre intiative que ce que contient son calepin d'instructions, il n'a pas songé qu'il aurait pu faire reculer la rame à la station Rosemont dans laquelle les trois quarts des wagons étaient encore immobilisés. Le conducteur non plus n'a pas osé prendre cette initiative. Les seuls ordres venaient du PCC, qui ne voyait rien de la manoeuvre.

"C'était final"

L'initiative, en cas d'urgence, étant tellement chose inhabituelle chez les employés du métro que l'agent d'accompagnement de la rame en question, M. P.E. Desmarais, a reconnu devant le procureur Marchessault qu'il avait lui-même compris que "c'était final" lorsqu'il a vu des passagers qui étaient sortis des wagons, en forçant les portes, et qui circulaient dans le tunnel à travers la fumée. "Aucun ordre d'évacuation ne m'était parvenu", a-t-il laissé tomber à la grande surprise de l'assistance.

Au moins dix minutes s'étaient alors écoulées depuis l'arrêt définitif de la rame. Et M. Desmarais ne savait pas trop ce qui se passait. "Je ne pouvais pas reculer à Rosemont sans le consentement du PCC", a-t-il dit, après avoir reconnu que la chose aurait été possible pour lui en faisant un changement de clefs. Il a reconnu qu'aucune indication n'a été donnée aux passagers par le PCC, ce qui fait qu'il ne savait pas lui-même quoi penser. Il a ensuite aidé les passagers à descendre des wagons lorsque près du tiers l'avaient fait d'eux-mêmes.



UNE ENQUETE qui s'annonce longue... le juge Lagarde très attentif... des notes qui seront importantes.

(photo Antoine Désilets)

D'autres témoins que les employés?

Jusqu'à maintenant, les témoins "oculaires" que le procureur Jacques Marchessault a fait défiler devant le juge Lagarde étaient tous des employés de la CTCUM. Soit les opérateurs, soit deux passagers qui sont électriciens à la CTCUM. On peut se demander si, pour connaître tous les détails de ces minutes qui ont marqué le début de l'incendie de la rame 16, Me Marchessault s'en tiendra à ces témoignages.

Il serait anormal, dans une telle enquête qui doit faire la lumière sur les conditions de la sécurité à la CTCUM, que seuls les employés de cette compagnie viennent témoigner. Il faudra des versions de personnes totalement étrangères aux intérêts de la CTCUM. Il y en avait des centaines dans le métro incendié.

D'ailleurs, cette semaine, on a pu remarquer, et Me Marchessault lui-même l'a souligné, que deux des témoignages des employés de la CTCUM contenaient une phrase "identique": "A la station Beaubien, tout était normal".

Or, l'on sait que la première explosion, ce matin du 23 janvier, a été entendue entre les stations Jean-Talon et Beaubien, donc avant Beaubien, et que par conséquent tout n'était pas normal à Beaubien. Et surtout qu'il existe une voie d'évitement, juste avant Beaubien, où l'on aurait pu ranger la rame, l'examiner et changer le pneu avarié.

"Ce ne doit pas être qu'une erreur de style", disait Michel Chartrand qui est procureur des syndiqués du métro. La présence de simples voyageurs du métro pourra éclairer l'enquête sur ce point. Savait-on, avant de passer devant cette voie d'évitement, s'il y avait déjà eu des explosions sous le deuxième wagon de la rame 16?

"Pas de cours spéciaux pour la sécurité des passagers"

Hostile, nerveux, comme quelqu'un qui prévoit qu'on va lui reprocher quelque chose, un instructeur de la CTCUM, M. Gérard Bonenfant, a comparu devant les procureurs de l'enquête sur l'incendie du métro, jeudi dernier. Il a reconnu que les cours donnés aux opérateurs de métro ne contenaient rien de spécial sur les manoeuvres à effectuer en cas d'urgence et que lui-même ne pourrait pas expliquer à ses élèves le contenu et l'emploi de l'autobus de l'urgence-métro, puisqu'il n'en sait rien.

M. Bonenfant, qui travaille au département de la formation (section métro) depuis trois ans, a expliqué aux différents procureurs que le cours donné aux employés du métro est d'une durée de quinze jours (1 semaine de théorie et 1 semaine de pratique). Il n'y a pas de cours spécial pour la sécurité des passagers, mais "sur l'ensemble du cours on donne là-dessus quelques instructions."

Recyclage en un jour

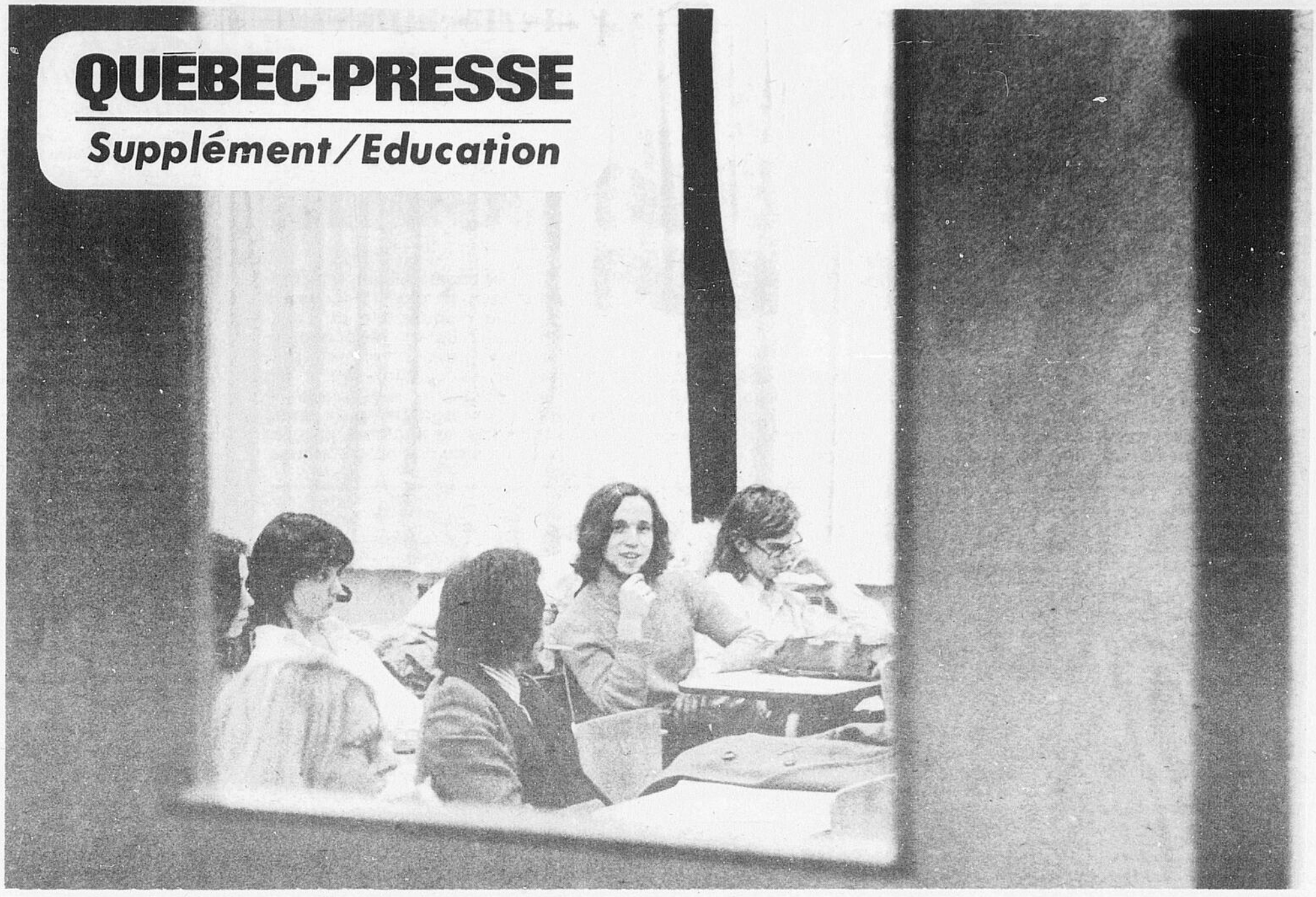
Une fois ce cours reçu, l'employé entreprend son travail. "On a donné quelques cours de recyclage, a expliqué M. Bonenfant, il y a deux ans, mais plusieurs ne les ont pas suivis parce qu'il y avait un problème d'insuffisance de personne." Pour sa part, le conducteur de la rame incendiée, M. Loiselle, avait souligné que depuis son cours, en 66, il avait suivi 2 cours de recyclage, dont le dernier il y a 3 ans. Il avait duré un jour.

Selon M. Bonenfant, aucune instruction particulière n'est donnée aux opérateurs pour savoir quoi faire en cas de crevaison. La seule règle, communiquer avec le PCC et se rendre lentement au terminus.

Le conducteur de la rame incendiée, de son propre aveu, ne connaissait pas l'endroit où se trouve la hache dans les wagons. Il ne connaissait pas non plus l'existence d'un bouclier en bois qui peut être installé sur une roue dont le pneu est crevé pour éviter les dangers d'incendie. Son agent d'accompagnement, M. Desmarais, a affirmé qu'il a appris l'existence de ces haches "hier après-midi" (soit mardi). Quant au véhicule d'urgence-métro, il affirme ne l'avoir vu qu'en photos.

Tous les témoignages, en fait, ceux des opérateurs Loiselle et Desmarais, ceux de l'instructeur Bonenfant, du surveillant Bertrand ont un point en commun: l'inexistence de mécanismes de sécurité efficaces dans le métro.

QUÉBEC-PRESSE
Supplément/Education



L'EDUCATION PERMANENTE

par Pierre Julien

Dans le domaine de l'éducation des adultes comme dans tous ceux soumis à l'étape post-industrielle de notre civilisation, on est en plein choc du futur; choc qui exige la "permanence de l'éducation".

Allons-y tout de suite d'un exemple: "On estime que dans cinq ans, la moitié des connaissances que possède un médecin aujourd'hui, seront désuètes et la moitié de celles dont il aura alors besoin, ne lui ont pas encore été communiquées." (1)

Mais, chacun dans notre milieu de travail, nous sommes témoins que ce fait, à quelques nuances près, s'applique à nous tous: techniciens, ouvriers spécialisés, cols blancs ou bleus, enseignants et même manoeuvres. Cela est si vrai que "déjà en 1962, les Etats-Unis votaient le fameux Manpower Development and Training Act, dont le but était de faciliter le recyclage de la population active et de réhabiliter les travailleurs marginaux. Ces seuls programmes de formation professionnelle des adultes allaient, de 1963 à 1968, exiger des fonds publics américains de près de deux milliards de dollars. Le Canada, comme c'est la coutume en cette matière, votait en 1968 la loi C-278, très semblable à la loi américaine de 1962. Le gouvernement fédéral allait dépenser, de 1968 à 1971, un milliard et quart de dollars dans des programmes de formation professionnelle des adultes. On pourrait citer aussi l'exemple de nombreux autres pays, comme celui de l'Angleterre ou de la France. Contentons-nous de spécifier qu'au cours de la seule année 1969-70, 135,657 travailleurs québécois (c'est-à-dire 6% de la population active) étaient inscrits dans les programmes fédéraux de formation professionnelle des adultes, dont 62,763 à temps complet." (1)

Objectifs économiques

Abordé sous cet angle, l'éducation permanente ne vise qu'un objectif purement économique: l'Etat qui défraie le coût du recyclage des travailleurs pour un meilleur rendement économique. On encore, l'Etat qui investit l'argent de nos impôts dans notre perfectionnement technique ou professionnel pour que nous servions mieux la classe capitaliste de qui il est au service. Ce n'est que la suite d'un état de faits qui existait à l'époque de la société industrielle. A ce moment, une instruction relative, suffisait au bon fonctionnement de la machine. Le progrès technologique exige maintenant une meilleure instruction des travailleurs: l'Etat y pourvoit, développant ainsi une forme simplement renouvelée de dépendance. (Ce n'est pas un hasard si le gouvernement américain, dès 1962, votait le Manpower Development and Training Act et que, encore en 1974 aux U.S.A., la loi de l'assurance-santé n'est pas encore votée. Les profits d'abord, la santé des gens ensuite).

La "majorité populaire"

Mais "ce concept d'éducation permanente subordonnée à une croissance économique (...") ne tient pas compte des aspirations de la majorité populaire, qui, venant d'accéder en masse au niveau secondaire, voudra très certainement poursuivre son développement éducatif". Il semble toutefois, d'après l'étude déjà citée, qu'on repense le principe de l'éducation permanente afin de la mettre au service "d'une collectivité qui tente de contrôler l'ensemble de son développement".

Mais la "majorité populaire" n'a pas attendu que la formule soit repensée par le haut. Elle a déjà mis sur pied des mécanismes d'éducation qui répondent à ses aspirations. Mais avant d'en parler plus en détails, voyons deux cas-types (reproduits des centaines de fois) où les citoyens font appel à des professionnels et qui illustrent bien la différence existant entre ces deux classes. Il s'agit de l'engagement d'architectes dans des actions de participation en matière de rénovation urbaine dans un quartier du centre-ville. Des expériences de ce type révèlent aux professionnels tout le sens du mot "participation", étranger à leur formation et les aspirations des citoyens qui eux, vivent le problème du dépérissement. Les idées académiques des premiers sont souvent à l'opposé de la réalité vécue par les seconds.

De même l'engagement de médecins dans les cliniques médicales populaires ou dans les CLSL le "danger d'une mystification de ce savoir professionnel et l'étroitesse du savoir médical devant les rapports qui s'exercent entre les conditions de santé d'une collectivité et sa situation socio-économique". (1)

Prendre nos intérêts en main

Dans ce même ordre d'idées mais d'une façon plus générale, "l'université ne pourra sans doute pas éviter indéfiniment de prendre aussi en considération les groupes traditionnellement éloignés des milieux scientifiques, qui décident, de plus en plus nombreux, de prendre leurs intérêts en main et qui ne pourront pas se satisfaire longtemps d'une vague vulgarisation des avoirs qui, loin de les servir, contribue à accroître leur sentiment de dépendance et d'aliénation. Plus que d'autres peut-être, ces groupes nous obligent à situer le problème de l'éducation des adultes dans un cadre beaucoup plus vaste que celui du perfectionnement professionnel auquel on a souvent tendance à la restreindre. La question qu'ils posent est celle de la contribution de l'université au développement culturel global des individus et de la collectivité." (1)

(1) L'université dans une société éducative. De l'éducation des adultes à l'éducation permanente. Par Gaétan Daoust et Paul Bélanger. Aux Presses de l'université de Montréal.

Laval, une université de pointe en amérique

L'admission à certains programmes de cours dispensés par l'Université Laval nécessite un examen obligatoire. Les candidats inscrits à ces programmes devront se présenter à l'examen à l'une des dates et à l'un des centres mentionnés dans le calendrier suivant.

Les candidats doivent communiquer le plus tôt possible avec le responsable de l'examen afin de lui faire connaitre leur intention de s'y présenter. Le candidat qui a fait une demande d'admission à plus d'un programme de cours doit subir les examens propres à chacun de ces programmes.

PROGRAMMES
Droit (Bacc. en)
Enfance inadaptée
(Bacc. et diplôme en)
Information professionnelle
(Certificat en)
Orientation (Bacc. en)
Service social (Bacc. en)
DATE
16 mars, de 8h00 à 17h00
LIEU
Sous-centres*
COÛT: $11.00
RESPONSABLE
M. E. Slater
tél.: 418/656-2087

PROGRAMME
Éducation physique
(Bacc. d'enseignement)
DATE
Majeure seulement
24 mars de 8h30 à 17h00
Majeure ou mineure
12 avril de 8h30 à 17h00
Mineure seulement
21 avril de 8h30 à 17h00
LIEU
Secrétariat P.E.P.S.
Université Laval
COÛT: $10.00
RESPONSABLE
M. Gilles Bérubé
tél.: 418/656-7834

PROGRAMME
Psychologie (Bacc. en)
DATE
8 juin, de 8h30 à 17h00
LIEU
Pavillon De Koninck
Salle 2B à 2F
Université Laval
COÛT: $12.00
RESPONSABLE
J.M. Lessard
tél.: 418/656-5383

PROGRAMME
Traduction
(B.A. spécialisé en)
DATE
15 mars, de 13h30 à 16h30
LIEU
Sous-centres*
COÛT: $5.00
RESPONSABLE
Mme S. Vouvé
tél.: 418/656-4000

*** Nous publions ci-après une liste partielle des sous-centres où seront tenus les examens. Au total, des examens seront tenus dans 17 sous-centres à travers la province et 1 au Nouveau-Brunswick.**

Collège d'Ahuntsic
9155, St-Hubert
Montréal 353
(M. M. Millette, 389-5921)

Collège de Shawinigan
5105, Boul. Alfred
Shawinigan
(M. André Brulé, 537-9351)

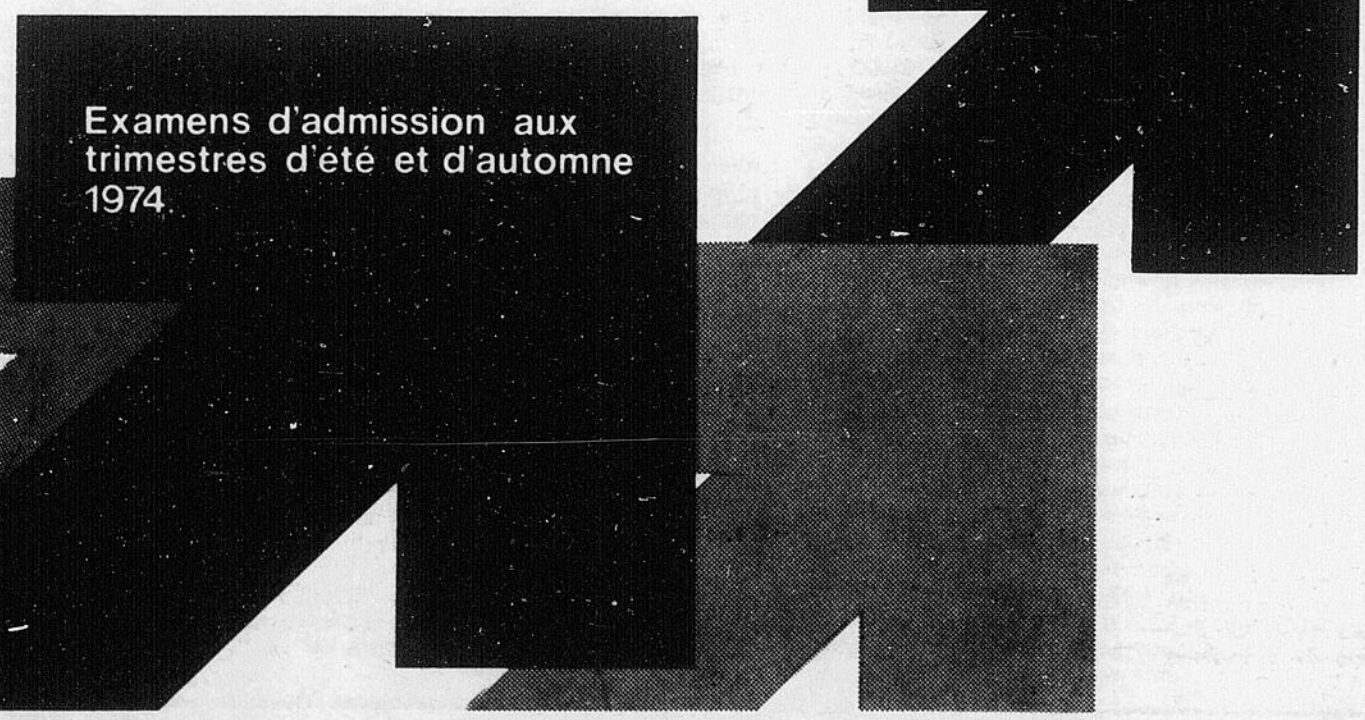
Collège de Victoriaville
475, Notre-Dame est
Victoriaville
(M. C. Picard, 758-1571)

Collège de Trois-Rivières
3500, de Courval
Trois-Rivières
(M. P. Provencher, 378-9171)

Collège de Drummondville
415, Des Écoles
Drummondville
(M. Y. Bibeau, 478-4671)

Collège de St-Hyacinthe
2200, rue Pratte
St-Hyacinthe
(M. G. Dupuis, 773-6691)

**Pour tout renseignement additionnel, veuillez communiquer: Service de l'admission, Bureau du Régistraire, Pavillon de la Bibliothèque, Université Laval, Québec.
(418) 656-3703**



La CFP: pour adultes seulement!

C'est quoi la **Commission de formation professionnelle de la main-d'oeuvre du Montréal métropolitain?** En gros, la CFP s'occupe de la formation professionnelle des adultes de tous les secteurs d'activité de la région de Montréal.

L'objectif de la Commission est double: 1) permettre aux adultes d'exercer avec compétence un métier ou une profession et d'améliorer leur statut professionnel. 2) procurer aux secteurs économiques de la région une main-d'oeuvre qualifiée selon les besoins technologiques.

Les prérogatives assignées à la CFP ne peuvent être exercées rationnellement que par l'association des représentants des employeurs et des salariés à la coordination des programmes de formation professionnelle des adultes.

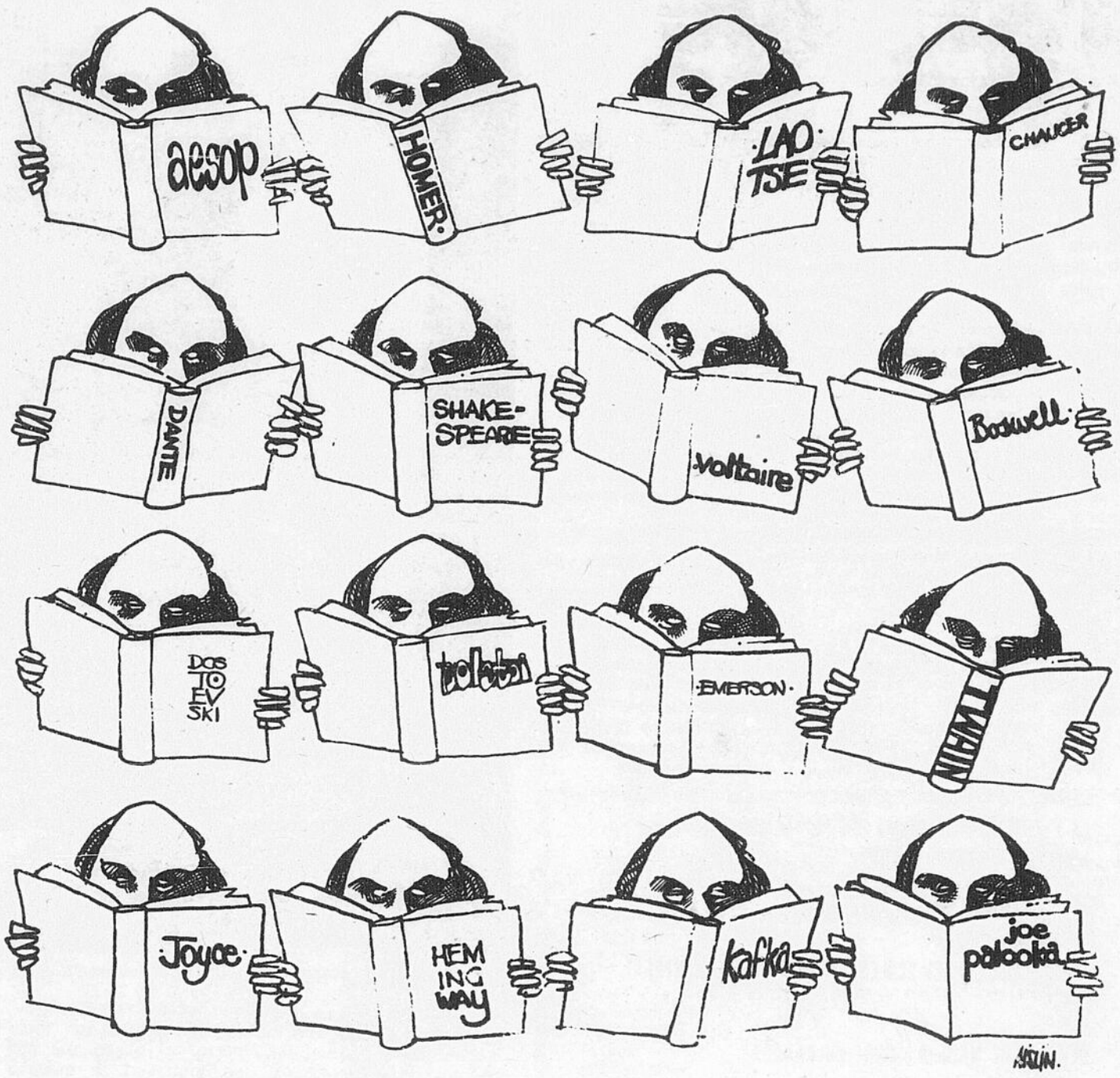
Toute demande d'organisation de cours en formation professionnelle des adultes est acheminée à la CFP. Celle-ci s'informe, auprès des Centres de main-d'oeuvre du Canada, des inscriptions des adultes intéressés à suivre ces cours et réalise la publicité nécessaire à informer adéquatement la population.

Avec le ministère de l'Education, la CFP définit les institutions d'enseignement les plus aptes à dispenser la formation requise pour permettre aux adultes d'acquérir un plus haut degré de connaissances.

Les Centres de main-d'oeuvre du Canada sont responsables de la sélection et de l'inscription des adultes aux cours à plein temps. C'est donc à cet organisme que l'adulte adressera sa demande d'admission.

Un nouveau venu dans un champ d'activité devra obligatoirement s'inscrire au Centre de main-d'oeuvre du Canada de sa localité à un cours à plein temps pour "débutants" puisque les cours à temps partiel sont exclusivement réservés au perfectionnement des adultes oeuvrant déjà dans un champ d'activité connexe au cours requis. Certains cours à plein temps s'adressent à ceux qui recherchent un perfectionnement.





ON COMMENCE avec les "classiques", Esope, Homère et les autres, mais on fini toujours par les "comics" comme les aventures du boxeur Joe Palooka... La culture, c'est tout ça!

Bientôt, une faculté d'éducation permanente à l'Université de Montréal

L'Université de Montréal sera doté, dès septembre probablement, d'une véritable faculté d'éducation permanente. L'assemblée universitaire a donné son accord de principe après avoir examiné un rapport qui avait fait l'objet de multiples discussions et de débats, souvent passionnés, ces trois dernières années.

Le futur étudiant de cette faculté est défini d'une façon beaucoup plus large: toute personne sur le marché du travail ou dont la fonction socio-économique est autre que celle de l'étudiant régulier.

L'actuel service de l'éducation permanente dispense déjà 27 programmes dans diverses disciplines. La nouvelle faculté agira comme "acteur" d'autres facultés qui, elles aussi, dispensent leur enseignement dans le cadre de l'éducation permanente.

Dans l'ensemble, l'éducation permanente à l'Université de Montréal se limite surtout au premier cycle mais il est évident qu'avec la création d'une faculté reconnue au même titre que les autres, on entamera le deuxième cycle. De même, tandis que l'éducation permanente était principalement confinée dans le champ des humanités ou des sciences humaines, enfin pourvue de ses titres de noblesse, elle s'étendra dans le champs des sciences.

Même prestige académique

La nouvelle faculté ne disposera pas d'un corps académique distinct. Les professeurs réguliers des autres facultés seront appelés à y enseigner.

Il importe moins ici de souligner le fait que les diplômes de la faculté seront investis du même prestige académique que ceux des facultés traditionnelles, que d'insister sur le fait que l'université reconnaît, en constituant la nouvelle faculté, tout un jeu de critères d'admissibilité adaptés à la notion même de l'éducation permanente et à sa clientèle.

Multi-média

Apprendre à apprendre par soi-même

Multi-média est un programme gouvernemental d'éducation des adultes axé sur la participation. Il permet aux adultes de découvrir par eux-mêmes des façons d'apprendre, de se perfectionner ou de s'instruire.

Multi-média est destiné aux adultes qui ont dépassé l'âge scolaire, qui vivent dans des milieux peu organisés, qui sont peu scolarisés, qui veulent, avec d'autres adultes, s'intéresser à ce qui se passe autour d'eux et qui veulent mettre en commun leurs connaissances afin d'approfondir un sujet qui les intéresse.

Ces sujets varient d'un groupe de personnes à l'autre, d'un milieu à l'autre. Il peut s'agir d'un cours sur les transformations que provoque l'implantation d'un Centre local de services communautaires dans une région, du problème de l'enfance exceptionnelle, celui des garderies, sur la façon de s'y prendre pour poursuivre quelqu'un en cour des petites créances, etc.

Le tout démarre généralement de la façon suivante: des gens se groupent, apprennent à se connaître, énumèrent des sujets qui les intéressent, définissent ensemble un projet éducatif, font appel à des ressources de leur entourage, travaillent ensemble à la réalisation de leur projet éducatif, enfin, évaluent les résultats de ce qu'ils ont appris.

Les media

Les moyens utilisés par les groupes de travail sont, suivant les besoins, des appareils photo, des magnétophones, des vidéogrammes, la radio ou le journal de Multi-média, "La Gazette".

Multi-média est implanté dans cinq régions du Québec: Ile de Montréal, Nord de Montréal, Sud de Montréal, Nord-ouest québécois, Saguenay - Lac - Saint-Jean. Ces régions sont divisées en sous-régions.

L'Innovation pédagogique de Multi-média réside en ceci qu'elle permet aux gens de participer à toutes les étapes de programmes:

- On choisit ce qu'on veut apprendre.
- On décide du choix des locaux, des personnes-ressources, du matériel.
- On approfondit ses connaissances avec des gens de son entourage.
- On met sa propre expérience au service des gens de son milieu.



Point n'est toujours besoin d'avoir un professeur en chair et en os.

- On travaille à la préparation du journal et à la préparation des émissions de radio et de télévision.

Le projet éducatif est une occasion pour un groupe de réaliser que toute personne, quelle que soit sa formation, a quelque chose à communiquer, à montrer, à partager avec d'autres. En d'autres termes c'est une occasion d'apprendre à apprendre par soi-même.

LA COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE
MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
Organisme du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec
5350 rue Lafond, Montréal H1X 2X2 - Téléphone: 725-5221

en collaboration avec

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL
(Service de l'éducation des adultes)

et les

CENTRES DE MAIN-D'OEUVRE DU CANADA

COURS DU SOIR À TEMPS PARTIEL *
CENTRE PROFESSIONNEL PARTHENAIS

Automobile	Mécanicien d'automobile	**Coiffure**	Coiffeur pour hommes Coiffeur pour dames
Soudure	Soudeur		
Construction	Charpentier-menuisier Poseur de lattis Monteur d'acier de structure Chaudronnier Serrurier de bâtiment Ferblantier Couvreur Monteur-mécanicien (vitrier) Peintre Poseur de revêtement souple Calorifugeur		Plâtrier Cimentier-applicateur Briqueteur-maçon Carreleur Mécanicien de chantier Electricien Plombier Poseur de gicleurs Poseur d'appareils de chauffage Frigoriste

DUREE DU COURS: 60 heures
DEBUT DU COURS: semaine du 1er avril 1974
SOIR DU COURS: à déterminer au moment de l'inscription
CONDITION D'ADMISSION: comme il s'agit de cours de perfectionnement, il faut être dans le domaine ou avoir travaillé dans le métier ou un métier connexe.

*** N.B. LE NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES ET SUBVENTIONNES PAR LES CENTRE DE MAIN-D'OEUVRE DU CANADA ÉTANT LIMITÉ, des frais de cours pourront être requis même des candidats admissibles.**

INSCRIPTION: 11-12-13-14-15 mars 1974
entre 7h p.m. et 9h p.m.

ENDROIT: Centre Professionnel Parthenais
5205 rue Parthenais, Montréal

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES: 527-2121
9h a.m. à 4h30 p.m.
6h30 p.m. à 9h30 p.m.

Cours de fine cuisine
Printemps 1974

Cours de base débutant le 20 février comprenant 9 leçons en démonstration avec dégustation et livrets, et leçons facultatives de travaux pratiques, une fois par semaine, le jour ou le soir.

Une leçon d'information vous permet, sans obligation, d'assister à la première démonstration avec dégustation et livret.

Pour renseignements et brochure gratuite:
843-6481

Institut Culinaire Henri Bernard

2015, RUE DE LA MONTAGNE, SUITE 610, MONTRÉAL 107
permis de culture personnelle du ministère de l'éducation

Aux ACEF

La famille comme premier noyau d'éducation

C'est après avoir pris conscience que le crédit et l'endettement prenaient des proportions alarmantes au sein des familles ouvrières du Québec qu'un groupe de syndicalistes met sur pied l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF). A la suite de son congrès de fondation, en septembre 65, l'idée d'instituer un mouvement autonome destiné à éduquer et à réhabiliter la famille dans son fonctionnement économique est acceptée et élaborée par les participants. L'ACEF est dotée d'une structure coopérative qui est contrôlée par ses associations-membres.

Actuellement les objectifs poursuivis par les A CEF peuvent se regrouper selon trois thèmes principaux:

L'éducation:

Eduquer signifie conscientiser en vue d'un changement radical de l'homme et de la société.

Le mouvement ACEF a choisi la famille comme premier noyau d'éducation, car, il importe d'abord de prévenir la famille des problèmes économiques et sociaux auxquels elle doit faire face. L'éducation au niveau de la famille touche les sujets suivants: l'étude des dettes et l'assainissement du budget familial, les consolidations, les dépôts volontaires, les faillites, les ventes, la société de consommation, l'éducation coopérative.

Pour atteindre ce premier objectif de conscientisation, les ACEF se servent des outils suivants:

- **Consultation budgétaire:** Des conseillers budgétaires aident les familles aux prises avec des problèmes d'endettement ou de menaces de saisies, à tracer leur portrait financier et à trouver les solutions appropriées, ceci dans une démarche individuelle ou collective et de préférence dans leurs milieux.

- **Cours et rencontres éducatives:** Les ACEF mettent à la disposition des groupes intéressés des séries de rencontres d'information et d'éducation sur les problèmes d'économie familiale et sur les causes et conséquences de la société de consommation actuelle.

- **Formation de conseillers:** Des éducateurs vont, dans tous les milieux intéressés, former des conseillers qui pourront, pour le bénéfice de leur propre milieu, prolonger le travail de consultation et d'éducation fait par les ACEF

Ainsi, les ACEF essaient par divers moyens d'être de véritables **"écoles populaires"** chargées de transmettre aux travailleurs, individuellement et collectivement l'information et l'éducation de base qui constituent sans doute leur premier moyen de protection.

Protection et défense du consommateur:

Le travail d'éducation fait par les ACEF est complété par un service juridique qui permet de recourir à des procédures légales pour mettre un terme à l'exploitation de certaines familles. Ce service protège et défend les travailleurs victimes des usuriers et de l'exploitation systématique qu'encourage un système de crédit à la consommation.

Par le service juridique, les ACEF réussissent à établir des jurisprudences nouvelles sur les lois existantes en plus de pouvoir dénoncer publiquement les situations types d'exploitation et les abus les plus criants qu'elles découvrent.

Dans le but de rejoindre les citoyens les plus démunis et les plus exploités, les ACEF ont développé diverses formules d'organisation. Elles vont de l'organisation communautaire proprement dite qui a pour but d'aider des groupes de citoyens dans un quartier donné, aux prises avec des problèmes socio-économiques, jusqu'à des formes d'organisation plus spécialisées qui attaquent des problèmes précis, tels que les prix élevés de l'alimentation, les problèmes de logement, de vêtement, etc.

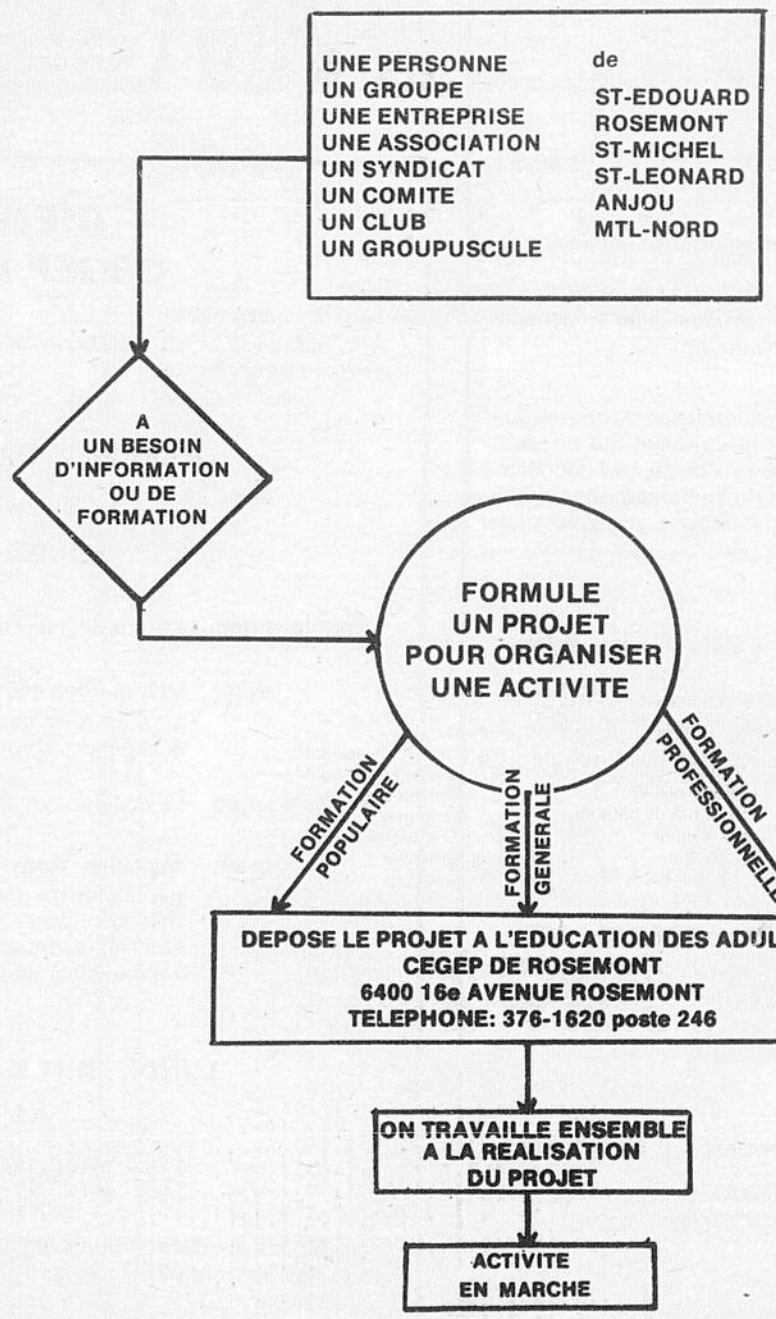
Les ACEF font aussi la promotion du système coopératif en travaillant au niveau des coopératives existantes (comptoir alimentaires; Cooprix; Coop Habitat etc.) et en tentant la réalisation de coopératives autogérées; toutes ces expériences se font dans l'optique d'un changement radical du système économique et social existant.

Groupe de pression:

Tout le travail accompli par le mouvement ACEF et décrit plus haut ne servirait que de cataplasmes s'il ne s'accompagnait pas de changements plus en profondeur.

En effet, l'endettement est en même temps une cause et une conséquence de plusieurs autres problèmes; en dernier ressort, l'endettement a des incidences profondément humaines: le consommateur endetté a un potentiel social terriblement diminué. En conséquence, s'attaquer au problème de l'endettement, du crédit à la consommation, c'est aussi remettre en question le système économique, c'est repenser des valeurs sociales et c'est déranger des individus et des groupes bien en place.

BIENVENUE AU CEGEP DE ROSEMONT



P.S. COMPLETER ET RETOURNER A VOTRE CEGEP

LE CEGEP, CA VOUS APPARTIENT AUSSI...

Université du Québec

L'Ecole nationale d'administration publique et l'Université du Québec à Montréal annoncent l'ouverture du concours d'admission au programme de:

MAÎTRISE EN ADMINISTRATION PUBLIQUE
(étudiants à temps partiel)

A qui s'adresse le programme?

Le programme est conçu spécialement à l'intention des fonctionnaires professionnels gouvernementaux et de cadres et employés professionnels d'organisme publics et para-publics (corporations municipales, scolaires, hospitalières et de bien-être et autres).

Seront aussi considérées les candidatures des personnes employées dans le secteur privé et qui ont soit l'occasion d'entrer régulièrement en contact avec le secteur public, soit l'intention d'oeuvrer dans un organisme public ou para-public.

Qui est admissible?

Les candidats plus spécialement visés sont ceux qui:

a) détiennent un diplôme de premier cycle universitaire;

b) sont âgés d'au moins 25 ans et d'au plus 40 ans;

c) possèdent une expérience administrative d'au moins 2 ans;

d) occupent un poste de niveau intermédiaire dans une organisation.

A titre exceptionnel, cependant, pourra aussi être considéré le candidat qui ne satisfait pas à l'une ou l'autre de ces conditions mais qui, à cause de sa compétence reconnue, occupe des fonctions administratives importantes.

Durée:
La durée est de trois ans, ou sept sessions.

Renseignements et admissions:
Pour obtenir plus de renseignements sur le programme ainsi que les formules de demande d'admission, s'adresser au:

Bureau du registraire
Service de l'admission

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Case postale 8888,
Montréal H3C 3P8
Tél.: 876-3161

ou au:

Secrétariat général
ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

31, rue Mont-Carmel,
Québec G1R 4A6
Tél.: 657-2476 ou 657-2485

Date limite pour présenter une demande d'admission: 1er mai 1974.

Le centre d'animation de culture ouvrière
Une animation qui doit déboucher sur l'action



Le Centre d'animation de culture ouvrière (CACO) a commencé ses activités en août 1969. Les motivations de sa mise sur pied furent la découverte progressive de la nécessité d'un organisme plus spécialisé (que la JOC) pour équiper les groupes de travailleurs au plan de la formation, de l'information et de la recherche.

Le Centre permet aux travailleurs de se situer comme individus dans une société globale. Il permet aussi une réflexion et une analyse sur la société actuelle, amenant les travailleurs à porter un jugement critique sur les valeurs véhiculées par elle. Il incite les travailleurs à comprendre les causes profondes des malaises de notre société.

Action collective

Pour atteindre ces objectifs le Centre offre les principaux services suivants: des stages sur les techniques d'animation, sur le fonctionnement dans un groupe, sur la planification de l'action, sur l'homme face au développement, sur le rôle des politiques sociales, sur l'initiation à la formule coopérative, enfin sur la formation d'avocats populaires spécialisés dans l'assurance-chomâge.

Le Centre de formation populaire
Pour la multiplication des militants ouvriers

Suite à sa première assemblée générale (en novembre dernier), le Centre de formation populaire, qui compte maintenant quelque 75 groupes populaires et syndicats, prenait une orientation davantage axée sur un travail régional. L'équipe d'employés, composée de 8 personnes, entend réaliser un travail plus intensif avec des militants de syndicats locaux et de groupes populaires afin de préparer la naissance d'organisations régionales de travailleurs. En termes pratiques, cela veut dire un ensemble de militants conscients et enracinés dans leur milieu et qui sont liés à travers des échanges réguliers, des appuis aux luttes des uns ou des autres, des activités collectives en termes d'information et de formation, des revendications communes.

A cet égard, la lutte des travailleurs de la région de Joliette, à partir des grèves de Firestone et de Canadian Gypsum est riche d'enseignements. C'est dans ce sens que le CFP entend travailler dans quelques quartiers qui, dans une ville comme Montréal, constituent de fait des régions de par la densité de la population et de par l'importance des entreprises qui y sont présentes.

Ce travail intensif dans certains quartiers n'empêche pas le CFP de réaliser un travail de soutien à la formation syndicale (avec le concours du Conseil Central de Montréal par exemple), de même que la diffusion de textes et, à l'occasion, l'organisation de débats.

Le Centre de formation populaire est financé en partie par la Compagnie des Fédérations et en partie par les groupes qui requièrent ses services.

BIENVENUE AU CEGEP DE ROSEMONT

A la demande et en collaboration avec l'exécutif du Parti Québécois du comté de Rosemont

LE SERVICE D'ÉDUCATION DES ADULTES

vous invite à une

SOIRÉE D'INFORMATION

Premier sujet: La situation au Chili

Invité: **L'abbé Jean Ménard,** de retour du Chili qui présentera à l'aide d'un document audio-visuel la situation chilienne et répondra à vos questions.

Deuxième sujet: Le dossier cumulatif de l'étudiant

Invité: **Monsieur Roger Delorme,** du poste de radio CKAC, qui exposera ce qu'est le dossier cumulatif que le ministère veut mettre sur pied pour l'étudiant et quels sont les avantages et inconvénients de ce dossier en répondant à vos questions.

LUNDI, LE 11 MARS 1974 A 19 HEURES 30

À L'AUDITORIUM

6400, 16ième avenue, Rosemont

Le Service d'Education des Adultes offre sa collaboration à tout groupe du quartier désirant organiser des activités d'information et de formation pour les gens du quartier.

LE CEGEP, CA VOUS APPARTIENT AUSSI . . . .

A l'Université du Québec à Montréal

Les mille et un aspects de la recherche

Il y a à peine plus de quatre ans que l'Université du Québec à Montréal a ouvert ses portes aux étudiants. Elle s'est employée comme il se doit aux tâches les plus urgentes, en particulier à la consolidation de son enseignement et à la constitution d'un personnel compétent qui compte actuellement près de quatre cent vingt-cinq professeurs. Pourtant ni l'urgence de son organisation, ni la relative faiblesse de ses moyens financiers, ni la jeunesse de ses chercheurs n'ont empêché que les activités de recherche se développent de façon très satisfaisante. L'UQAM est d'ores et déjà une université à part entière dans la mesure où elle remplit son double rôle d'enseignement et de recherche.

De quatre sources

Au sein de vingt-trois départements académiques de multiples projets de recherche subventionnée sont actuellement en marche; et cela ne tient pas compte des nombreux autres travaux menés sans aide financière d'aucune sorte. Quand elle s'applique, celle-ci provient pour l'essentiel de quatre sources: le ministère de l'Education du Québec, le Conseil national de la recherche, le Conseil des Arts du Canada et les fonds de recherche prélevés sur le budget même de l'UQAM. Les chercheurs reçoivent aussi de l'aide de certains ministères provinciaux ou fédéraux ou encore d'organismes privés.

La recherche poursuivie dans les départements couvre un très large éventail de discipline: de la chimie aux arts plastiques, de la psychologie à l'économique; et la liste des études en cours laisse apparaître une grande diversité d'intérêts. De la même façon, on peut identifier plusieurs approches distinctes: recherche fondamentale ou appliquée, recherche expérimentale ou théorique, recherche sur des questions locales ou d'ampleur universelle. A travers cette mosaïque se profilent néanmoins deux lignes de force qui résultent d'un choix spontané de la part des professeurs-chercheurs, à savoir les recherches sur le milieu québécois et les recherches utilitaires. Citons quelques exemples parmi plusieurs. En histoire, on s'intéresse à l'évolution des mouvements ouvriers au Québec du 20e siècle. Un linguiste étudie le pressant problème de la syntaxe française du Québec; l'art amérindien en territoire québécois fait l'objet d'une attention spéciale de spécialistes de l'histoire de l'art; ou encore, le département d'études littéraires travaille à enrichir nos connaissances sur la littérature québécoise. D'autre part, un chimiste s'applique à mettre au point une technique de placage de l'aluminium susceptible de rendre des services immenses à l'industrie; un chercheur-sexologue étudie les effets des contraceptifs sur la reproduction des mammifères et éventuellement de l'homme; une équipe de biologistes examine nos forêts en tant que support alimentaire des orignaux.

Trois secteurs clés

A côté des professeurs-chercheurs regroupés dans les départements académiques, il existe à l'UQAM des centres de recherche dont l'unique fonction consiste précisément en des activités de recherche. Ces centres fonctionnent autour d'un champ d'étude précis et sont constitués par un noyau de chercheurs hautement qualifiés qui y consacrent tout leur temps. Ceux-ci proviennent de diverses disciplines et forment des équipes de recherche multidisciplinaires et ouvertes à la collaboration avec les chercheurs des départements ou même avec des spécialistes de l'extérieur de l'UQAM.

Actuellement il existe trois secteurs dans lesquels oeuvrent les centres de recherche de l'UQAM: l'environnement, l'alimentation ,et l'éducation. Le Centre de Recherches Ecologiques (C.R.E.) a regroupé à ce jour ses préoccupations dans quatre programmes: l'environnement atmosphérique où sont étudiés les brouillards polluants dans les grands centres comme Montréal; l'environnement aquatique qui porte sur la pollution du St-Laurent autour de la métropole; l'aménagement qui s'intéresse à l'écologie du Bas St-Laurent; et les modèles écologiques qui recouvrent les travaux en laboratoire. De son côté, le centre de recherche en sciences appliquées à l'alimentation (CRESALA) vient de mettre au point un procédé d'élevage de la truite en circuit fermé. Il travaille actuellement à trois projets principaux: le premier porte sur la mise au point d'un fromage de type gruyère et son éventuelle fabrication industrielle au Québec; le second a trait au contrôle de la qualité du cidre québécois et à l'analyse de ses éléments constitutifs; enfin une étude se poursuit sur le rôle des enzymes dans l'alimentation. Le Centre de recherche en didactique, enfin, s'est orienté franchement dans le sens des recherches fondamentales: il s'efforce de construire les bases scientifiques et théoriques de l'enseignement à tous les niveaux; ce qui ne l'empêche pas de fonder ses travaux sur l'observation de la réalité actuelle de l'enseignement au Québec.

On pourrait enrichir cette description. Ce qu'il importe de noter, c'est l'effort que tentent les chercheurs de l'UQAM en vue de servir concrètement au mieux-être de la société de demain et de répondre selon leurs moyens aux besoins immédiats de leur milieu québécois.



Technique de plus en plus utilisée au niveau de l'éducation permanente, l'audio-visuelle impressionne encore certains adultes et épate toujours les enfants. (Photo Jean-Pierre Karsenty)

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

CERTIFICAT D'ÉTUDES QUÉBÉCOISES

Un certificat de 30 crédits, élaboré dans une perspective multidisciplinaire, qui veut favoriser une prise de conscience du caractère spécifique de notre culture.

Les objectifs

- permettre à l'étudiant de saisir l'interaction et la complexité des phénomènes sociaux, économiques, politiques et culturels propres au Québec
- permettre à l'étudiant d'acquérir une méthode de travail et de développer un esprit critique afin de le rendre apte a se situer dans le Québec d'aujourd'hui

COURS OFFERTS À LA SESSION MAI-JUIN

- Approche du milieu
- Littérature québécoise II *
- Rapports de travaux dirigés

* On peut s'inscrire à ce cours sans s'inscrire à l'ensemble du certificat

Date limite d'admission: 1er avril

Date limite de réinscription: 15 avril

Pour plus de renseignements

SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE

3333, Chemin de la Reine-Marie, Tél.: 343-6090 (jour), 343-6992 (soir)

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

SESSION MAI-JUIN

PROGRAMMES DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

Date limite d'admission: 1er avril
Date limite de réinscription: 15 avril

Enseignement des mathématiques et des sciences à l'élémentaire (30 cr.)
Perfectionnement des maîtres en musique à l'élémentaire (30 cr.)
Sciences familiales (30 cr.)
Baccalauréat en enseignement (préscolaire et élémentaire) (90 cr.)

AUTRES PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Communication (30 cr.)
Information et journalisme (30 cr.)
Loisir (30 cr.)
Nursing communautaire (30 cr.)
Publicité (30 cr.)
Relations industrielles (2 certificats de 30 cr.)
Relations publiques (30 cr.)

CERTIFICAT D'ETUDES QUEBECOISES (30 cr.)

SESSION JUILLET-AOUT

PROGRAMMES DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

Date limite d'admission: 15 mai
Date limite de réinscription: 15 juin

Animation de la vie étudiante (30 cr.)
Animation pédagogique des bibliothèques (30 cr.)
Aptitude à l'enseignement de l'éducation physique à l'élémentaire (30 cr.)
Enseignement à l'élémentaire (30 cr.)
Enseignement des mathématiques au secondaire (30 cr.)
Enseignement des mathématiques et des sciences à l'élémentaire (30 cr.)
Enseignement du français, langue seconde, à l'élémentaire (30 cr.)
Enseignement du français au secondaire (30 cr.)
Mathématiques (30 cr.)
Sciences familiales (30 cr.)
Baccalauréat en enseignement (préscolaire et élémentaire) (90 cr.)

L'étudiant qui a complété trois (3) certificats de trente (30) crédits chacun obtient un grade de premier cycle universitaire.

Pour plus de renseignements

SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE

3333, Chemin de la Reine-Marie, Tél.: 343-6090 (jour), 343-6992 (soir)

Aux HEC

Le MBA pour tout le monde

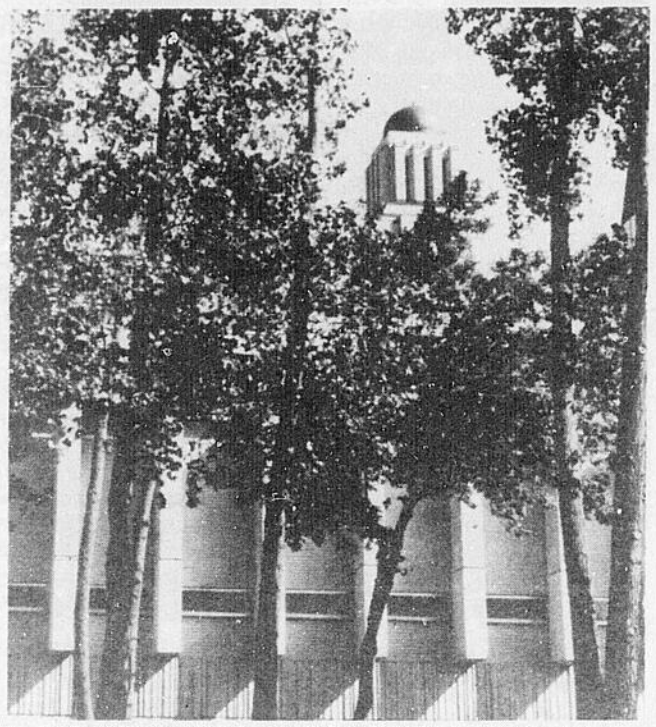
S'il est un monde en perpétuel changement, c'est bien celui des affaires et de l'administration. Pour répondre aux besoins du milieu, l'Ecole des H.E.C. doit donc sans cesse modifier son enseignement, supprimer certains programmes et en mettre de nouveaux sur pied.

C'est ainsi que fut créé en 1969 le programme de maîtrise en administration des affaires (M.B.A), qui recrute des candidats dans toutes les disciplines, ou presque, après que ceux-ci aient acquis une expérience de travail. Cette population présente donc, à ce titre, un intérêt tout particulier. Que l'on juge: les 160 étudiants actuellement inscrits au programme de M.B.A., détiennent déjà à eux tous 204 titres universitaires, ont accumulé 664 années d'expérience sur le marché du travail et leur moyenne d'âge approche de la trentaine.

Pourquoi ce retour aux études, ce temps d'arrêt et de réflexion chez un avocat, un économiste, un ingénieur, un pharmacien, un cadre québécois ou étranger, etc., dans une carrière déjà amorcée? Généralement parce que, à un tournant de sa vie professionnelle, il a pris conscience que

- sa spécialisation ne lui permet pas une perception globale des diverses situations auxquelles il doit désormais faire face;
- les problèmes actuels font de plus en plus appel à des groupes de travail où l'art de la gestion et des relations humaines ont une importance décisive;
- sa carrière future peut connaître des changements profonds, riches en expérience, auxquels ils doit se préparer, dans un milieu social, économique et culturel toujours plus complexe et interdépendant;
- ces bouleversements exigent l'utilisation de méthodes et d'outils de gestion qui, mystérieux il y a dix ans, font maintenant partie de la panoplie courante du gestionnaire;
- en un mot, l'apprentissage par l'expérience quotidienne du travail est devenu un mode de formation trop lent et incomplet dans notre monde en rapide évolution.

Il va sans dire que le diplômé M.B.A. qui retourne à l'exercice de sa profession d'origine avancera beaucoup plus rapidement dans sa carrière qu'il ne l'aurait fait autrement. Beaucoup d'exemples le confirment.



"...l'université ne pourra pas éviter indéfiniment de prendre aussi en considération les groupes traditionnellement éloignés des milieux scientifiques, qui décident, de plus en plus nombreux, de prendre leurs intérêts en mains." (Paul Bélanger et Gaétan Daoust)

Défi à la qualité de l'enseignement

Voyons dans quel contexte se déroulent les études de M.B.A. aux H.E.C. Les cours s'adressent à des adultes qui ont évolué dans le monde du travail, qui possèdent un bagage intellectuel impressionnant et qui, dans leur domaine respectif, sont déjà des spécialistes. Par ses caractéristiques, cette population d'étudiants constitue un défi à la qualité de l'enseignement qui lui sera dispensé. Pour y répondre, les moyens pédagogiques employés sont essentiellement dynamiques. Ils mettent en valeur, et de façon systématique, l'expérience précieuse des participants qui confrontent entre eux leurs perceptions et leurs expériences. Le programme fait appel aux méthodes de travail les plus aptes à préparer les candidats aux tâches du gestionnaire: discussions de cas concrets, séminaires, recherches collectives ou individuelles, équipes multidisciplinaires et cours magistraux dans lesquels le dialogue a toujours sa place.

- L'enseignement est donné par plus de soixante-dix professeurs de carrière et la plupart d'entre eux détiennent un doctorat. Par des activités de consultation et leur participation à divers conseils d'administration, ils établissent en permanence le lien indispensable entre le monde de la gestion et leur enseignement.

Bibliothèque la plus fonctionnelle du monde

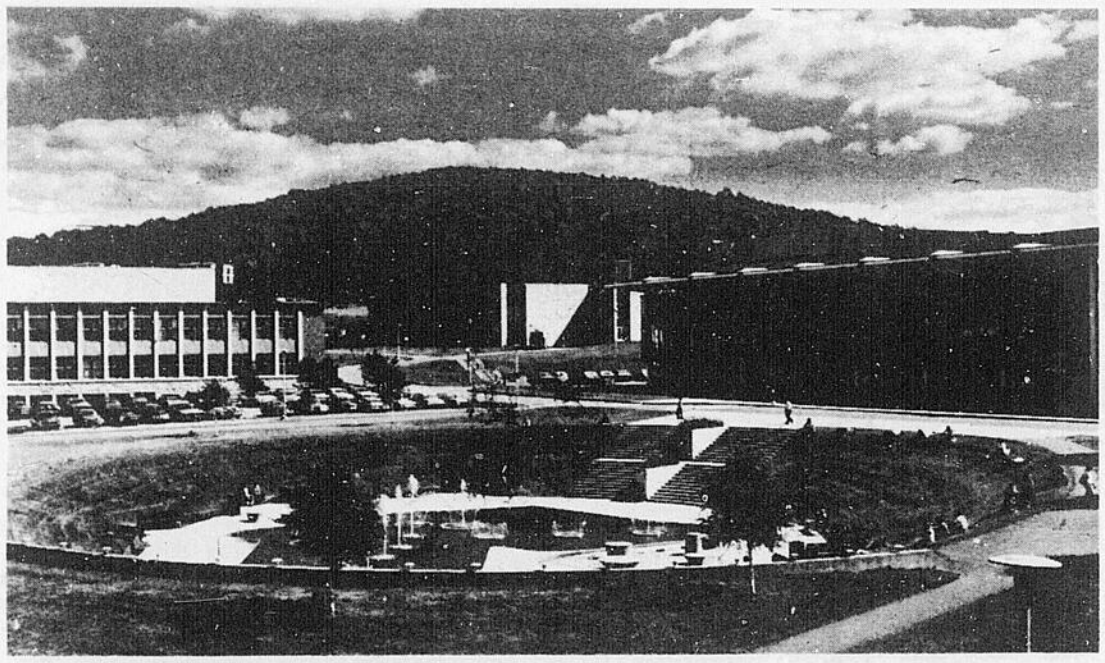
Le tableau serait incomplet si l'on passait sous silence les moyens techniques permettant l'utilisation de méthodes pédagogiques d'avant-garde: un centre d'informatique puissant et accessible à tous; un système audio-visuel diversifié qui permet notamment des présentations vidéo et la téléinformation dans les salles de cours; une bibliothèque extrêmement riche et actuellement la plus fonctionnelle du monde.

Le programme de maîtrise s'étend sur deux années universitaires de huit mois chacune. La première année vise à donner à tous les candidats un même bagage essentiel de connaissances. La seconde année leur permet de faire un choix entre diverses orientations, selon leur champ d'intérêt ou leur plan de carrière: administration internationale, contrôle, finance, production, recherche opérationnelle, ressources humaines.

Ainsi chacun peut s'orienter de façon à développer au mieux ses aptitudes.

Les candidats qui sont intéressés par le M.B.A. des H.E.C. peuvent obtenir des renseignements à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE



Un campus moderne dans un paysage champêtre, à la périphérie de la Cité de Sherbrooke. Un service universitaire complet et des aménagements propices à l'étude. Huit facultés et 49 départements.

Des résidences sur le campus pour plus de 1,000 étudiants. La construction prochaine d'un centre sportif de 5.4 millions de dollars.

La qualité de ses professeurs, la diversité de ses programmes de recherche et l'excellence de son enseignement ont valu à cet établissement universitaire une réputation qui déborde largement les limites de son milieu.

Les huit facultés: Administration, Arts, Droit, Médecine, Sciences, Sciences appliquées, Sciences de l'éducation, Théologie - les deux directions générales: Education permanente et Formation des maîtres.

Pour renseignements, prière de s'adresser au Bureau du registraire, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec, J1K 2R1.



ANDRE CHARBONNEAU, président de l'exécutif intérimaire du Conseil des hommes d'affaires québécois (CHAQ): la place de l'entreprise privée n'est pas immuable...





ANDRE BELANGER, secrétaire du CHAQ: de l'admiration pour Michel Chartrand... (Photos Michel Elliott)

Le PQ chez les possédants?

250 hommes d'affaires qui favorisent l'indépendance

par Louis Fournier

On a déjà dit d'eux qu'ils étaient le PQ chez les possédants, mais ils s'en défendent mordicus!

Eux, ce sont les membres du **Conseil des hommes d'affaires québécois (CHAQ).** Ils sont maintenant au nombre de 250 et veulent "prouver à la population qu'un large secteur du monde des affaires favorise l'indépendance du Québec".

"Nous ne sommes sûrement pas le PQ chez les possédants", ont répété à QUEBEC-PRESSE André Charbonneau et André Bélanger, le président et le secrétaire de l'exécutif intérimaire du Conseil (jusqu'au congrès de fondation des 18 et 19 mai). Le premier est un spécialiste de l'administration des entreprises, le second est avocat. Dans la trentaine tous les deux et membres du parti Québécois.

Des "petits...

"D'abord, nous ne sommes pas la créature du PQ. Ensuite, nos membres sont de petits hommes d'affaires, surtout des commerçants, des professionnels et des petits entrepreneurs. Ce ne sont pas les cadres ou les dirigeants des 100 plus grandes entreprises au Québec!"

En date du 20 février, 153 des 237 membres en règle du Conseil (ceux qui avaient payé la cotisation annuelle de $25) étaient des petits entrepreneurs et des commerçants, 62 des professionnels et 22 des industriels. Pas de grands noms du monde des affaires (Pierre Péladeau éventuellement?) Tous indépendantistes forcenés.

91 d'entre eux venaient de Montréal, 48 de Québec, 33 de Laval, 17 du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 11 de Sherbrooke. On en comptait moins de 10 dans chacune des autres régions économiques du Québec comme la Côte-Nord, Hull, Trois-Rivières, Sorel, etc. Mais il y en a de partout. Le Conseil entend être une association **"nationale".**

Paul Grenier

L'idée a germé en février 1973, il y a donc un an, lorsqu'une quinzaine de "petits" hommes d'affaires se sont réunis au magasin du marchand de laine Paul Grenier, rue Fleury, dans le nord-est de Montréal. Grenier, un des premiers militants du RIN, est d'ailleurs vice-président de l'exécutif du Conseil où l'on retrouve aussi Roch Banville, un médecin de Sept-Iles qui s'est déjà baladé en Algérie avec... Michel Chartrand; Eloi Rajotte, épicier de Sorel; Gilles Lalonde, courtier en immeubles de Chicoutimi; Gaston Favreau, courtier d'assurances de Montréal, et, enfin deux industriels un peu plus cossus: Paul Biron de Louiseville, PDG de la fonderie Sainte-Croix, et Gilles Pleau, PDG d'une manufacture de gants de Québec.

Comme on peut le voir, ce ne sont pas là les "ligues majeures" de l'économie et de la finance. De toute façon, le Conseil des hommes d'affaires québécois entend plutôt devenir "le porte-parole des petites et moyennes entreprises (P.M.E.)". Il ne se trouve aucun organisme de ce genre à Québec à l'heure qu'il est.

L'entreprise privée

Mais il y a plus encore, selon André Charbonneau et André Bélanger: "Nous ne voulons pas coûte que coûte défendre les positions et les droits présumément acquis des hommes d'affaires au Québec. La place de l'entreprise privée n'est pas immuable. Elle n'est souhaitable qu'à la condition d'être économiquement et socialement plus efficace que la gestion d'Etat."

Or, disent-ils, ce n'est pas toujours le cas. Dans le secteur du pétrole, par exemple, l'Etat doit intervenir beaucoup plus qu'il ne l'a fait jusqu'à ce jour. Il doit même se lancer dans l'exploitation. Dans d'autres secteurs, c'est le mouvement coopératif qui est appelé à intervenir. Il est essentiel de dresser une carte économique du Québec dans laquelle on redéfinirait la place que doit occuper, dans chaque secteur, l'entreprise privée, le gouvernement et "le mouvement coopératif dont nous favorisons l'expansion".

Conseil de patronat

Une telle approche suffirait à distinguer le Conseil des hommes d'affaires d'organismes comme le Conseil du patronat, repaire de tous les grands manitous du monde des affaires québécois. D'ailleurs, dans un de ses documents officiels, le CHAQ ne manque pas de décocher quelques flèches au Conseil du patronat: "Nous ne prétendons pas représenter 80% des patrons du Québec comme un certain organisme. Nous ne serons pas l'expression francophone des visions économiques et sociales des grandes entreprises multinationales et anglophones"...

Syndicats

Vis-à-vis des syndicats, le Conseil donne des signes d'ouverture. Il a inscrit parmi ses objectifs cette petite phrase qui n'en dit pas encore très long sur ses intentions: "Favoriser les communications entre le mouvement syndical et le patronat, plus particulièrement en valorisant le capital humain au sein des entreprises."

André Charbonneau souligne qu'il est possible, dans bien des domaines, de "trouver un terrain d'entente" avec les syndicats, de mener "des batailles communes". La langue française, par exemple. Il se refuse à penser que les intérêts des travailleurs et ceux des "petits" hommes d'affaires du Conseil sont diamétralement opposés, partout et toujours.

Essentielle...

Mais ces hommes d'affaires "new look", qui parlent avec admiration de Michel Chartrand, n'en restent pas moins des hommes d'affaires, si petits et si indépendantistes soient-ils! "Nous croyons fermement, disent-ils dans un de leurs documents, en la nécessité de l'entreprise privée québécoise, essentielle à la structure économique du Québec en Amérique du Nord" Ils disent aussi que les intérêts de leurs membres sont "trop souvent ignorés lors des prises de décision du gouvernement ou de ses agences".

Même vis-à-vis du programme social-démocrate du PQ, le Conseil des hommes d'affaires se réserve le droit de faire des pressions pour défendre les intérêts de ses cotisants. N'étant pas une créature du PQ - bien que l'immense majorité de ses membres aient leur carte du PQ -, le Conseil pourrait même prendre ses distances vis-à-vis certaines politiques économiques du parti.

Impérialisme

Une chose est sûre: le Conseil appuie à fond l'option indépendantiste du PQ et travaillera à "faire la preuve de la viabilité économique de l'indépendance". Il veut contribuer à détruire les mythes que charrient les quelques 250 associations d'hommes d'affaires du Québec, ooposées à l'indépendance" sous prétexte de ne pas bouleverser le monde des affaires par un changement politique radical".

Pour le Conseil, il importe de dénoncer "l'odieux chantage économique qu'exerce l'establishment" et de reconnaître la réalité québécoise, qui est celle de la "colonisation". André Charbonneau dira que ce mot n'est pas trop fort, pas plus que celui d "impérialisme américain". Des mots qu'on n'entend pas souvent prononcer dans la bouche de nos hommes d'affaires...

Congrès en mai

Le congrès de fondation du Conseil des hommes d'affaires québécois (CHAQ) **aura lieu à l'Institut coopératif Desjardins à Lévis, les 18 et 19 mai. Parmi les modes d'action du mouvement qui seront débattus lors de ce congrès, il y a la préparation de dossiers sur des problèmes économiques précis et la formation de comités en vue de la discussion publique de ces dossiers. A titre d'exemple, le Conseil travaille déjà à "monter" un dossier sur l'avenir de l'industrie forestière au Québec. On nous promet une "étude inédite" sur la nécessité de l'intervention du gouvernement dans ce domaine.**

Pour tous renseignements sur le CHAQ, on peut s'adresser au 10,800 rue Lajeunesse, Montréal 357. Téléphone: 382-2080.



CES ENFANTS INSOUCIANTS que leurs parents envoient à l'école anglaise... (photo Michel Elliott)

A Laval

La bataille pour l'école française

par Louis Fournier

La bataille en faveur de l'école française est lancée à Laval, la deuxième ville en importance au Québec, à 80% francophone.

Le cri d'alarme a été lancé parce que, d'ici deux ans, selon les statistiques de la commission scolaire Chomedey de Laval, le nombre d'élèves inscrits au secteur français aura diminué de 16% tandis que la clientèle du secteur anglais aura grimpé de 12%...

Plus du tiers

A l'heure qu'il est, 1,534 élèves de langue française fréquentent des écoles anglaises, à l'élémentaire et au secondaire, formant ainsi plus du tiers de la clientèle totale et tout près de 40% des élèves au secondaire.

La désertion des écoles françaises au profit des établissements anglais n'a qu'une seule cause: les parents francophones optent pour l'école anglaise. Comme le leur permet (encore) la loi 63 sur le libre choix de la langue d'enseignement.

La Commission

Devant cette "catastrophe", les comités de parents et les enseignants francophones de Laval ont décidé de **"faire du bruit"**, appuyés par les associations du parti Québécois des comtés de Fabre, Mille-Isles et Laval. Une offensive en règle sera déclenchée demain soir lundi, le 11 mars, à l'occasion de la réunion des dirigeants de la commission scolaire Chomedey de Laval.

L'objectif: forcer les commissaires d'écoles, qui semblent quasi indifférents à la situation, à agir – et vite – afin de stopper l'hémorragie. Et agir, c'est mettre toute la pression sur Québec pour que soit retirée au plus tôt la loi 63 et que les parents francophones soient forcés d'envoyer leurs enfants à l'école française.

Comité de parents

Le comité des parents de Laval, qui sera présent en force à la réunion de lundi soir, a formé un sous-comité, présidé par Mme Monique Jones, qui a envoyé un dossier sur le sujet à 224 comités de parents au Québec. Ce dossier explique clairement le dépeuplement des écoles françaises à Laval et demande la collaboration des autres comités dans la lutte engagée.

Le syndicat des enseignants (CEQ) s'est également lancé dans la bataille, d'autant plus qu'il y a des emplois de professeurs à sauver.

C'est maintenant au tour de la commission scolaire de se brancher, et on ne le lui enverra pas dire à la réunion des commissaires, lundi soir, à 20 heures.

Les parents qui désirent communiquer avec les membres de la commission scolaire Chomedey de Laval peuvent téléphoner à 669-5054.

Dans la région du Saguenay

43% de francophones dans les écoles anglaises

par Gérald Godin

Au Saguenay, les francophones constituent 43% de la population étudiante des six écoles anglaises de la région, pour l'année scolaire en cours.

C'est ce que révèlent les dernières statistiques officielles révélées hier à QUEBEC-PRESSE.

Ches les catholiques

La population étudiante totale des écoles anglaises de la région s'élève à 1720 élèves. Ces élèves sont répartis dans deux secteurs: le secteur catholique et le secteur protestant. Dans le secteur catholique, les francophones constituent plus de la moitié de toute la population étudiante, soit 51%, avec 517 élèves sur un total de 1013.

Dans le secteur protestant, la proportion baisse à 32%. Il y a en effet 707 étudiants dans ce secteur et 239 d'entre eux sont francophones.

Une sorte de stabilisation

Le pourcentage de 43% observé cette année est exactement le même que celui de l'an dernier que révélait la journaliste Lysiane Gagnon dans La Presse du 8 décembre dernier. Citant un rapport gouvernemental resté secret à ce jour, elle montrait aussi que, de l'année scolaire 1971-72 à 1972-73, le pourcentage de francophones dans le secteur anglais était passé de 32 à 43%. Les statistiques de l'année en cours semblent donc indiquer une sorte de stabilisation depuis 2 ans. Les anglophones constituent 2.29 de la population totale de la région.

Le tableau suivant illustre la provenance des étudiants des six écoles anglaises de la région. LMF signifie "langue maternelle française" et LMA "langue maternelle anglaise".

SECTEUR CATHOLIQUE	LMF	LMA	TOTAL	Pourcentage de francophones
École St-Mathias (élémentaire)	175	192	367	47%
Ecole St-Patrick (secondaire)	201	169	370	54%
Ecole de Bagotville (élémentaire)	141	135	276	51%
Grand total	517	496	1013	51%
SECTEUR PROTESTANT				
Arvida School (élémentaire)	53	163	216	24%
Saguenay Valley (secondaire)	83	170	253	32%
Bagotville School (élémentaire)	93	145	238	39%
Grand total	239	478	707	32%
Les deux secteurs accumulés	756	974	1720	43%

A Chicoutimi

Une nouvelle polyvalente anglaise pour 45% d'étudiants francophones?

(G.G.) - Le projet de polyvalente de langue anglaise pour la région du Saguenay-Lac St-Jean continue de se préciser dans l'ombre.

Tous les groupes nationalistes de la région sont sur les dents suite à l'adoption récente par la Commission scolaire régionale Lapointe, d'une résolution à cet effet, qui avait déjà été battue deux fois.

Une polyvalente spéciale

Ce qui met une grande partie de la population francophone de la région dans tous ses états, c'est que la polyvalente anglaise servira en fait en grande partie à des francophones dont les parents auront "librement" choisi la langue anglaise pour leurs enfants, en vertu du Bill 63.

On sait en effet que dans le secteur secondaire anglophone, qui compte deux écoles, l'une catholique et l'autre protestante, il y a présentement 623 étudiants dont 284, soit 45%, sont des francophones.

De plus, les règlements du ministère de l'éducation stipulent qu'une polyvalente doit compter 1,500 étudiants. Le ministère accordera-t-il un passe-droit à la Commission régionale Lapointe pour les anglais et les francophones qui veulent s'angliciser? Les gens de Chicoutimi, Jonquière, Arvida et Kénogami le craignent. D'autant plus que la rumeur veut que les architectes soient déjà à l'oeuvre sur le projet et que l'emplacement de l'école soit déjà déterminé: un terrain acheté par le ministère de l'Education, il y a quelques années déjà, de l'ALCAN. Enfin, le fédéral financerait à 75% le coût de construction de cette école parce qu'elle servirait en partie aux enfants des militaires de la base de Bagotville.

Enfin, les statistiques et les projections officielles de la population étudiante dans la région de Chicoutimi prouvent qu'il y a déjà trop de places libres dans les écoles de la région et que la situation irait en s'amplifiant.

En effet, en 1973, il existe dans les écoles de la commission scolaire régionale 11,485 élèves pour 11,600 places. Pour 1979, il est prévu qu'il y aura 7,000 élèves seulement et donc qu'il y aura trop d'écoles et de classes. Plus précisément 4,600 places en trop.

Or la nouvelle polyvalente qui doit compter 1,500 places au minimum pour environ 700 étudiants dont 45% sont francophones ajoutera donc 800 places vides dans une région déjà surdéveloppée à cet égard.

Les étudiants à l'oeuvre

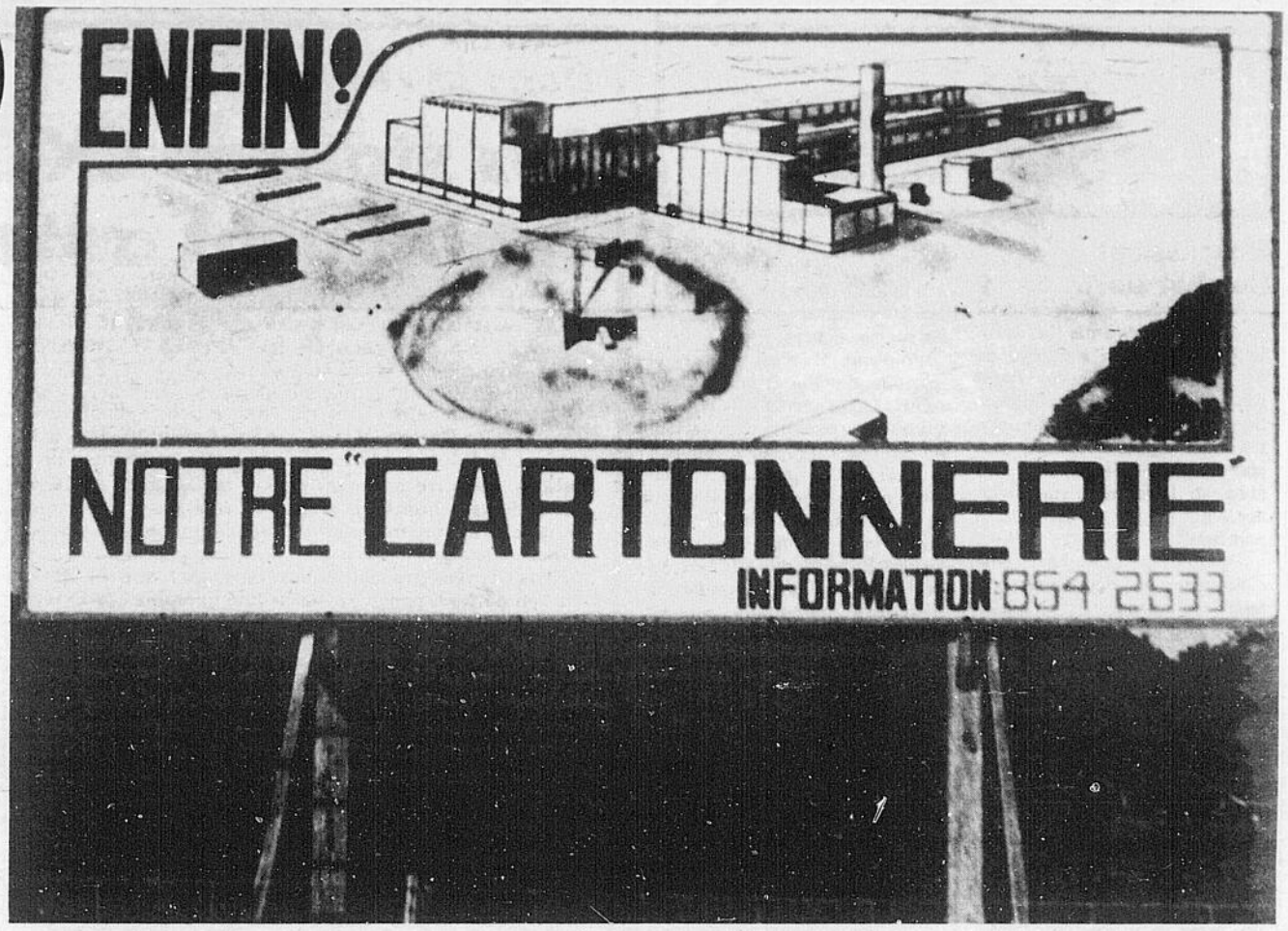
La lutte contre la polyvalente anglaise constitue la première tâche d'un nouveau mouvement étudiant qui a été fondé le 14 janvier 1974, par les étudiants du CEGEP de Chicoutimi et qui s'est donné le nom de Regroupement étudiant pour un Québec français.

Au début mars, les étudiants de cinq régions du Québec avaient joint les rangs du regroupement et avaient fondé des sections locales.

Le REQF a vu le jour après la publication de statistiques fort inquiétantes sur la montée de l'anglaise au Québec et sur le grand nombre de francophones dans le secteur anglais d'enseignement.

Les cellules régionales du REQF veulent mettre l'accent sur des luttes régionales: la lutte à la polyvalente anglaise en est une et constitue une sorte d'entrainement à une action concertée à l'échelle provinciale contre le Bill 63.

CABANO
Le temps du silence



ENFIN, NOTRE CARTONNERIE: C'était l'an dernier... aujourd'hui, c'est un souvenir.

par Paul Terrien

Les méthodes de l'hôtel de ville de Montréal ont suivi M. Lucien Saulnier jusqu'à Cabano.

Dans cette ville baslaurentienne qui attend depuis huit ans le projet qui permettra l'exploitation, au profit de sa population, de sa richesse forestière, nulle trace d'impatience.

Au contraire, on applique une "nouvelle formule" suggérée par M. Saulnier lui-même, qui a été chargé du projet de cartonnerie de Cabano en septembre: la discrétion absolue.

"Pleine confiance"

Un représentant des quelque 4,000 personnes qui ont investi environ $700,000 dans le projet de cartonnerie a déclaré à Québec-Presse que lui-même, comme tous les souscripteurs, avait pleine confiance dans le directeur de la société de développement industriel, M. Saulnier.

Au cours des quelques visites qu'il a faites à Cabano depuis septembre, l'ancien bras-droit du maire Drapeau a convaincu les promoteurs d'un des projets populaires québécois les plus originaux (à l'origine) d'adopter le style secret de l'entreprise privée.

Le projet "discret"

M. Jean-Martin Leclerc, un des officiers de la SPPPQ (Société populaire des pâtes et papiers), se dit convaincu que la méthode imposée par M. Saulnier est la bonne et que, moins on parlera de Cabano dans les journaux, plus le projet aura de chances de se réaliser.

A l'heure actuelle, le projet "discret" que propose M. Saulnier à la population de Cabano est l'établissement d'une usine de carton par une compagnie des Cantons de l'Est, Kingsey Falls.

Prudent, le projet est donc modeste: à la place des 150,000 tonnes de papier à cannelure dont il était question quand la compagnie belge Sybétra s'intéressait à Cabano, on parle maintenant de 75,000 tonnes de carton. Plus question, non plus, des 37 millions d'investissement claironnés par le premier ministre Bourassa en 72: on ne sait seulement, à Cabano, que le coût sera considérablement inférieur à ce chiffre.

Malgré tout, soutient M. Leclerc, la population n'a pas perdu foi et seulement 200,000 en souscriptions auraient été retirés du projet, à cause surtout, dit-il, d'une exigence de la Commission des valeurs mobilières qui voulait, le premier août 73, que les souscripteurs indiquent par écrit leur intention de laisser leurs fonds en place.

Selon M. Leclerc, tout indique aussi que le gouvernement fédéral versera les dix millions promis lorsque le projet se concrétisera.

Un autre délai

On croit beaucoup, par ailleurs, en une participation du Mouvement Desjardins, par sa société d'investissements, qui aurait confiance dans le projet de Kingsey Falls.

Mais M. Leclerc refuse de dire quel délai a fixé le président de la SDI à la population de Cabano: c'est un secret parce que les journaux, paraît-il, ont trop parlé de délais depuis huit ans.

Le représentant de la SPPPQ affirme à ce sujet que la trop grande publicité faite au projet initial dans les journaux québécois a peut-être empêché qu'il se réalise.

La population, dit-il, a obtenu les garanties qu'elle exigeait de M. Saulnier, soit la participation à l'établissement d'une cartonnerie qui utiliserait les essences feuillues abondantes dans la région de Témiscouata. Le reste, semble-t-il, ne regarde pas l'opinion publique qui suit l'évolution de ce dossier avec intérêt depuis longtemps.

M. Saulnier a parlé: que les autres se taisent!

(C'est ce qu'a fait le maire de Cabano, M. Guy Michaud, naguère très loquace, qui a refusé à deux reprises de parler de l'amoindrissement du projet de Cabano.)

4 ans d'attente pour un... "communiqué"

Un commentaire de Robert Lévesque

Cabano. C'était, en 70, la révolte. On passait aux actes après l'écoeurement d'une "autre" promesse d'élections non accomplie. On allait mener aux limites du comté la D'Auteuil Lumber de monsieur K.C. Irving. Puis, la colère défoulée, on pouvait se mettre à rêver. On imagina le projet de cartonnerie populaire qui, pour une fois, pourrait permettre à la population de s'occuper elle-même de ses affaires. On fit une souscription pour se créer un capital-actions.

L'attente

Puis, ce fut l'attente. On avait parlé d'un an pour tout préparer. De saison en saison, il fallait se faire une raison. Ce n'était pas si simple, il fallait attendre, attendre. Sybétra s'objectait, le gouvernement reculait, Sybétra acceptait, le gouvernement hésitait, la SPPPQ ne savait plus sur quel pied danser. Tout s'engluait de jour en jour, de séances de négociation en voyage en Belgique. Durant trois ans...

De Déom en Saulnier

Un spécialiste en négociations, devenu un des "back benchers" les plus frustrés, André Déom (député de Laporte), arriva l'été dernier, dans le dossier. Il fit un rapport pour dire que Sybétra était une maison tout ce qu'il y a de plus sérieux et que la SPPPQ n'avait pas vraiment négocié. Il fallait tout reprendre à zéro.

Puis, ce fût les élections du 29 octobre. Vers le 26, on laissait entendre, à Québec, que tout était prêt. "Cabano sauvée," titrait le Montréal-Matin à quelques jours du scrutin. Mais, encore une fois, il n'en était rien. Sybétra se retira complètement du projet. Pour cette firme belge, le jeu était fini, André Déom se fit oublier. Lucien Saulnier, officieusement, en secret, cherchait autre chose pour Cabano.

Autre chose que le rêve

Il a trouvé. Mais c'est autre chose que le rêve initial de 70. On y croyait d'ailleurs de moins en moins à Cabano. Près de la moitié du capital-actions de la population avait été retiré du projet. L'Union des caisses populaires régionales de Rimouski arrivait mal à cacher qu'effectivement elle avait repris son $133,000 accordé aux beaux jours du rêve.

M. Saulnier a trouvé. Plusieurs solutions, même. Mais aucune ne vaut le rêve de 70: cette grande cartonnerie qui aurait appartenu aux citoyens de la région de Cabano. Pressé, occupé à beaucoup d'autres choses, le président de la SDI, M. Saulnier, a soumis ses propositions, laconiquement, par voie de communiqué sur Telbec. Curieuse méthode, pour une population en chômage qui attend depuis maintenant huit ans qu'on remplace son seul gagne-pain, disparu avec l'incendie de la Fraser.

Curieuse méthode pour récompenser des gens qui ont investi leurs économies dans un rêve. M. Saulnier leur a fait savoir, dans ce communiqué, qu'il ne fallait plus attendre une cartonnerie qui produirait 150,000 tonnes de papier-cannelure. Il y a quatre ans, on leur disait tout le contraire, études à l'appui.

Du rêve à la "binerie"

Pour récompenser la perte d'un rêve, M. Saulnier a dressé une liste de petits projets d'usines traditionnelles qui "pourraient" s'implanter à Cabano. Mais rien n'est encore sûr. Pour remplacer le désir des gens de Cabano de se donner eux-mêmes les moyens de travailler, le président de la SDI propose des "bineries" dérivés des Papiers Cascades de Kingsey Falls.

Et, en plus, il impose le silence. Cabano, en 74, c'est le silence imposé par Saulnier. On est loin de la révolte et des espoirs de 70. Le rêve de Cabano aura duré près de quatre ans.

"Comment voulez-vous qu'on n'ait pas le moral bas?", se demandait Jos Landry, président du défunt Comité de survivance de Cabano, au début de la semaine. La franchise de M. Landry contraste avec le silence du maire Michaud et la leçon bien apprise de M. Jean-Martin Leclerc. Les batailleurs de Cabano ont été neutralisés. Vous pouvez dormir en paix, messieurs les ministres.

lecteurs

Bourassa et Bombardier...

Savez-vous, M. Robert Bourassa, que dans la "Belle Province", un employé de la grosse compagnie Bombardier peut être congédié parce qu'il s'est rendu aux premiers soins, pendant son travail, pour démontrer qu'on était en train de l'empoisonner, au département de la peinture?

Savez-vous que la même compagnie a déjà effectivement empoisonné un ouvrier et ne l'a jamais dédommagé parce que l'affaire a été camouflée?

Personnellement, j'ai été congédié des usines Bombardier par un gérant de département ayant atteint son niveau d'incompétence. M. André Groulx. Je me suis mérité la mesure disciplinaire qui a causé mon renvoi en me rendant aux premiers soins, afin de faire vérifier un masque protecteur inadéquat.

Je pensais me prévaloir ainsi de la loi sur les accidents de travail. Après mon renvoi, j'ai eu la surprise d'apprendre aussi que la loi sur la discrimination ne s'appliquait pas à mon cas, bien que mes revendications comme ouvrier aient été justifiées. Cela est prouvé par les rapports du ministère de l'Environnement sur la pollution dans les usines.

Là où il n'y a pas d'unions, comme chez Bombardier, les patrons se permettent d'écraser les ouvriers. Et là où il y a des usines, vous vous permettez de mettre leurs chefs en prison!

Bien que j'aie une carte de compétence comme peintre-décorateur depuis 1949, je n'ai pu obtenir de permis de travail dans la construction.

Si l'Ontario, comme le dit sa publicité, est une *"land of opportunity"*, je ne saurais en dire autant du Québec sous votre régime, M. Bourassa.

René Pratte,
peintre

• • •

Lenteur des autobus à Ville d'Anjou

La commission de transport veut-elle que les gens d'Anjou délaissent complètement ses services?...

Alors que le service est assez régulier sur les lignes 85 Hochelaga, 185 Sherbrooke et 22 Notre-Dame pour laisser la station de métro Iberville pour se rendre dans l'est, ce même service devient extrêmement lent pour ainsi dire inexistant à partir de ces lignes principales pour se rendre dans les différents secteurs d'Anjou.

Par exemple, nous avons un autobus à environ toutes les 3 minutes aux heures de pointes sur les lignes principales Hochelaga, Notre-Dame et Sherbrooke et toutes les 11 minutes en dehors des heures de pointe. Tandis que sur Désormeaux 21, qui fait la collection pour se rendre à Anjou nous sommes censés avoir un autobus toutes les 15 minutes aux heures de pointe et toutes les 20 minutes en dehors de ces mêmes heures.

Pourtant il n'est pas rare que nous devions attendre l'autobus Désormeaux 30 et 40 minutes... comme explication on se fait dire par le chauffeur d'autobus que si on attend c'est qu'un chauffeur ne s'est pas présenté au travail, une autre fois, ils ont resté pris en quelque part, etc, etc,... et même si ces chauffeurs d'autobus manquent sur le circuit ils prennent le temps de fumer leur cigare ou cigarette à la fin du circuit, etc, etc, etc, ce qui bien souvent rend le service nul pour un citoyen d'Anjou ou tout au moins très très lent.

Pourtant Ville d'Anjou est appelée à payer les déficits accumulés par la commission des transports de la communauté urbaine de Montréal comme n'importe quelle autre banlieue, soit au même titre que Westmount, par exemple, et elle devrait bénéficier des mêmes services...

Serait - ce que les bons "French Canadians" ne valent pas la peine qu'on s'occupe d'eux?... étant donné que la majeure partie de la population à Anjou est de langue française...

Allons... messieurs des transports un bon mouvement doit être amorcé... car autrement il ne serait pas surprenant de voir ces mêmes "French Canadians" de contribuables refuser ou tout au moins payer avec très grande réticence les dûs que nous payons par nos taxes à cette même commission... et croyez-moi vous en serez les seuls responsables car tôt ou tard le peuple se réveillera.

Un citoyen d'Anjou

• • •

Informéchionne Canada

Il est tout de même colossalement insultant qu'à Montréal une jeune fille vous réponde candidement, bien qu'étant de toute évidence française d'origine: "Informéchionne Canada, bonjour!" La première fois, je m'enquis de la provenance de cet accent anglais. "C'est ainsi qu'on nous a demandé de procéder." A ma demande, c'est sans doute la "chef de service" qui s'empressa de "faire quelque chose pour moi." "pour moi, rien merci. Mais pourquoi répondre "Informéchionne Canada"? Estomaquée, la dame laisse passer trois bonnes seiondes. "Bien, on répond de façon bilingue..." "Alors vous essayez de me dire qu'à l'intérieur du même mot vous pouvez arriver à parler en même temps en français et en anglais?...
Ou peut-être que Informéchionne est anglais et Canada, français?" A mon plus grand désarroi, elle semble très émue, bien que, je le jure, je ne l'aie pas bousculée. Elle me glisse: "Je prends note de votre note!" Clic! elle s'enfuit.

Heureusement qu'elle n'a pas pris remarque de ma remarque. Quel fouillis! Bel exemple d'une économie de mots qui rendra sans doute notre fédéralisme rentable! A demain, French Canada.

Robert Verge,
French canadien

• • •

Terrorisme capitaliste

Depuis bientôt huit semaines les ouvriers de la United Air "Scrap" sont en grève contre une compagnie américaine des plus rétrogrades.

Dans la plupart des entreprises où le syndicalisme a pu s'organiser les travailleurs ont obtenu le fameux "closed shop", jugement du juge Rand qui oblige TOUS les travailleurs syndicables d'une entreprise déjà en partie syndiquée à faire partie d'un syndicat avec un exécutif élu.

Les travailleurs du local 510 des Travailleurs unis de l'auto semblent avoir le moral aussi solide que leur majorité renouvelée en faveur de la poursuite de la grève - plus de 82%. La United est subventionnée depuis des années par le ministère de la charité-pour-exploiteurs, le ministère à Jean Marchand, d'Ottawa.

Quelque temps après avoir encaissé quelques millions, la compagnie effectue des congédiements massifs - congédiements sélectifs visant à éliminer ceux qui pourraient manifester de la résistance. Tout juste avant de faire ces congédiements la compagnie engage des nouveaux travailleurs qu'elle espère plus soumis. Ajoutons que ces derniers sont moins nombreux que les congédiés.

Cette compagnie, comme la plupart des cies méprisantes et antisyndicales, a beaucoup de moyens à sa disposition pour faire peur au monde: injonctions limitant le piquetage, conférences de presse (sic) de propagande, lettres personnelles de menaces, publicité payée dans les torchons régionaux et dans Le Devoir (du capitaliste), et la police municipale et la police à Choquette, de même que l'hélicoptère.

Chaque matin les habitants et travailleurs du quartier où nous demeurons entendent la violence de la compagnie qui se sert d'un hélicoptère volant en rase-mottes pour surveiller l'ensemble de son immense territoire.

Si Jean Cournoyer, ministre du Travail (pour les autres) peut quelque chose pour les travailleurs qu'il fasse cesser le terrorisme de l'hélicoptère qui rappelle étrangement ce que les travailleurs de la Rive-Sud ont connu pendant "leur" crise d'octobre.

Si la compagnie peut entretenir un tel terrorisme sans qu'Ottawa ou Québec intervienne, c'est qu'il y a des connivences et des tractations dont les travailleurs font encore une fois les frais.

Gérald L'italien, chômeur,
Longueuil

• • •

La langue de travail et l'anglicisation

Non seulement dans Laval, mais dans toute la Rive-Sud, de Boucherville à Cowansville, on y subit la mode de l'enseignement de l'anglais dès la première année.

Nous sommes tiraillés, nous, Canadiens français, face au problème de la langue. D'une part, les exigences actuelles dans le monde du travail québécois sont telles qu'il faut apprendre l'anglais pour travailler dans presque tous les métiers, et cela dans les villes de moyennes et de grandes dimensions; ces mêmes exigences existent dans le reste de la province pour ce qui est des secteurs de l'administration, des techniques scientifiques, de la vente et du travail de bureau, de secrétariat etc. Cette nécessité de gagner sa vie et cette volonté de la recherche du bien-être de nos enfants nous incitent, à moins d'être marginal au point de "risquer" l'avenir de sa progéniture pour une idéologie, à inscrire nos jeunes dans les écoles de la langue de travail.

D'autre part, il est clair que dans de semblables conditions, les Québécois suivront exactement les mêmes phases d'anglicisation qu'ont connues les Franco-Ontariens, les Franco-Manitobains, les Franco-Albertains, etc. autrement dit, dans deux ou trois générations, un français bâtard ne sera utilisé que dans le fond des cuisines.

Ce ne sont pas les immigrants ni même les Canadiens français qui s'engagent dans cette voie qu'il faut accuser, mais le gouvernement Bourassa qui ne prend pas les moyens, les vrais, pour nous sortir de cette situation. Les gens commencent à être fatigués de se battre. Quand on pense qu'André Laurendeau écrivait à ce sujet le 10 mars 1953: "On entend des plaintes de ce genre à coeur de mois, depuis des années et rien ne change".

Il serait à peu près temps qu'on se branche: ou on veut sauver le français et on prend les moyens pour qu'il devienne la langue de travail en renversant la vapeur, de sorte que les immigrants et les anglophones se ruent littéralement vers les écoles où l'on y fait l'apprentissage du français désormais indispensable pour vivre au Québec, ou on arrête de dépenser des énergies inutilement, on cesse de se gargariser de mots (souveraineté culturelle, Office de la langue française, échanges culturels France-Québec, etc.) et on a le courage de dire officiellement comme André Déom, député libéral élu dans Laporte: "J'estime que le concept de langue de travail n'existe pas et qu'il serait impensable de faire du français la langue de travail au Québec." (Le Devoir, 19 décembre 1973).

On saura alors exactement à quoi s'en tenir aux prochaines élections: Le "primo vivere" se fera-t-il en français ou en anglais?

Jean Robillard,
St-Bruno

• • •

Etes-vous sérieux?

J'attendais une rencontre avec M. Pelletier avant de répondre à cet article ignoble sur le C.L.S.C. - Hochelaga-Maisonneuve, qui parut dans Québec-Presse récemment.
Si je ne pensais pas que vous êtes naifs ou que vous avez été trompés, je vous dirais que vous parlez de choses que vous ne connaissez pas. Si des médecins ont démissionné, c'est dû surtout à l'usure que des journalistes comme vous leur ont fait subir. Le Centre avait fait confiance en des organisateurs communautaires qui ne se sont pas montrés à la hauteur de ce qu'on attendait d'eux. Rien n'a bougé pendant qu'ils étaient du personnel. Les petits dictateurs ont été frustrés qu'on ne les ait pas suivis.

Les gens qui ont travaillé avec moi dans le Comité de citoyens, au comptoir alimentaire, au C.A.P., ont évolué et se sont engagés un peu partout... Croyez-moi, quand on a l'esprit et le coeur ouverts sur la situation ouvrière mondiale, on ne peut rester insensible devant vos sarcasmes. Vous ridiculisez nos efforts. Je m'inquiète du sérieux de votre journal.

Lucile Aubin,
Montréal

Dans la région de Hull

Les stations CKCH et CJRC contribuent à l'assimilation

C'est avec le plus grand plaisir que le conseil d'administration de la Société nationale des Québécois de l'Outaouais a pris connaissance de la nouvelle directive du CRTC qui fixe à au moins 75 pour 100 le contenu musical français de la programmation entre 6h. et 18h., des stations radiophoniques françaises au Québec, et à au moins 65 pour 100 le contenu musical français pour l'ensemble de la programmation de ces stations. Nous reconnaissons dans l'établissement et l'acceptation de ces normes un geste d'affirmation et de reyonnement de la culture française au Canada qui ne peut que nous réjouir.

Nous trouvons très malheureux, cependant, que le CRTC ait cru bon de faire pour le moment une exception de la région Ottawa-Hull et nous désirons plaider ici en faveur de l'application intégrale dans les plus brefs délais de ces mêmes normes aux stations françaises de notre région.

Le mélange à peu près égal de français et d'anglais entendu actuellement dans la programmation des stations CKCH et particulièrement CJRC constitue un brouillage culturel très néfaste pour la langue française dans le contexte nord-américain. Nous estimons que ce brouillage affaiblit fort sensiblement le climat francophone de la région de la capitale fédérale et, pour tout dire, favorise l'anglicisation de ses habitants francophones en les éloignant de leur propre culture.

C'est en fait dans l'Outaouais québécois que la lente hémorragie de l'assimilation, qui afflige plusieurs régions du Québec, éprouve le plus cruellement le groupe francophone. Les récentes études sur les transferts linguistiques, rendues possibles suite au recensement de 1971, démontrent définitivement que l'Outaouais est la région du Québec ayant la plus grande proportion de familles où l'un des conjoints, ou même les deux, a abandonné sa langue maternelle française pour adopter l'anglais comme langue d'usage au foyer. La proximité de l'Ontario, province massivement anglophone, n'est sûrement pas étrangère à la faiblesse du français dans l'Ouest du Québec. Elle ne constitue pas cependant à nos yeux un obstacle infranchissable à l'assainissement de la situation.

Nous ne sommes pas seuls à déplorer l'effet néfaste sur les jeunes Québécois de l'Outaouais du franglais dans lequel CJRC tout particulièrement se complaît, et qui annule sans aucun doute les efforts déployés en vue de l'amélioration du français dans nos écoles. Nous recommandons en conséquence que le CRTC exige aussi une nette amélioration dans ce domaine.

Que le français d'ici souffre dans sa qualité, les résultats des élèves de la Commission scolaire régionale de l'Outaouais aux examens du ministère de l'Education en 1972 en sont un témoignage on ne peut plus éloquent. La moyenne des élèves de la CSRO dans tous les examens de français était inférieure à la moyenne provinciale, et encore par une marge de plus de dix pour cent dans la plupart de ces examens. Par contre, nos élèves brillèrent en anglais, où leur moyenne dépassait dans tous les examens la moyenne provinciale. Nous soulignons tout spécialement que leur examen le plus réussi portait sur la compréhension auditive de l'anglais, où la moyenne outaouaise dépassait la moyenne québécoise par plus de 16 pour 100.

Pour toutes ces raisons, quantatives autant que qualitatives, nous exhortons le CRTC à appliquer à CKCH et à CJRC les mêmes normes de programmation qu'il exige désormais des stations radiophoniques de langue française du Québec, et à surveiller avec la plus grande vigilance la qualité de la langue utilisée par ces deux postes.

Jean-Baptiste Bouchard
Société nationale des Québécois
(Outaouais)

EMPLOIS

Pour tout offre d'emploi
Communiquez avec
Michel Servant
381-1385

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CÔTE NORD

275 BOULEVARD LaSalle
Baie-Comeau, Sag., P.Qué.
Réf.: 04-14-13C

SERVICES AU PERSONNEL OFFRE D'EMPLOI CONSEILLERS D'ORIENTATION

La Commission scolaire régionale Côte-Nord est à la recherche de conseillers d'orientation pour travail au niveau secondaire.

EXIGENCES:

Diplôme universitaire et appartenance à la Corporation des conseillers d'orientation professionnelle du Québec ou à la Corporation des psychologues de la province de Québec ou sur le point d'être admis.

ENDROIT DU TRAVAIL:

Baie-Comeau

ENTRÉE EN FONCTION:

Immédiatement

SALAIRE:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Education et de la Commission scolaire régionale Côte-Nord concernant les professionnels.
Toutes les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande accompagnée de leur curriculum vitae en mentionnant le numéro indiqué plus haut à l'attention du soussigné avant 5:00 heures p.m. le 22 mars 1974.

LA DIRECTION DES SERVICES AU PERSONNEL

Baie-Comeau,
le 22 février 1974

C.H. Charbonneau,
Directeur

SERVICES AU PERSONNEL OFFRE D'EMPLOI PSYCHOLOGUES

La Commission scolaire régionale Côte-Nord recherche activement les services de psychologues pour le service aux étudiants de son territoire.

Les candidats devront posséder:

- esprit d'initiative
- goût des défis
- soucieux de réaliser ses aspirations, de mettre en pratique ses conceptions
- intérêt marqué soit pour l'évaluation, le diagnostic, le traitement ou l'intervention psychosociale

Le travail consiste à:

- consolider le service actuel de psychologie
- répondre aux multiples demandes du milieu selon sa compétence propre
- mettre sur pied des nouveaux modes d'intervention
- collaborer avec les personnes soucieuses de rendre le milieu scolaire plus humain

Endroit du travail

- Forestville

Entrée en fonction

- juillet 1974

Salaire

- selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Education et de la Commission scolaire régionale de la Côte-Nord.

Toutes les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande accompagnée de leur curriculum vitae en mentionnant le numéro indiqué plus haut à l'attention du soussigné avant 5:00 heures p.m. le 22 mars 1974.

LA DIRECTION DES SERVICES AU PERSONNEL
C.H. Charbonneau,
Directeur
Baie-Comeau,
le 22 février 1974

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CÔTE-NORD

275, boul. LaSalle, Baie-Comeau, Qué.

Réf.: 04-14-14B

OFFRE D'EMPLOI SERVICES AU PERSONNEL

CONSEILLER PEDAGOGIQUE EN ANGLAIS (LANGUE SECONDE)

La Commission scolaire régionale Côte-Nord est à la recherche d'un conseiller pédagogique en anglais (langue seconde).

ENTRÉE EN FONCTION
Le 1er juillet 1974.

NATURE DU TRAVAIL
Le conseiller pédagogique en langue seconde est chargé de l'implantation des programmes, méthodes et autres moyens pédagogiques adaptés aux besoins de la commission et de sa clientèle; il doit également conseiller les personnes concernées par ces questions.

QUALIFICATIONS REQUISES
— Posséder un premier diplôme universitaire terminal dans une discipline appropriée, dont l'obtention requiert un minimum de seize (16) années d'études;
— maîtriser l'anglais, langue seconde et avoir une connaissance d'usage du français;
— avoir complété au moins l'équivalent d'une année d'études (10 cours ou 30 crédits) portant sur la connaissance et la didactique de la langue seconde.

AUTRES CRITÈRES
Compte tenu de la nature spécifique du travail, les autres critères d'éligibilité sont les suivants:
— qu'il manifeste des aptitudes réelles à l'animation des groupes;
— qu'il ait les aptitudes au travail d'équipe qu'exige la participation à l'implantation des programmes-cadres;
— qu'il montre des aptitudes particulières à remettre en question la conception qu'il se fait de l'enseignement de l'anglais et à approfondir les problèmes relatifs à la didactique de cette discipline;
— qu'il possède une expérience valable dans l'enseignement de l'anglais, langue maternelle (au minimum, deux (2) années d'expérience).

SALAIRE
Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Education et de la Commission scolaire régionale Côte-Nord.

Toutes les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande accompagnée de leur curriculum vitae en mentionnant le numéro indiqué plus haut à l'attention du soussigné avant 5:00 heures p.m. le 1er avril 1974.

LA DIRECTION DES SERVICES AU PERSONNEL
C.-H. Charbonneau, directeur

Baie-Comeau,
le 4 mars 1974.

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE LA COTE NORD

275, BOULEVARD LASALLE
BAIE-COMEAU, SAG., P.QUE.

Réf: 04-11-55C

SERVICES AU PERSONNEL OFFRE D'EMPLOI OPERATEUR EN INFORMATIQUE

(chargé de production)

ENDROIT

Terminal du centre administratif de **Baie-Comeau.**

ATTRIBUTIONS CARACTERISTIQUES

Le titulaire du poste sera responsable de l'exécution des travaux sur le Terminal et sur l'équipement périphérique. Sous l'autorité du responsable de l'informatique.
- il devra s'assurer que les travaux qui lui sont confiés sont exécutés conformément aux normes et procédures établies.
- il sera responsable de la conservation et de la manipulation des programmes, des fichiers et des autres documents.
- occasionnellement il devra faire de la programmation.
- accomplir toute autre fonction inhérente au poste.

EXIGENCES

Diplôme d'études collégiales (option informatique) ou diplôme de secondaire V et deux (2) ans d'expérience pertinente.
L'expérience du milieu scolaire et/ou la connaissance du langage de commande "OS" sera un avantage.

SALAIRE

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Education.
Toutes les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande accompagnée de leur curriculum vitae en mentionnant le numéro indiqué plus haut à l'attention du soussigné avant 5:00 heures p.m. le 22 mars 1974.

LA DIRECTION DES SERVICES AU PERSONNEL
C.H. Charbonneau,
Directeur

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

POSTE OUVERT

POSTE:

Directeur du Service des Ressources

ENDROIT:

Siège social à Hull

FONCTIONS:

- Coordonner' sur une base régionale, les admissions dans les Centres d'accueil;
- Assurer la participation du C.S.S.O. au Comité d'admissions de chaque Centre d'Accueil;
- Participer à l'élaboration, la négociation et le renouvellement des contrats de services régissant la participation du C.S.S.O. au Comité d'admissions et la distribution des services sociaux dans les Centre d'Accueil;
- Assurer dans le cadre de ces contrats de services, la direction et la supervision professionnelle des praticiens oeuvrant à plein temps dans les Centres d'Accueil et assurer l'application et le respect des politiques et procédures administratives et professionnelles en vigueur au C.S.S.O.
- Assurer l'exécution et le respect des ententes contractuelles et faire le lien continu entre la direction du C.S.S.O. et celle des Centres d'Accueil;
- Assurer la participation du C.S.S.O. a tous projets de développement de ses ressources.

QUALIFICATIONS:

- Détenir un diplôme universitaire en service social
- Posséder quelques années d'expérience pertinente en service social.

SALAIRE:

Selon l'échelle P-1 de la convention collective.

POSTE OUVERT

POSTE:

Superviseur (Service aux Indiens)

ENDROIT:

Filiale de Maniwaki

FONCTIONS:

Sous la direction du directeur de la filiale, tout en travaillant lui-même auprès de la clientèle, voit à l'entraînement, au développement professionnel et à la coordination du groupe de praticiens sociaux affectés au travail social auprès de la population indienne.

QUALIFICATIONS:

Diplôme universitaire en service social
Trois (3) ans d'expérience
Connaissance pratique du français et de l'anglais
Connaissance du milieu indien.

SALAIRE:

Selon l'échelle T-1 de la convention collective.

FAIRE PARVENIR TOUTE DEMANDE AVANT LE 15 MARS 1974 AU:

Directeur du Personnel
Centre de Services Sociaux de l'Outaouais
Caste Postale 577
Hull, (P.Q.).

L'ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS DU SUD-OUEST DU QUÉBEC

est à la recherche d'un conseiller technique

CRITERES:

- Connaissance du milieu de l'enseignement
- Expérience dans le domaine syndical.
- 15 ans de scolarité.

MANDAT:

o Voit à l'application des décrets et convention collective dans le domaine de l'enseignement.

Envoyer curriculum vitae avant le 15 mars à:

Comité de sélection
Association des Enseignants du Sud-Ouest du Québec
15C, rue Cholette
Hull

monde

Les mineurs anglais et la raison d'Etat

Par Jean-Louis Minel
(collaboration spéciale)

La bataille engagée par les mineurs anglais était, au début, purement "industrielle", c'est-à-dire qu'elle portait avant tout sur la question monétaire. Au mois de juillet 1973, le congrès annuel de la National Union of Mineworkers adoptait une résolution qui établissait une forme de salaire minimum pour chacune des trois catégories de travailleurs des mines. Les salaires devaient passer, pour les travailleurs de surface, de 25.29 shillings ($57.00) à 35.00 ($79.00) et pour les mineurs et les autres travailleurs souterrains, de 27.29 shillings ($62.00) à 40.00 ($90.00).

L'Etape III

L'exécutif du N.U.M. soumet alors ces demandes au National Coal Board qui les refuse, car elles dépassent de beaucoup les possibilités d'augmentation prévues par l'Etape III. Cette Etape III n'est en fait, que la troisième phase d'une politique gouvernementale adoptée par le cabinet de M. Heath. Cette politique économique vise en théorie à combattre l'inflation et à accélérer l'expansion économique. Tous les travailleurs anglais, qu'ils aient un emploi à temps plein ou partiel sont soumis à ce programme économique. Cette politique fixe donc le maximum d'augmentation des salaires à 7% (en fait, 5% après les impôts et les taxes), alors que le coût de la vie a, en 1972, augmenté de plus de 9%. D'autre part, le contrôle des prix ne s'effectue que sur quelques articles qui ne jouent qu'un rôle très secondaire dans l'économie britannique. Sont exclus de ce contrôle: tous les biens et les produits importés (dont le pétrole), tous les produits sujets aux accords du Marché commun, les produits alimentaires, les taux d'assurances et d'intérêts, les taux d'hypothèques et les prix des maisons et des immeubles.

Donc, on le voit assez clairement, les prix peuvent augmenter et augmentent en fait, de façon très considérable, ainsi que les profits de compagnies sur lesquels le gouvernement n'a aucun contrôle. Les salaires cependant, sont maintenus à un niveau assez bas. De là naît le conflit politique, car à cause de ce programme économique, le gouvernement est obligé et oblige les travailleurs à un affrontement politique, alors qu'auparavant il se produisait contre les patrons sur un plan d'abord et avant tout monétaire.

Le gouvernement, par l'entremise du N.C.B., se refusant à aller au-delà de l'Etape III, les négociations sont au point mort. Le 12 novembre dernier, les mineurs refusent de faire des heures supplémentaires. Le lendemain, M. Heath parlait de crise et déclarait l'état d'urgence en matière d'énergie. En ne réglant pas le cas des mineurs, M. Heath le plaçait dans l'arène politique. Pourquoi? Peut-être pour camoufler la piètre situation économique de l'Angleterre (et par le fait même, l'échec de son gouvernement) et tenter ainsi d'obtenir un second mandat – ce à quoi il a échoué.



POUR LES MINEURS du charbon, une grève qui remet en cause la politique économique de l'Angleterre.
(Photo Liberation News Service)

Le charbon: à éliminer?

De plus, d'autres éléments datant de plusieurs années se greffent sur le problème de l'Etape III. Depuis 1947, date où le gouvernement anglais a nationalisé les mines de charbon, le problème du maintien ou de l'élimination des mines se pose. En effet, depuis cette date, les gouvernements au pouvoir, autant Travaillistes que Conservateurs, semblaient décidés à éliminer progressivement les mines de charbon. Pour les hommes au pouvoir, il semblait évident que le charbon était condamné depuis quelque temps déjà. Le pétrole était abondant et bon marché, l'atome faisait miroiter une quantité énorme d'énergie à un coût relativement peu élevé. Chacun des différents gouvernements a restreint l'industrie du charbon par différents moyens (fermetures de mines, manque d'investissements dans ce secteur, vente du charbon à des prix nettement sous-évalués aux industries privées et maintien des bas salaires). Situation qui a causé l'exode de nombreux mineurs vers d'autres industries (surtout manufacturières), où les salaires étaient plus élevés et où le travail était moins pénible. Cet exode a parfois dépassé les 600 départs par mois au cours de 1973. Avec moins de main-d'oeuvre disponible, les mineurs sont obligés de faire des heures supplémentaires à l'année longue et la situation empire toujours. Pour pallier à ce manque d'effectifs, le syndicat (un des plus forts en Angleterre avec ses 300,000 membres) pensait qu'en augmentant les salaires, on pourrait arrêter l'exode et également attirer de nouveaux travailleurs. De plus, le N.U.M. veut que le gouvernement applique des mesures pour faire en sorte que l'industrie du charbon devienne la principale source d'énergie de l'Angleterre. Cette demande a été faite il y a des années, mais ce n'est qu'en 1973 qu'elle semble être réaliste puisque les coûts d'importation du pétrole ont grimpé de façon astronomique.

La grève de 1972

Lors de la grève des mineurs en janvier 1972, le gouvernement se servit abondamment de l'"arme" du pétrole. Les centrales électriques fonctionnant habituellement au charbon se voyaient approvisionnées en pétrole bon marché des pays arabes. Situation qui diminuait de beaucoup l'impact de la grève. Les mineurs se devaient donc d'aller plus loin que le piquetage devant les mines de charbon ou devant les endroits où le charbon était entreposé. Deux semaines après le début de la grève, les mineurs empêchèrent avec l'aide de la T.G.W.U. (Transport and General Workers Union) et des autres syndicats, l'approvisionnement des centrales électriques. Quelque temps plus tard, le gouvernement cédait. Actuellement, le gouvernement britannique peut difficilement se servir de l'arme du pétrole sans aggraver la situation déjà très déficitaire de la balance commerciale anblaise.

Une solution politique?

Les grévistes semblent bien décidés à ne pas accepter de compromis, ils avaient vu juste il y a quelques années et aujourd'hui ils veulent gagner cette bataille. Les mineurs, dans leur ensemble, ne paraissent pas et ne veulent pas paraître comme des extrémistes, mais simplement comme des ouvriers voulant continuer à faire ce métier dans des conditions décentes. Ils visent non pas seulement un objectif à court terme (les salaires), mais également un objectif beaucoup plus vaste: l'avenir et la place de l'industrie du charbon sur le plan national. Ces deux objectifs, dans la situation actuelle, doivent nécessairement se traiter et se résoudre sur un plan politique autant que sur un plan économique. Et aujourd'hui, c'est M. Wilson.

CAP SUR LE SOLEIL
Voyages de qualité conçus spécialement pour la clientèle canadienne-française

TOURISTOURS, LES VACANCES LES PLUS POPULAIRES A L'HAWAIIAN ISLE DE MIAMI BEACH

MIAMI Fiesta

$291. et plus * MARS

cap soleil

* LOGEMENT
* TRANSFERTS
* PROGRAMME RÉCRÉATIF
* COCKTAIL DE BIENVENUE
* CROISIÈRE MILLIONNAIRE'S ROW
* TRANSPORT AÉRIEN
* TOUR DE MAGASINAGE
* PHOTOGRAPHIE EN COULEUR
* CHAISE LONGUE À LA PISCINE
* CONSOMMATION ET SPECTACLE — TIKI LOUNGE
* SERVICES DE VOTRE HÔTE M. GASTON MOQUIN ET DE SON PERSONNEL CANADIEN.

SPÉCIAL TOURISTOURS:
Tournée des grands ducs: GRATUIT: 7 spectacles et consommations. Commençant le 21 avril

VACANCES FAMILIALES:
GRATUIT: Garderie, salles intérieures pour enfants et teenagers, terrain de jeux, infirmières, gardiennes.

Une semaine, tarif par personne en chambre double:
24 mars au 21 avril $277. *
21 avril au 20 juin $235. *
* Transport aérien inclus $168. — Tarif spécial tour

LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS
TRAVELAIDE LTÉE
SIÈGE SOCIAL, ÉDIFICE DOMINION SQUARE, MONTRÉAL 110

TRAVELAIDE-CENTRE-VILLE
1010 ouest, Ste Catherine
MÉTRO PEEL
861-7272

TRAVELAIDE — CENTRE-LAVAL
Sortie 6E autoroute
687-0880

TRAVELAIDE-ÂGE D'OR
911 est, rue Beaubien
MÉTRO BEAUBIEN
273-2581

TRAVELAIDE-Carrefour Mt-Royal
4454 St Denis angle Mt Royal
MÉTRO MT ROYAL
845-8225

TRAVELAIDE-PLAZA-ST-HUBERT
911 est rue Beaubien
MÉTRO BEAUBIEN
273-7755

TRAVELAIDE—LONGUEUIL
1 place LONGUEUIL
679-3777

TOUS NOS BUREAUX OUVERTS LE SOIR JUSQU'À 9 h p.m. — SAMEDI 5 h P.M. STATIONNEMENT À L'ARRIÈRE DE NOS BUREAUX À LAVAL ET LONGUEUIL: GRATUIT ET ILLIMITÉ

Enquête sur l'affaire Bourgeois

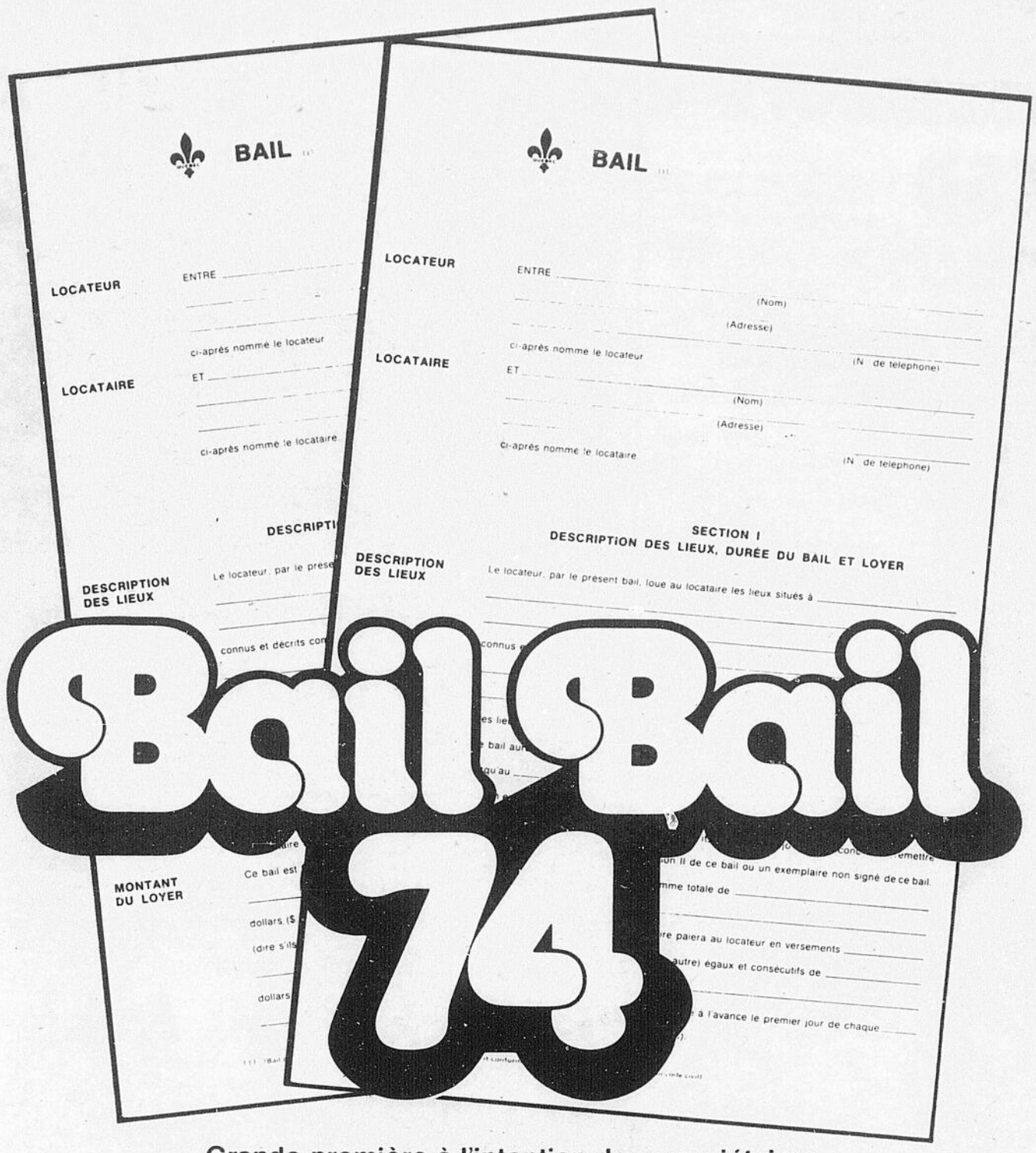
par Robert Lévesque

L'affaire du congédiement du journaliste Daniel Bourgeois par la direction du poste CKCN, à Sept-Iles, aura des suites. Une demande d'enquête a été déposée cette semaine au Conseil de presse du Québec par Me Clément Richard, procureur de M. Bourgeois et du cercle de presse de Sept-Iles. Le texte de la requête souligne que ce congédiement a été effectué à la suite de pressions exercées par le ministère des Affaires indiennes du Canada.

On se rappelle que le 2 janvier dernier, le directeur de CKCN, M. Yvon Bergeron, congédiait sans explications le journaliste Bourgeois à l'issue de l'occupation des locaux du ministère des Affaires indiennes à Sept-Iles. Daniel Bourgeois avait "couvert" cet événement, en faisant parvenir des informations à Radio-Canada, à Montréal-Matin, à Télé-Métropole et au Star.

Dans la requête de Me Richard, on souligne que Max Gros-Louis, secrétaire de l'Association des Indiens du Québec, avait affirmé, lors de l'occupation de Sept-Iles, que "la tête de Bourgeois était mise à prix". De plus, le 2 janvier, le jour du congédiement, Me Richard soutient que M. Roger Bellefeuille, directeur de l'information à ce ministère, affirmait au journaliste Réal Laberge (Le Soleil) que "les articles de Bourgeois étaient tendancieux et qu'un représentant du ministère des Affaires indiennes verrait à faire des pressions pour que Bourgeois soit congédié".

En cédant ainsi aux pressions indues du ministère des Affaires indiennes, indique-t-on dans la requête, la station CKCN a commis les actes dérogatoires suivants: le congédiement de Daniel Bourgeois avait pour effet de l'empêcher de publier d'autres informations relatives au litige opposant les Indiens au ministère; la crédibilité de ses reportages antérieurs se trouvait irrémédiablement atteinte; un tel congédiement constitue une forme d'intimidation à l'égard de journalistes appelés à publier des nouvelles susceptibles de déplaire aux autorités ministérielles; il s'agit d'une violation flagrante du droit du public à l'information et du droit au libre exercice de la profession de journaliste.



Grande première à l'intention des propriétaires et locataires du Québec.

La nouvelle législation des loyers oblige aussi bien les propriétaires que les locataires à utiliser un bail unique actuellement distribué **gratuitement** par le gouvernement du Québec. Ce bail s'applique à **tous les logements, à la grandeur du Québec.**

Prenez le temps de le lire...

Il contient trois sections:

1° la description du logement;
2° les 43 clauses obligatoires;
3° les clauses additionnelles (chauffage, enlèvement de la neige, stationnement, etc...).

Depuis le 1er janvier 1974, tous les baux **conclus, renouvelés ou prolongés** doivent être absolument conformes au bail illustré.

Procurez-vous le **gratuitement** dans sa version française ou anglaise (au choix du locataire) dans tous les établissements bancaires et caisses populaires, aux bureaux de la Régie des Loyers, dans un grand nombre de kiosques à journaux ou en écrivant au ministère de la Justice du Québec, C.P. 100, Québec.

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec le bureau de la Régie des Loyers le plus rapproché.

QUÉBEC

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

travail

Hausse des prix

La CSD accouche d'une souris

La Centrale des syndicat démocratiques (CSD), née en juin 1972 d'une scission au sein de la CSN, croit encore à la commission de surveillance des prix (commission Plumptre) mise sur pied par Ottawa!

Après une bonne analyse de l'inflation et de la hausse des prix, la CSD accouche d'une souris en demandant à Ottawa de donner plus de pouvoirs à la commission Plumptre dont, plus particulièrement, le pouvoir de geler le prix des aliments tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas statué sur la justification des augmentations demandées par les compagnies.

"Patchage"

Au lieu de demander la démission de Mme Plumptre (comme l'a fait l'Institut de promotion des intérêts du consommateur - Cooprix), la CSD prie Ottawa de faire un peu de "patchage". Pourquoi la centrale ne demande-t-elle pas au gouvernement Trudeau d'écrémer, voire même de bloquer les profits fabuleux des compagnies, dans l'alimentation et ailleurs?

Et pourtant, l'inflation n'a jamais été aussi grave, selon les chiffres mêmes fournis par la CSD:

- Toutes les prévisions des experts parlent d'une augmentation des prix à la consommation de 7.9% en 1974 (The Financial Post).
- 20.7% de l'augmentation du coût de la vie en 1974 provient de la hausse du coût de l'énergie (pétrole).
- Selon Statistique Canada, les indices suivants ont augmenté de janvier 1973 à janvier 1974: aliments (16%); habitation (7%); habillement (7.5%); transport (7.7%); soins personnels et hygiène (6.5%); loisirs, formation et lecture (5.3%); tabacs et alcool (1.2%).
- Le pouvoir d'achat du dollar est passé de 69 cents à 63 cents de janvier 1973 à janvier 1974.
- Les profits des compagnies ont grimpé de 31% en 1973.



Saint-Jean: manifestation d'appui aux 276 grévistes de Westinghouse

PLUS DE 600 personnes ont participé mardi dernier, le 5 mars, à une grande manifestation de solidarité en faveur des 276 travailleurs de la compagnie multinationale Westinghouse, à Saint-Jean, en grève depuis le 26 novembre. Cette manifestation était organisée par un Front commun intersyndical FTQ-CSN-CEQ, le premier du genre dans l'histoire de Saint-Jean. Un Front commun d'autant plus important que les grévistes de Westinghouse, naguère membres de la CSN, se sont affiliés avant la grève au Syndicat des ouvriers unis de l'électricité (FTQ), qui représente les ouvriers de la compagnie en Ontario.

Les syndiqués réclament justement la même augmentation de salaire que celle accordée par Westinghouse à ses ouvriers de la région de Toronto - ce qui laisserait quand même les Québécois $1 l'heure derrière leurs camarades ontariens!

Parmi les manifestants, on remarquait un fort contingent du Conseil central des étudiants de Saint-Jean (cégep et polyvalente) et de grévistes de la United Aircraft, de même que le "député parallèle" du PQ, Jérôme Proulx. (photo Marc Brosseau)

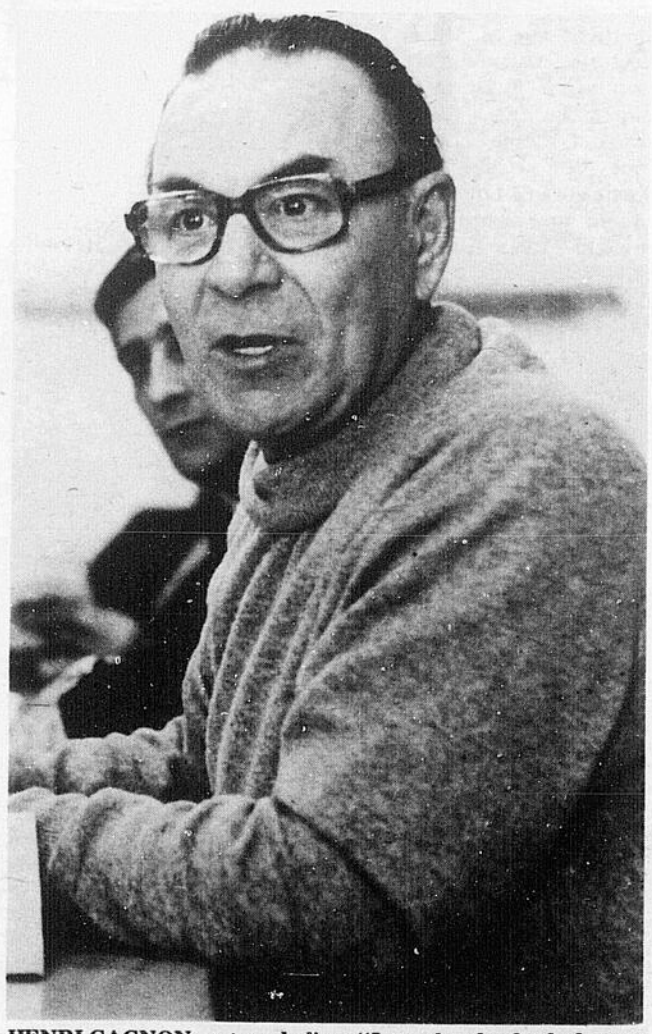
Un livre d'Henri Gagnon

"Le racket des fonds de pension"

Henri Gagnon, ex-président de la Fraternité internationale des ouvriers de l'électricité au Québec (FTQ), a lancé la semaine dernière un volume intitulé "Le racket des fonds de pension". Selon Gagnon, qui compte plus de 25 ans de militantisme ouvrier, le fonds de pension fut, dans le passé, l'une des principales revendications du mouvement syndical, mais en 1974 les régimes de retraite sont devenus "un moyen de pillage" qui prive les travailleurs d'une part importante de leurs salaires et de leurs revenus.

Au Québec, ajoute Gagnon, l'Etat a commencé à nationaliser les fonds de pension, par le biais de la Caisse de dépôt, et "il s'assure par ce moyen de nouvelles sources financières pour mieux servir les entreprises multinationales". Les travailleurs, dit-il, doivent récupérer ces milliards qui leur appartiennent.

"Cependant, conclut-il, à long terme il faudra mettre fin à la pratique même des fonds de pension car l'inflation a transformé les régimes de retraite en tire-pois à l'âge atomique. Le revenu annuel garanti est une arme plus adéquate pour assurer de meilleures conditions de vie aux retraités et aux salariés."



HENRI GAGNON, auteur du livre "Le racket des fonds de pension". (photo Michel Elliott)

MIAMI

1 ou 2 semaines

Départ tous les vendredis

$229 — 1 semaine

Au Sun City Motel sur la plage de la 174e rue

$329 — 2 semaines

Incluant transport par avion
logement sur base de chambre double
tranferts

Acapulco

$349.00 — 15 jours

$289.00 — 7 jours

Avion, hôtel et transport

Mirabelle Tours Inc.

277, rue Saint-Pierre, Saint-Constant

Comté Laprairie J0L 1X0

632-5330 365-1847

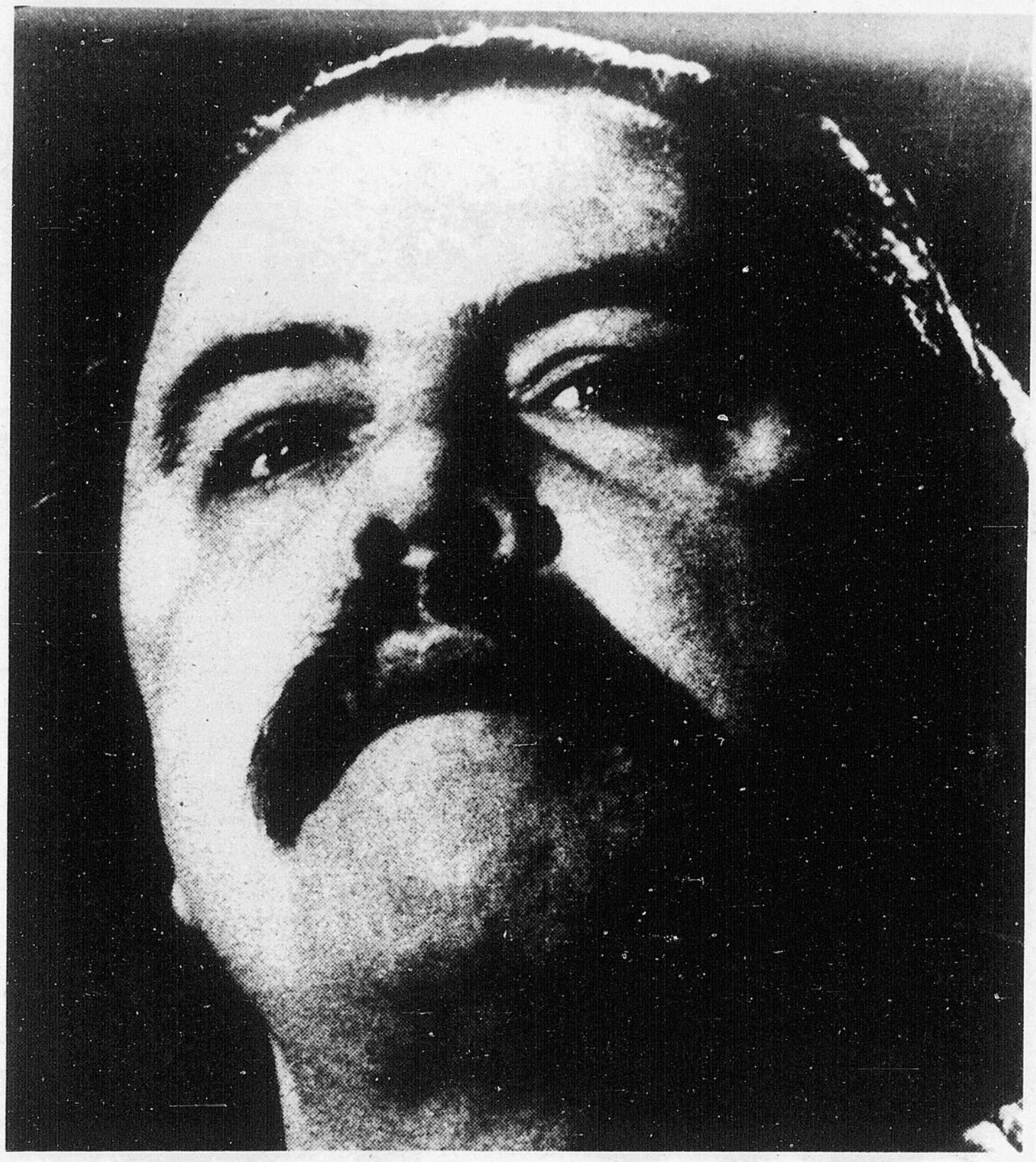
Demandez notre liste d'avions nolisés sur Paris

"La charge de l'orignal épormyable"

L'univers concentrationnaire de Claude Gauvreau

Par Gaston Imbeau
(Collaboration spéciale)

N.D.L.R. – M. Gaston Imbeau a consacré trois années de recherches à la préparation d'une biobibliographie de Claude Gauvreau, travail qui fera l'objet d'une thèse de maîtrise en lettres québécoises à l'Université de Montréal. "La charge de l'orignal épormyable" est jouée au Théâtre du Nouveau Monde jusqu'au 7 avril.



CLAUDE GAUVREAU: *un monde où la folie pèse de tout son poids...*

C'est dans un des moments les plus tragiques de sa vie que Claude Gauvreau écrit cette fiction dramatique en quatre actes, *La charge de l'orignal épormyable.* ***Nous sommes en 1956. Claude Gauvreau sort tout juste d'une longue période d'internement. Il a subi, pour son bien, disent sans doute les médecins traitants, ce qu'il appellera des "manipulations biochimiques": électro-chocs et fortes doses de médicaments. Une idée le hante: craignant d'avoir été complètement dévitalisé par ces manipulations et ayant l'impression de devoir mourir incessamment, Claude Gauvreau veut se prouver que son pouvoir de poète créateur n'est pas mort, que son lyrisme a survécu. Il écrit donc cette pièce,*** *"La charge de l'orignal..."*, ***en la considérant comme la dernière qu'il écrira...***

L'action de "La charge de l'orignal épormyable" se déroule dans un univers clos. Il y a, selon les notes de mise en scène de l'auteur, quelque chose de sauvage et de primitif dans cette fiction dramatique, la maison où se passe l'action étant entourée d'une nature barbare. La pièce, lieu de l'action, n'a pas de fenêtre mais cinq portes qu'enfoncera, dans des charges épormyables, formidables et fantastiques, Mycroft Mixeudeim (l'orignal) en fonçant au secours d'un des personnages. Drame à sept personnages, quatre hommes et trois femmes, "La charge de l'orignal épormyable" nous fait pénétrer dans un monde bizarre, grotesque où les gens sont énormes tout en faisant preuve de peu de cervelle. Les noms mêmes des personnages sont inhabituels: Mycroft Mixeudeim, Lontil-Déparey, Laura-Pa, Beckett-Bobo, Marie-Jeanne Commode, Dydrame Daduve et Letasse Cromagnon. Certains de ces personnages ont quelque chose du pantin: Lontil-Déparey fait beaucoup de gestes, mais il n'est pas très solide sur ses jambes et il lui arrive souvent de manquer d'équilibre et de chanceler d'un côté ou de l'autre; Letasse Cromagnon est mince et souvent ses longs bras et ses jambes sembleront désarticulés. A première vue, on le dirait dégingandé mais son corps est dur comme du fer, note Claude Gauvreau.

Qu'arrive-t-il au personnage central, Mycroft Mixeudeim? Poète qui n'écrit plus depuis longtemps, Mycroft, obsédé par le suicide d'une fille qu'il n'a pu sauver, vole maintenant au secours d'une autre dès qu'il entend ce qu'il croit être des appels au secours. Mais Mycroft devient une bête de cirque: la scène du quatrième acte où Letasse Cromagnon, ce sadique qui se reconnaît comme tel, sous prétexte d'affranchir Mycroft, le force à chausser des patins à roulettes et le fait patiner à coups de fouet. N'est-ce pas l'image même du lion en cage et de son dompteur, ou encore de l'homme asservi, de l'homme complètement annihilé, du poète devenu impuissant et instrument dans les mains d'exploiteurs? Fondamentalement, Mycroft est-il un artiste créateur authentique ou n'est-il qu'un halluciné, une espèce de déchu, une sorte de loque et ceux qui le tourmentent sous prétexte de le soigner n'ont-ils pas un peu raison? C'est là une ambiguité de la pièce. Mycroft Mixeudeim, n'est-ce pas un tant soit peu Claude Gauvreau lui-même?

Tous les détails du texte nous portent à abolir d'une certaine manière la frontière entre le réel et la fiction. On ne peut oublier Claude Gauvreau dans l'ombre de Mycroft. Claude Gauvreau, comme dans la pièce *"Les oranges sont vertes",* ***se met en scène: il revêt son personnage de sa propre peau. Il se raconte: un monde hallucinant où toute logique est désarticulée, un monde où la folie pèse de tout son poids, mais quand même un monde où la sincérité apparaît quelquefois, où le lyrisme est également présent.***

"La charge de l'orignal épormyable" est l'expression d'un univers concentrationnaire et la caricature de ces institutions où l'on isole ceux qui n'entrent pas dans les cadres réguliers de la société. On "suicidera", pour employer l'expression de Laura Pa, on "suicidera" le poète à la fin de cette fiction dramatique. N'est-ce pas en fin de compte le sort que réserve la société à ses poètes, à ses créateurs?

livres

"Québec ou Presqu'Amérique"

Une Française explique le Québec aux Français

par Micheline Lachance

"Les Néo-Canadiens d'origine française sont, à mon avis, les pires ennemis des Québécois à l'heure actuelle: ils arrivent avec des idées de conquistadores - nouveau-style et jouent la carte anglaise (fédérale, pro-Ottawa) à fond! C'est leur problème mais cela explique pourquoi l'on n'est pas, Français de France, toujours accueilli à bras ouverts par le Québécois qui a de bonnes raisons de se méfier... Donc grâce à sa culture, le francophone entre facilement au Québec, s'y insère et s'en sert comme d'un tremplin pour conquérir le domaine anglophone et américain. Il profite donc des avantages sans rien apporter à la société québécoise. Il exploite ainsi à son compte le fait linguistique et culturel québécois à des fins économiques." Claude Prulhière est française. Elle a séjourné au Québec où elle a étudié la langue, l'histoire et les habitudes de vie des Québécois. Dans un ouvrage intitulé **"Québec ou Presqu'Amérique"**, et publié en France à l'intention des Français, l'auteur s'acharne à corriger les erreurs sans cesse répétées dans l'Express, le Monde, le Nouvel Observateur au sujet du Québec et des Québécois.

"Cet ouvrage, je l'ai vomi"

"Québec ou Presqu'Amérique" est un livre qui vient du coeur. Claude Prulhière laisse ses émotions transpirer dans cet ouvrage qu'elle a vomi; dit-elle, tant certains faits sont difficile à accepter, certaines phrases difficiles à digérer.

C'est toute la francophonie d'Amérique du Nord qui intéresse l'auteur. L'histoire du Québec telle que racontée dans l'ouvrage est fortement inspirée par Léandre Bergeron. Celle de l'Acadie est racontée à travers Antonine Maillet, **"L'Acadie, l'Acadie"** de Pierre Perrault. Claude Prulhière a épluché tous les ouvrages de Vallières, Miron, Réjean Ducharme, Robert Charlebois, Gérald Fortin et plusieurs autres. Elle les cite tout au long de son livre, reproduit des extraits de monologues de poèmes, d'études pour appuyer ses explications. Ainsi, après avoir relevé des extraits de la déclaration de Vallières et Gagnon aux Nations unies, l'auteur compare le FLQ aux mouvements FLN en Algérie, I. R.A. en Irlande, F.L.P. en Palestine.

Le Québécois n'existe pas encore pour les autres, dira l'auteur avec Gilles Vigneault. Comme lui, l'Acadien est sollicité par une multitude de modèles d'identité culturelle, empruntera-t-elle au sociologue acadien Camille Richard. Comme Gérald Fortin, madame Prulhière estime que le Québécois est condamné à créer.

En somme l'auteur émet peu d'opinions personnelles. Elle préfère laisser parler les Québécois impliqués dans le problème: le procédé agace à la longue.

Le néo-joual, une contestation permanente

La question qui passionne l'auteur entre toutes, c'est la langue. Claude Prulhière tente de réhabiliter la langue québécoise. Elle consacre quelque quarante pages à le faire en relevant les mots employés au Québec que l'on a hérités de Rabelais, les vieilles expressions françaises conservées au Québec et en Acadie, les mots et expressions typiquement québécois et acadiens. On apprend notamment qu' **"asteur"** est une vieille expression française, tout comme **"avoir de la misère"** ou **"marier quelqu'un,"** que l'anglicisme **"crash"** pour désigner un accident, est également employé en France (dans le domaine de l'aviation). Ce que le Québécois appelle justement **"l'ivressomètre"**, le Français le désigne par le mot mi-arabe francisé, mi-anglais, **"Alcooltest"**. On apprend enfin que Cyrano de Bergerac fait dire à ses personnages: **pardu, sarviteur, tare** (terre), que François Villon écrivait **canceller** et non **annuler** et que le mot **"accoutumance"** a déjà été employé couramment en France. Le chapitre consacré à la langue, s'il parait plus théorique, est de loin celui qui intéressera le plus les Québécois et les Acadiens. Les autres chapitres donneront sans doute aux Français une image pour le moins différente du Québec et des Québécois de celle qu'ils aiment bien entretenir.

"Québec ou Presqu'Amérique", par Claude Prulhière, petite collection Maspéro.

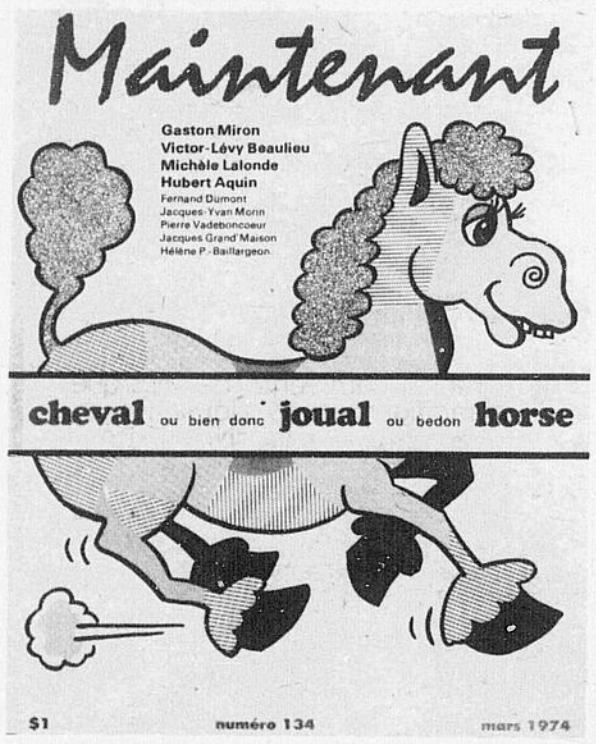
Venez visiter

La Librairie Populaire de Québec
312, Dorchester Sud, Québec 2
Tél: 522-2186

une librairie au service des travailleurs et des militants
Livres:
- sur le mouvement ouvrier au Québec et dans le monde
- sur les mouvements de libération nationale
- des pays socialistes
- classiques du marxisme-léninisme

REVUES ET JOURNAUX PROGRESSISTES

ouvert de 12hres à 17 hres (lundi au mercredi)
12 hres à 21 hres (jeudi & vendredi)



MAINTENANT
2765, Côte Ste-Catherine
Montréal - H3T 1B5
Tél.: (514) 739-2758

Je désire recevoir MAINTENANT .....
à partir du mois de .....
Je choisis un abonnement:
étudiant $5 ☐ ordinaire $7 ☐ de soutien $10 ☐
J'inclus la somme de .....
Nom .....
Adresse .....

Les livres de la semaine

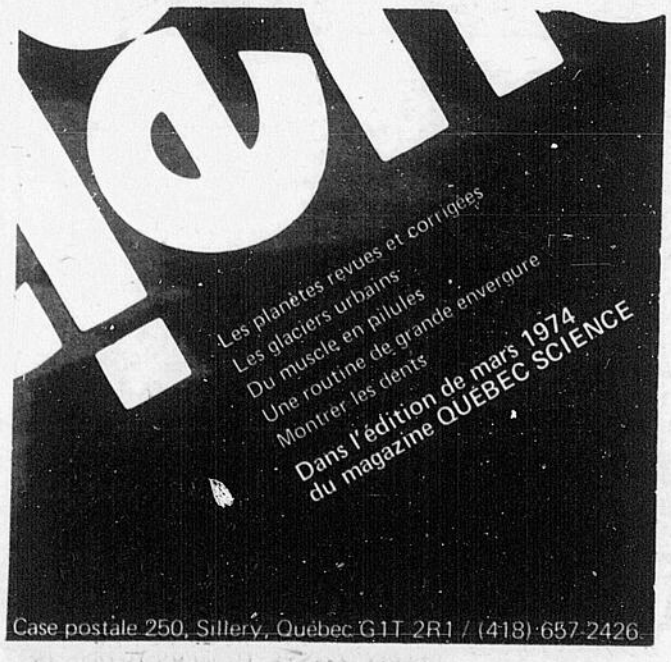
Livres québécois

1. René Lévesque	**Jean Provencher**	**La Presse**
2. Ultimatum	**Richard Rohmer**	**L'Homme**
3. Plantes d'intérieur	**Paul Pouliot**	**L'Homme**
4. Monologues	**Yvon Deschamps**	**Leméac**
5. Magadan	**Michel Solomon**	**L'Homme**

Livres étrangers

1. Madam!	**Xaviera Hollander**	**Lattes**
2. Le premier cercle	**A. Soljenitsyne**	**Poche**
3. Le Moscovite	**Henri Troyat**	**Flammarion**
4. Bibiche	**Albertine Sarrazin**	**Lafond/ La Presse**
5. L'ogre	**Jacques Chessex**	**La Presse**

Les librairies Gutenberg, Renaud-Bray, Guy Delorme Inc., le Scorpion, Ménard, Sons et Lettres et Volumétrix ont rendu possible cette liste de "best-sellers".









MONTREAL BLUES: Paule Baillargeon et Guy Thauvette... une certaine jeunesse en 71...

Une médiocrité ambiante

Le cinéma québécois ou le Hollywood des pauvres

par Robert Lévesque

Pendant que le ministre des Affaires culturelles, à son tour, laisse entendre que la loi-cadre du cinéma, c'est pour la prochaine session (ils ont tous dit ça, de Tremblay à Cloutier en passant par Mme Casgrain), pendant que les Productions Mutuelles lancent à l'américaine le dernier produit de Jean-Claude Lord, pendant que le printemps se montre le bout du nez, pendant que l'équipe de Denys Arcand descend sur Louiseville pour tourner "Gina", pendant que le film de Gilles Groulx dort toujours sur les tablettes de l'ONF, pendant que les cinéastes de Société Nouvelle votent majoritairement pour le maintien de l'unilingue anglais Newman à la tête de l'ONF, le cinéma québécois vivote.

Il vivote, mais on parle déjà, dans les milieux de l'industrie, ce milieu qui tente ardemment de créer un Hollywood des pauvres, on parle (ou l'on chuchote, c'est plus exact) d'une période de crise. Le cinéma québécois ne serait plus rentable. Quelle horreur! Retirons donc nos sous, ou bien tentons l'impossible. Un cinéma pas rentable, mon dieu, ce n'est pas un cinéma!

Le paquet

Donc, on met le paquet. On a choisi "Bingo". Peu importe de savoir, dans le fond, si le film est bon. Ce qu'il faut, c'est une bonne publicité. Elle est envahissante. Jusqu'à Lord lui-même, l'auteur du film, qui se promène de cégeps en clubs Richelieu pour dire comment son film sera bon et pour faire le bilan du cinéma québécois, se gardant, sans doute, une bonne place au générique.

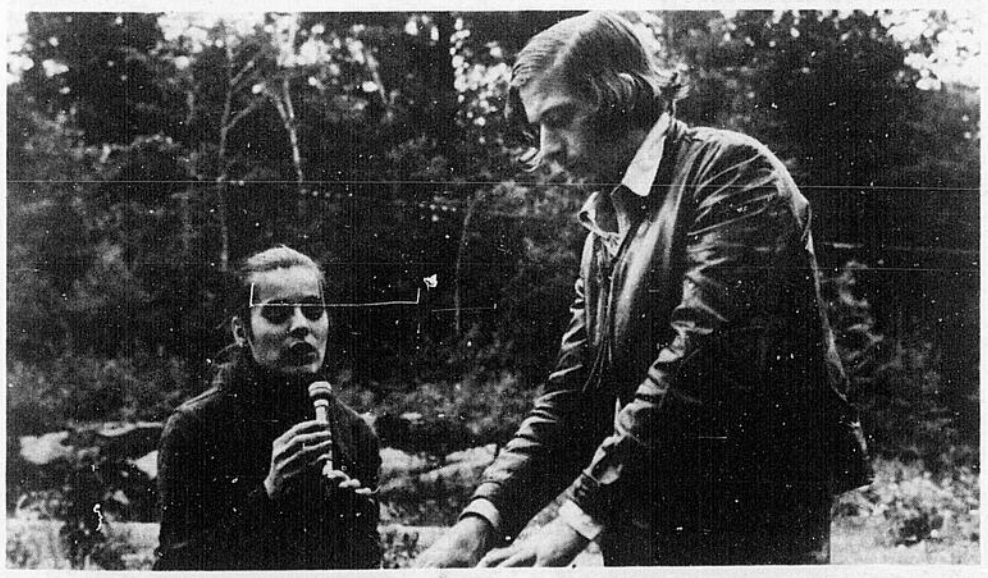
"Bingo" doit sauver la situation, croit-on dans les officines des Productions Mutuelles. S'il ne marche pas, le cinéma québécois retombera dans une situation semblable à celle de 68, alors que personne ne voulait investir. Il y aura une baisse vertigineuse dans la production. Le cinéma va mourir. Les aventures de "Je t'aime" et de "Ah! si mon moine..." lui ont porté les premiers coups.

Tout ce beau placotage, qu'on sert surtout aux critiques pour qu'ils n'égratignent pas trop le film de Lord, n'est, à notre avis, qu'un écran de fumée pour masquer la médiocrité ambiante qui s'est installée à demeure dans le cinéma québécois. Le plus bel exemple est ce "Je t'aime" de Ciné-Vidéo. On a donné une fortune à Jeanne Moreau et à Pierre Duceppe pour un scénario qui ne valait pas un sou, alors qu'on refuse toujours de petits budgets à de jeunes cinéastes qui, eux, ont quelque chose à dire. C'est là le résultat des politiques de la SDICC (Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne).

Les sous

Heureusement, parmi les pleurs et les grincements de dents de cette industrie qui tient aux sous plus qu'aux bons films et qui est fatiguée de ne pas trouver le Klondyke plus rapidement, il existe un cinéma québécois dont on peut être fier. Cette saison-ci, il a porté les noms de "Réjeanne Padovani", "OK Laliberté", "Montréal Blues", "Noël et Juliette" et surtout l'exceptionnel "Bulldozer".

Les films d'Arcand et de Carrière ont connu des lancements normaux ("Padovani" vient de reprendre l'affiche, cette fois à l'Elysée). Ceux de Pascal Gélinas et de Michel Bouchard ont été moins chanceux. On peut voir le premier à minuit les vendredis et samedis au Saint-Denis, trois ans après qu'il eut été terminé. Celui de Bouchard n'a tenu l'affiche que 7 jours, avec un minimum de publicité, dans des salles qui ne lui convenaient pas. "Bulldozer", par contre, c'est la vengeance. Tourné presque frauduleusement, défiant tous les mécanismes de l'industrie, ce film d'Harel obtient un succès commercial. Mais l'industrie a honte du film. On n'ose pas trop le lancer en province, de peur de "brûler" le marché. Et ainsi va la vie... du cinéma québécois.



THOMAS VAMOS, caméraman à l'ONF, a déjà réalisé un long métrage, "L'exil". Sorti furtivement dans une salle des cinémas du Vieux-Montréal il y a deux ans, ce film n'a connu aucune autre forme d'exploitation. On pourra le voir mardi, le 12 mars, au cinéma ONF du centre ville, au 550 ouest, rue Sherbrooke, dans le cadre des soirées de Ciné-Participation. "L'exil" met en scène Albert Millaire et Anne Pauzé.

cinéma

La CASANOUS
boîte overground
Ce soir à compter de 10 heures 30
PLUME
et ses "malotrous"
dans: "Minou! fais un pompier à mon chum"
LEGER disant Claude Gauvreau
Claude Landré
$1.00 - à 10 h 30 tapant
485 ouest, Sherbrooke
au-dessus de l'Association espagnole
844-3691

Voulez-vous recevoir gratuitement et régulièrement nos programmes-calendrier?
CINÉ OUTREMONT
1248 Bernard 277-4145

LE PROCÈS DU SIÈCLE EN FRANCE
STUDIO B
TOUS
ETUDIANTS $1.50
AVEC JEAN GABIN
SEM. 7.00-9.00
DIM. 3.00-5.00 7.00-9.00
STUDIO A
GRAND PRIX DU JURY CANNES/73
TOUS
L'INVITATION
SEM. 7.30 - 9.30
DIM. 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
Vieux Montréal
136 est, St-Paul - 861-7863

musialogues
université de montréal
trân van khê
DIRECTEUR DE RECHERCHES AU C.N.R.S.
PROFESSEUR A L'INSTITUT DE MUSICOLOGIE DE L'UNIVERSITE DE PARIS
* interview - itinéraire, par maryvonne kendergi
* récital commenté de musique traditionnelle du viêt-nam, avec le concours de trân thi thuy ngoc
JEUDI 14 MARS 1974, 20h00
CENTRE COMMUNAUTAIRE, ENTREE LIBRE
2332, BOULEVARD EDOUARD MONPETIT

Le Comité de Liaison des garderies populaires prépare au profit des garderies non-subventionnées un bazar qui aura lieu les 15-16 mars au 750 est rue Roy.

Heures d'ouverture: Vendredi: 1 h à 6 h
Samedi: 10 h à 6 h

Vous y trouverez de tout: vêtements, artisanat, jouets, nourriture, meubles et il y aura des jeux pour les enfants, spectacle de marionnettes et tirage.

A NOTER: un spectacle avec:
YVON DESCHAMPS, GEORGES LANGFORD, MICHEL MADORE
vendredi soir à 8 heures Prix: $1.50

Le but de ce bazar est d'aider les garderies qui n'ont pas reçu de subvention soit: Beau Sourire, Quartier.
C'est aussi une bonne occasion de venir s'informer sur la lutte des garderies populaires.
Pour informations:
843-3445

Dans la ville de Québec, femmes demandées. Pour sollicitation par téléphone. Bonne commission.
Si intéressées: Guy Ouimet à 514-381-9936 (frais renversés)
QUÉBEC-PRESSE

A voir, à lire, à écouter

Cinéma

Bingo

Le second long métrage de Jean-Claude Lord (après "Les colombes"), sort sur les écrans québécois vendredi prochain. Situé au moment d'une campagne électorale, centré autour d'un conflit de travail, ce film, selon son auteur, n'est pas un film politique. Alors, qu'est-ce que c'est? Il faudra aller voir, mais surtout demander à Lord ce qu'il entend par film politique. Extérieurement, en tout cas, ce film a toutes les allures de la grosse production capitaliste. A surveiller.

Bulldozer

de Pierre Harel. Ceux qui n'ont pas encore vu ce qui s'est révélé le meilleur film de la saison doivent se presser. Le film sera sans doute retiré de l'affiche bientôt. Derrière un apparent brouillon se cache une oeuvre très forte. Le premier film québécois qui fait appel au ventre.

Réjeanne Padovani

de Denys Arcand, à la salle Resnais de l'Elysée. Pendant qu'Arcand entreprend le tournage de "Gina" (son troisième long métrage de fiction), l'Elysée organise une deuxième sortie de "Réjane Padovani". On ne peut que féliciter les patrons cette salle qui, malheureusement, ne misent que trop rarement sur le cinéma québécois.

Théâtre

L'aide-mémoire

de Jean-Claude Carrière, au Quat'sous, à compter de jeudi. On connait Carrière surtout pour ses excellents scénarios au cinéma ("Belle de jour" "L'alliance", "Le soupirant" etc.). Pour le théâtre, il n'a écrit qu'une pièce, et Paul Buissonneau l'a misé en scène avec Andrée Lachapelle et Jacques Thisdale dans son petit théâtre de l'avenue des Pins. Un duo d'amour sans les violons, où tout est suggéré, où rien n'est souligné.

Teresa

de Natalia Ginsburg, au TPQ, à travers le Québec. La troupe officielle du gouvernement présente une pièce d'un auteur italien actuel. Un drame à trois personnages, avec Catherine Bégin, Christiane Pasquier et Luc Durand. Jean-Luc Durand. Jean-Guy Sabourin a mis en scène cette pièce qui a fait l'objet d'un film sous le même titre. Fini l'époque du Grand cirque ordinaire au TPQ. On joue maintenant du "beau" théâtre qui ne dérange personne.

La charge de l'orignal épormyable

de Claude Gauvreau au TNM, à compter de vendredi, le 8 mars. On avait monté cette pièce il y a quelques années. On n'avait pas pu se rendre à la fin de la première représentation. Aujourd'hui, Gauvreau est mort, et l'on commence à comprendre son message. Après "Les oranges sont vertes", Jean-Pierre Ronfard s'attaque à la mise en scène de ce théâtre difficile, mais tout aussi québécois que du Tremblay. Avec un groupe de jeunes comédiens.

Exposition

La femme

Le musée du Québec présente l'exposition mondiale de la Femme qui compte 522 photos prises dans 85 pays par 236 photographes. Elle dresse le panorama de la vie de la femme dans le monde entier. L'exposition se terminera le 1er avril.

La salle commune

A la maison des Arts de la Sauvegarde se poursuit l'exposition intitulée "La salle commune de l'habitant au 18e siècle." Cette exposition québécoise est organisée par les étudiants du patrimoine national, du programme histoire de l'art, de l'Université du Québec.

Spectacles

A la Casanous

Un "showfou" avec Pierrot Léger, qui récitera des poèmes de Claude Gauvreau, Plume et ses Malotrous, qui présenteront leur revue "Minou, fais un pompier à mon chum", et Claude Landré, qui donnera un spectacle d'une heure. Dimanche soir, à compter de 22.30 h. Prix d'entrée: $1.00. Arrivez tôt!

Dernier soir

C'est le dernier soir pour voir le spectacle de **Jean-Pierre Ferland** au Théâtre Maisonneuve.

Yvon Deschamps à Sainte Agathe

Le 16 mars, **Yvon Deschamps** sera au Patriote de Sainte-Agathe (ainsi que le 23 mars).



L'histoire de la Liberté

Des pays qui fabriquent leur liberté

S'adresser à 9670, rue Péloquin
Montréal H2C 2J4

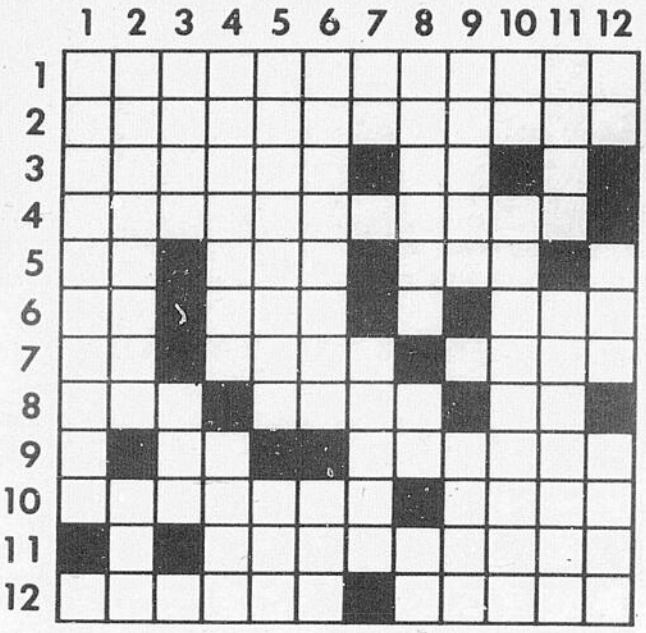
Nom. . . . . .
Adresse. . . . . .
Ville. . . . . .
Profession. . . . . .

RJ

ON NE DIT PLUS UN DICTIONNAIRE...
ON DIT UN ROBERT

Les mots politi... corsés

par Yvon



Horizontal

1. Phénomène linguistique inexistant chez les anglophones racistes du West-Island.
2. Au lieu d'être des Néo-Québécois, c'est ce qu'ils sont avec le bill 63.
3. Les travailleurs pourraient difficilement en formuler sans le syndicalisme. - Révérende Soeur.
4. Homosexualité féminine.
5. Pronom. - Chevalier controversé de la cour de Catherine de Russie. - Du verbe avoir.
6. 3.1416. - Noble anglais, mélangé. - La première page.
7. Consonnes de haut. - Ancien peuple de Germanie, sing. - Première forme de commerce, les multinationales en sont loin.
8. Voyelles d'un mot qui ressemble à la tête de Drapeau. - La femme libérée. - Le laisse tomber.
9. Pron. poss. - Panneaux de verre qui s'adaptent à une fenêtre.
10. Donner plus de surface. - D'un verbe hilarant.
11. Façonnerai au tour.
12. Nos Anglais prétendent qu'ils sont acquis. - Se servait.

Vertical

1. Se comporte comme un étranger au Québec: il confond droits et privilèges.
2. Etat de calme et tranquillité, nos gouvernants ne la méritent pas. - Action de lancer au moyen d'une arme.
3. Du verbe être. - Se sert.
4. Masse de glace flottante, on prétend que les Anglais y sont aussi froids. - Contre.
5. Ils contrôlent certains députés libéraux, parfois via leurs organisateurs.
6. Chose déraisonnable, les propos de Louis-Philippe Lacroix en sont. - Petits ruisseaux.
7. Note. - Elle est presque finie.
8. Prénom masc. - Négation. - Comme un ver.
9. Tout ouvrage de fils entrelacés. - Marque le superlatif.
10. Id es. - Abimera, le joual le fera sûrement en parlant de la langue.
11. Partie d'une livre. - Ferai un noeud.
12. Notre-Seigneur. - Les soeurs le donnent prudemment. - Connais.

(Solution p. 38)

CINÉ-GUIDE

A ignorer: •
A voir à la rigueur: *
A voir: **
A voir absolument: ***
Chef-d'oeuvre: ****

	Jean-Pierre Tadros (Le Jour)	André Roy (Hobo-Québec)	Luc Perreault (La Presse)	Robert Lévesque (Québec-Presse)	Martin Malina (Montreal Star)
Last Tango in Paris (Bertolucci) à l'Atwater	***	****	***	****	**
El Topo (Alexandre Jodorowsky) à l'Outremont	****	•	***	***	**
Réjeanne Padovani (Denis Arcand) à l'Elysée	***	•	***	***	***
L'invitation (Claude Goretta) au Vieux-Montréal	***	*	***	***	**
American Graffiti (George Lucas) au York	***	*	***	**	***
Bulldozer (Pierre Harel) au Parisien	**	*	***	***	*
The Sting (George Roy Hill) à l'Atwater 1	***	•	**		***
Serpico (Sidney Lumet) au Westmount square	**		**		***
Sleeper (Woody Allen) à la Place Vilie-Marie	**		**		**
Il était une fois dans l'Est (Brassard) au Festival	**	*	*	*	
Montréal Blues (Pascal Gélinas) au Saint-Denis	**	•	*	**	
The Exorcist (William Friedkin) au Loew's		•	**	**	*

les entretiens du loup repu

Analyse des recommandations de la conférence sur la pêche illégale du saumon

La semaine dernière, nous avons discuté de la situation du saumon de l'Atlantique dans le Nord-Est de l'Amérique, particulièrement dans les 98 rivières à saumon du Québec, ainsi que les problèmes soulevés par son braconnage intensif, particulièrement sous la forme qui vise à l'intérêt pécuniaire, la plus nocive et la plus dommageable, tant pour l'espèce que pour la société. De plus, nous avons repassé les travaux effectués par les différents comités de la conférence sur la pêche illégale du saumon, tenue à Montréal du 19 au 21 février. Cette semaine, nous analyserons ensemble les recommandations de la conférence et à quoi correspondent ces recommandations tant du point de vue social, économique et écologique pour le Québécois moyen.

Education

Nous sommes d'accord avec la conférence lorsqu'elle recommande de mettre sur pied un vaste programme d'éducation au Québec et dans les Maritimes afin d'inciter la population à appuyer toute réglementation concernant le saumon.

Lois et règlements

La Conférence recommande de créer un comité de révision composé de représentants du fédéral, des provinces et du secteur privé, afin de réviser en permanence la réglementation de façon à l'uniformiser. Il va sans dire que toute réglementation qui manquerait d'uniformité serait difficile d'application et laisserait certaines personnes sous l'impression d'être lésées.

Contrôle de la vente et de l'achat du saumon

Il est entendu que toute réglementation sévère sur la vente illégale du saumon doit être accompagnée d'une méthode de contrôle qui permet d'identifier les pièces prises légalement. La conférence recommande, et nous sommes de son avis: 1) d'établir un mécanisme de contrôle de l'achat et de la vente du saumon; 2) d'étudier et mettre au point une technique d'identification adéquate; 3) d'imposer cette identification permanente; 4) de limiter la consommation du saumon pêché à la ligne à des fins domestiques et d'en interdire la vente ou le troc; 5) de limiter la vente aux seuls distributeurs autorisés.

Collaboration et coordination entre les organismes

La pêche et la distribution du saumon sont actuellement contrôlées par différents ministères et organismes, même à l'intérieur d'une seule province. C'est ainsi qu'au Québec, ce qui n'est que "prise occasionnelle" de saumon dans les filets à morue pour le ministère du Commerce et de l'Industrie (dix, vingt ou cent pièces, le représentant du Ministère ne saurait le dire) peut être très important pour les stocks reproducteurs administrés par le Tourisme, le Chasse et la Pêche. On voit donc qu'il y a nécessité d'un coordonnateur unique chargé de planifier les services communs et de conseiller les divers organismes sur leur mise en oeuvre.

Gardes

La plupart des responsables des différents organismes de protection ont insisté sur le peu d'homogénéité des systèmes employés et des niveaux très différents de compétence des différents gardes, allant du simple garde de territoire jusqu'à l'officier de conservation du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche et aux membres de la Sûreté du Québec. La Conférence a donc formulé des recommandations précises à ce sujet en proposant: 1) de fixer des normes de recrutement élevées; 2) de donner aux agents de protection les pleins pouvoirs d'un agent de la paix; 3) de les former et les recycler dans un système de formation professionnelle; 4) de leur fournir un uniforme et des appareils de détection et de protection perfectionnés.

Refuge

Il y aurait lieu de créer des refuges nécessaires pour la conservation du saumon, et leur assurer une protection efficace.

Formation des procureurs

Il semblerait, encore d'après les remarques apportées lors de la conférence, que les procureurs laissent à désirer lorsqu'il s'agit d'amener les contrevenants devant les tribunaux, ce qui (si je me fie à ce que je connais du peu d'intérêt porté par la plupart des procureurs pour les causes du ministère public par rapport à leur cause personnelle) est tout à fait plausible. Encore là, il y aurait donc lieu que les procureurs soient nommés d'après leur connaissance des lois et règlements concernant la pêche et la faune, plutôt que par leurs ficelles politiques.

Sanctions

Tous les représentants à la conférence sont unanimes à déplorer l'insuffisance des sanctions et le manque de discernement prévu par le règlement concernant la gravité des affaires. Il faut absolument que les sanctions marquent la différence entre les infractions mineures et les infractions majeures et que les acheteurs de saumon pris illégalement soient passibles de peines aussi sévères que les vendeurs ou les braconniers commerciaux. La conférence recommande donc: 1) de classer selon la gravité les délits de pêche; 2) de fixer les amendes proportionnellement à la gravité; 3) de déclarer coupable de délit toute personne qui achète, vend, offre, expose ou garde en sa possession du saumon de l'Atlantique acquis en fraude; 4) de punir d'emprisonnement les récidivistes; 5) de suspendre pendant 15 mois l'autorisation de pêcher (comme cela se fait pour les permis de chasse) pour les récidivistes; 6) de confisquer le matériel utilisé.

Equipement de pêche commerciale

A cause de l'incidence élevée des prises de saumons par les pêcheurs commerciaux, d'autres espèces et une augmentation du nombre des permis distribués pour l'équipement commercial dans les eaux côtières, il y aurait lieu de reviser le nombre des permis émis, les endroits où ils sont utilisés et d'en surveiller d'une façon stricte l'utilisation.

Au volley-ball

Visite d'équipes féminines du Japon et de la Corée du Nord

par Pierre Terroux

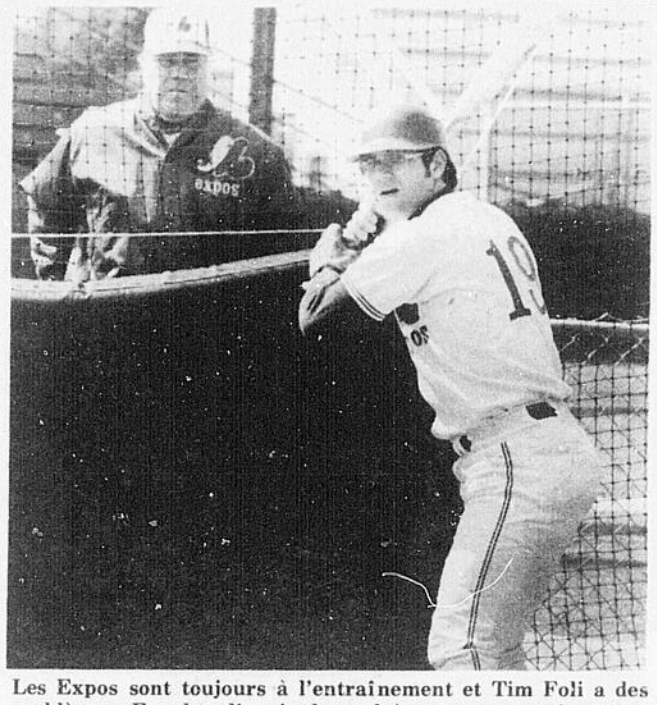
Deux des meilleures équipes féminines de volleyball du monde affronteront l'équipe canadienne demain soir au centre Maisonneuve à Montréal.

L'équipe du Japon, deuxième aux derniers Jeux de Munich derrière l'Union Soviétique et la Corée du Nord, troisième aux mêmes Jeux, seront opposées à l'équipe canadienne à tour de rôle et se disputeront ensuite la victoire.

Le directeur technique de la Fédération de volleyball, organisme qui a organisé cette rencontre, prétend que le jeu pratiqué par les femmes, surtout les Asiatiques, est plus spectaculaire que celui des hommes.

Contrairement, au volleyball masculin, où 8 des 12 membres de l'équipe canadienne sont du Québec, la formation féminine se compose surtout d'éléments originaires de Vancouver. La presque totalité de l'équipe vient du club Chimos de cette ville de l'Ouest.

La série de trois matches de demain soir commencera à 7 heures.



Les Expos sont toujours à l'entraînement et Tim Foli a des problèmes. En plus d'avoir du mal à retrouver sa forme on commence à reprocher à Foli ses sautes d'humeur et ses sorties mondaines. A part ça, on dit que ça va très bien en bas, en Floride.

vite

Natation

66 marques ont été abaissées en fin de semaine dernière aux championnats provinciaux de natation qui étaient disputés à la piscine de Pointe-Claire en banlieue. 57 records provinciaux et 9 records canadiens ont sauté. La jeune **Wendy Quirk** a fait la pluie et le beau temps en pulvérisant les records canadiens du 200 verges libres et du 100 verges papillon.

En athlétisme

Micheline Racette s'est signalée aux championnats juniors de l'Est canadien tenus en fin de semaine dernière à Edmunston, Nouveau - Brunswick en remportant la médaille d'or au 200 mètres féminin. **Rick Janes** a fait de même au 3,000 mètres tandis que **Pierre Lacroix** arrachait aussi une médaille d'or à la perche. **Bruno Pauletto** et **Lucette Moreau** ont aussi été médaillés d'or au lancer du poids.



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	A	S	S	I	M	I	L	A	T	I	O	N
2	N	E	O	C	A	N	A	D	I	E	N	S
3	G	R	I	E	F	S	■	R	S	■	C	■
4	L	E	S	B	I	A	N	I	S	M	E	■
5	O	N	■	E	O	N	■	E	U	E	■	B
6	P	I	■	R	S	I	■	N	■	U	N	E
7	H	T	■	G	O	T	H	■	T	R	O	C
8	O	E	U	■	S	E	I	N	■	T	U	■
9	N	■	S	A	■	■	V	I	T	R	E	S
10	E	T	E	N	D	R	E	■	R	I	R	A
11	■	I	■	T	O	U	R	N	E	R	A	I
12	D	R	O	I	T	S	■	U	S	A	I	S

coup de griffe

La prière des Canadiens

par Pierre Terroux

En ces temps douloureux, rien de mieux que la prière pour retrouver la voie... la voie de la victoire surtout, celle qui est pavée de billets verts, bien entendu.

A lire à haute voix, sur un vieux ton d'église poussiéreux, dans le style Marcel-Marie Destarlais.

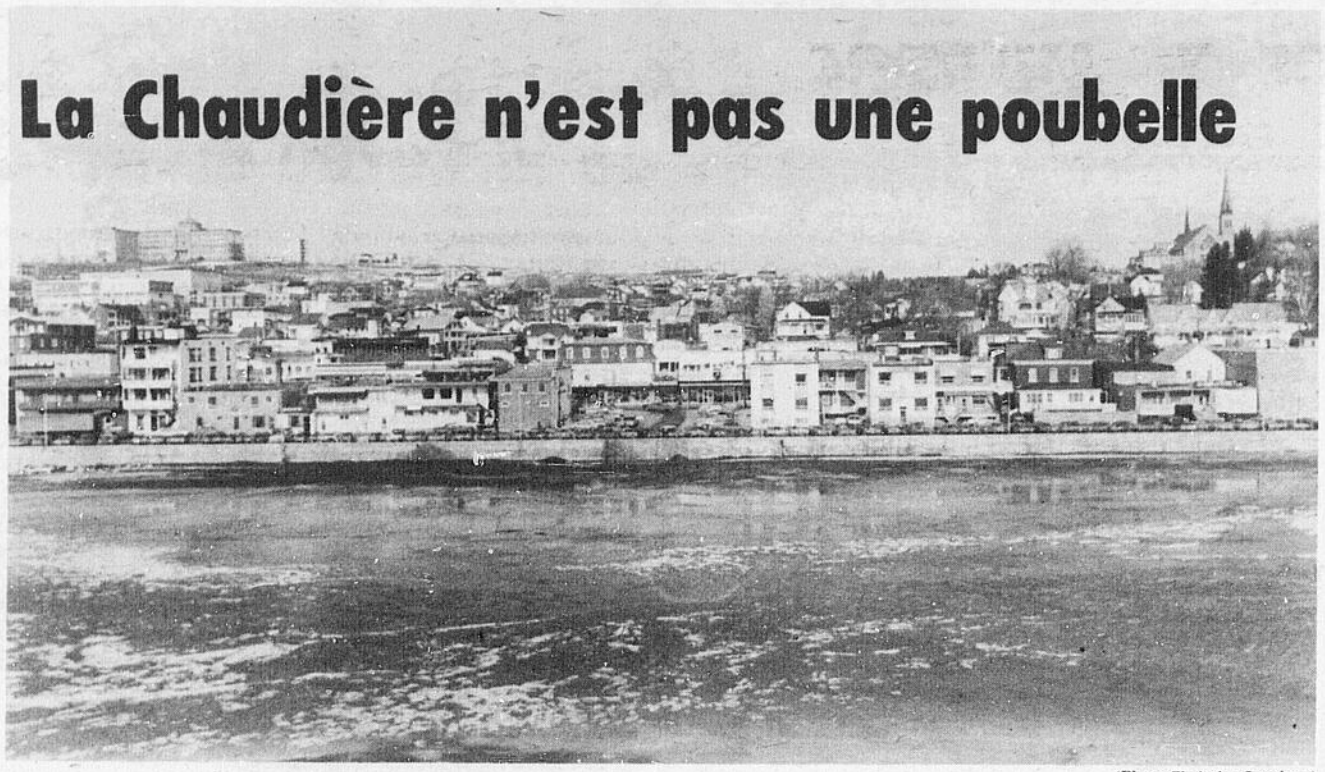
Au nom de Sam,
De Scotty,
et du simple d'esprit

Notre Sam qui est au septième ciel,
que ta réputation soit glorifiée,
que la relève arrive,
que tes quatre volontés soient faites sur la glace comme dans la chambre.
Donne-nous aujourd'hui
notre 100 piastres quotidien.
Pardonne-nous nos défaites
comme nous pardonnons
à ceux qui nous ont battus.
Ne nous soumets pas trop au travail
mais délivre-nous du mal.
Ainsi sera-t-il.

Le cahier olympique

Nous ne pouvons pas cette semaine publier le "cahier olympique". Nous nous reprendrons la semaine prochaine. Entre temps, José Sant vous recommande de ne pas manquer la rencontre d'athlétisme France-Canada qui sera disputée vendredi le 15 mars au Forum de Montréal. Ceux qui ont regretté d'avoir raté la compétition Russie-Canada de l'an dernier ont une excellente occasion de se reprendre.

La Chaudière n'est pas une poubelle



(Photo Christian Lambert)

par Christian Lambert

SAINT GEORGES DE BEAUCE. – Une poubelle c'est comme chacun le sait un endroit où l'on jette ce dont on désire se débarrasser. Et c'est ce qui a failli arriver aux Jeux d'hiver du Québec, qu'on les oublie faute d'endroit pour les présenter.

Après les finales provinciales de Rouyn, les jeux de Mouska, la ville de Sainte Agathe avait été pressentie pour présenter ces Jeux d'hiver. Différentes complications et quelques différends auront suffi à tuer cette possibilité. A ce moment, il y a quelque quatre mois, les gens de Beauce relevaient le gant. Défi de taille pour une ville de quelque 17,000 habitants, divisée sur elle-même, car il existe deux Saint-Georges - de - Beauce, l'ouest et l'autre. On ne pourra pas dire que ces Jeux sont une réussite totale, étant donné que quelques aspects importants à une bonne marche des Jeux ont été considérablement négligés. Le manque de temps pour la présentation des finales d'hiver ayant été trop court.

Les Jarrets noirs peuvent être fiers d'eux et de leur région au sein de laquelle coule la Chaudière, rivière capricieuse à ses heures. Cette contrée magnifique, tout en collines s'est développée grâce à ce dynamisme qui a permis cette année la construction d'arénas et de piste de ski de fond. ***"Ca prend un front de boeuf pour faire cela"*** *nous confiait un visiteur. Les Beaucerons sont comme ça, dynamiques et chaleureux à la fois. Un peu le Père Gédéon peut-être bien.*

Faits saillants des Jeux

Les exigences de l'heure de tombée nous empêchent de vous faire part des derniers faits saillants qui ont marqué les compétitions des Jeux d'hiver du Québec. Nous n'entendons pas tomber dans la "médaillite" mais il est tout de même important de souligner quelques exploits d'équipes ou d'individus.

Patinage de vitesse

Les compétitions individuelles de patinage de vitesse ont été dominées par la région de Québec. Il faut souligner la performance de Sylvie Labrie, de la région de l'Est du Québec, qui a gagné trois médailles d'or dans la catégorie bantam. Dans la même catégorie chez les garçons, c'est Sylvain Turgeon qui s'est illustré avec trois victoires.

Nage synchronisée

La mission du lac Saint-Louis et celle de Concordia ont terminé ex-eaquo dans le calcul cumulatif des épreuves pour la catégorie B et A, c'est-à-dire style et figure. Patti Emerson et Diane Saint-Cyr, ont enlevé les médailles d'or tandis que les médailles de bronze sont allées à Paule Migue et Marina Conforti.

Karaté

Denis Bergeron de la région Montréal-Concordia a devancé Michel Courcy de Québec et Yves Savard de la Mauricie dans la finale des combats de karaté de la catégorie des 81 livres et moins.

Chez les 81 à 100 livres, la victoire a été acquise par Robert Royer de la région de l'Outaouais devant son confrère de région Guy Béland. Chez les 101 livres et plus, Michel Tessier l'a emporté: Jean Myre de l'Outaouais et Georges Voulelikas ont suivi. Chez les filles, Pierrette Turcotte, de Bourassa, a été médaillée d'or devant Marcelle Nadeau (Outaouais) et Gaétane Moreau (Montréal-Concordia).

Haltérophilie

Michel Saint-Louis de Montréal-Concordia a remporté la médaille d'or dans la catégorie des poids plume en totalisant 420 livres. Mario Maltais du Lac-Saint-Jean a pris la deuxième place avec 400 livres et Rick Williamson du lac Saint-Louis a suivi avec 390 livres.

Dans la catégorie des légers, la victoire est allée à Richard Turnblom avec un total de 485 livres.

Ski de fond

Denis Bouchard, chez les juniors A, et Hugo Praz, chez les juniors B, ont emporté chacun deux médailles d'or en ski de fond.

Ping-Pong

Après deux jours de compétitions, c'est l'équipe du Sud-Ouest du Québec qui a arraché la médaille d'or au ping-pong devant le Lac Saint-Jean. Le Lac Saint-Louis s'est contenté d'une médaille de bronze.

Haltérophilie

Raymond Derouin, de la région de Lanaudière, a inscrit un nouveau record canadien juvénile en soulevant à l'arraché un poids de 190 livres.

Volley-ball

La finale de volley-ball entre des équipes du Saguenay et du Nord-Ouest a été chaudement disputée et c'est finalement le Nord-Ouest qui en est sorti vainqueur.

Une affaire de coeur

Ce qui manque le plus, c'est l'amour. Il y a beaucoup de place dans nos vies pour plus d'amour.

Quand on aime, on y met le prix.

Nous avons besoin d'argent. La Campagne des Fédérations veut avoir les moyens d'agir.

Une affaire de coeur.

Se sentir plus proche des autres.

Nous sommes tous là, ensemble, et nous ne savons pas nos noms. Ceux qui sont plus heureux donnent la main aux autres.

Penser à ceux qui sont mal logés, mal vêtus, à ceux qui manquent de verdure et de distractions, penser aux infirmes, aux vieillards solitaires, aux mères de familles qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts.

L'argent est primordial.

Main dans la main

La Campagne des Fédérations

Les Jeux d'hiver du Québec



Le succès des Jeux, c'est celui de l'athlète et non de l'organisateur

par Christian Lambert

(Saint-Georges de Beauce) – Les Jeux du Québec ont maintenant quatre ans d'existence réelle. Cette fête de la jeunesse sportive fut tour à tour encouragée, mal comprise et critiquée. Elle provoqua, provoque et provoquera de grands espoirs et de grandes déceptions. Mais au fond quel est ce produit que l'on enveloppe sous l'étiquette des Jeux du Québec?

C'est pour tenter de faire le point sur cette question que Québec-Presse a réuni en table ronde cinq personnalités directement impliquées dans l'organisation de ce qui pourrait devenir au cours des ans un véritable festival de la jeunesse.

Etaient présents à cette rencontre Jean Martin, de la Corporation des Jeux du Québec, Lorenzo Bureau, homme d'affaires et directeur général du Comité organisateur des Jeux de Saint-Georges, Pier Dutil, directeur de l'information au COJQ, Robert Martin-Béliveau, coordonnateur de la région Montréal-Concordia, et Christian Poullot, accompagnant des athlètes.

Nous avons posé une seule question-thème. Et les participants à cette rencontre nous ont difficilement rendu la parole. Voici cette question: Forts maintenant de l'expérience de ces dernières années, les Jeux du Québec sont d'ores et déjà un produit connu et vendable. Ces Jeux qui deviennent une tradition chez nous, qu'est-ce qu'ils sont et surtout qu'est-ce qu'ils représentent maintenant?

Pier Dutil: **Les Jeux, c'est une activité qui s'impose réellement. Les Jeux, c'est le sport amateur, les athlètes. Ce sont les Jeux qui nous permettent vraiment de penser aux sports autrement que par les "grosses affaires" professionnelles. C'est vraiment de plus en plus une participation de masse. Le succès des Jeux, ce n'est pas une affaire de piastres et de cennes. Un déficit de $200,000 ce n'est pas important. L'important c'est l'occasion créée par les Jeux pour les jeunes du Québec de fraterniser durant quelques jours dans des compétitions amicales sans pour autant dire qu'ils vont devenir des professionnels ou des athlètes de pointe.**

Lorenzo Bureau: Les Jeux créent un émoi dans une population. Leur but principal, c'est d'éveiller une population à des activités sportives méconnues. Les Jeux permettent aussi à une région de s'équiper tant en matériel qu'en structure.

Jean Martin: **Il faut faire attention cependant quand on dit qu'un déficit n'a pas d'importance. Politiquement et socialement, un déficit est difficilement défendable. Sans compter que plusieurs villes ne pourraient accueillir les Jeux si ce déficit devenait trop grand. Il ne faut pas que notre enthousiasme vis - à - vis des Jeux nous fasse oublier cette réalité.**

Pier Dutil: Ce qu'il convient de dire, c'est que l'éventualité d'un déficit ne freine pas l'organisation des Jeux ni ne provoque une diminution des dépenses qui nuirait à la bonne marche des Jeux.

Lorenzo Bureau: **Le succès des Jeux repose sur trois grands facteurs: L'organisation technique (service, aménagement, activités), l'aspect touristique (la découverte d'une région) et le succès financier.**

Robert Martin-Béliveau: Mais on en oublie un quatrième, très important: les athlètes.

Les autres facteurs - le tourisme, l'organisation technique et le succès financier - ne doivent pas nous faire oublier que les Jeux doivent être organisés en fonction des participants. Ces derniers sont-ils vraiment mis au premier plan aux Jeux? Je me pose souvent la question.

Christian Poullot: **Je constate qu'aux Jeux il y a deux fêtes bien différentes: celle des administrateurs et des missions et celle des athlètes qui compétitionnent. On n'a pas l'air de se rendre compte que ce sont les participants qui défendent le sport amateur. J'irais même jusqu'à prétendre qu'ils passent ici aux Jeux sans se sentir réellement touchés par cette "fête". Ceux qui ont remporté une médaille se sentent dans le coup. Mais les autres...**

Jean Martin: On est conscient de ces problèmes à la Corporation. Mais il faut prendre pour acquis que les Jeux sont en pleine évolution. En France, les Jeux existent sur papier. Ici, ils fonctionnent, pas toujours idéalement, mais ça marche. C'est sûr que les participants doivent venir aux Jeux avec en tête autre chose que d'aller prendre part à une compétition supplémentaire. Il faudrait que l'athlète sente qu'on s'occupe de lui, que c'est lui le grand responsable et qu'encore les Jeux sont autre chose qu'une course aux médailles. Si un petit gars revient chez lui après les Jeux et qu'il ne peut que raconter sa victoire ou son élimination, c'est pas fort. Les Jeux doivent être plus que ça.

La grave erreur des Jeux, ce serait de tomber dans la compétitionnite, dans la médaillite et la championnite. Il faut continuellement contrôler cette course aux médailles.

Aux Jeux, il n'y a pas d'athlètes de pointe. Il n'y a que des gars et des filles qui veulent s'amuser, se rencontrer et se mesurer. Le reste, c'est notre esprit déformé, l'information déformée qui le fait.

Mais voilà beaucoup d'aspect difficilement conciliables. La grande fête de la jeunesse et la compétition. L'aspect financier et les besoins réels de la population. L'incidence politique et l'incidence sportive. Mais l'important, comme l'a souligné d'ailleurs M. Martin, l'important, c'est que ça marche, que ça évolue. En ayant conscience de cette évolution, les dirigeants des Jeux en corrigeront sûrement les lacunes, on en arrivera sûrement à se pencher plus vers le participant. Comme on en arrivera sûrement aussi à "offrir" les Jeux du Québec à ceux qui ne sont pas sportifs.



(Photos Christian Lambert)

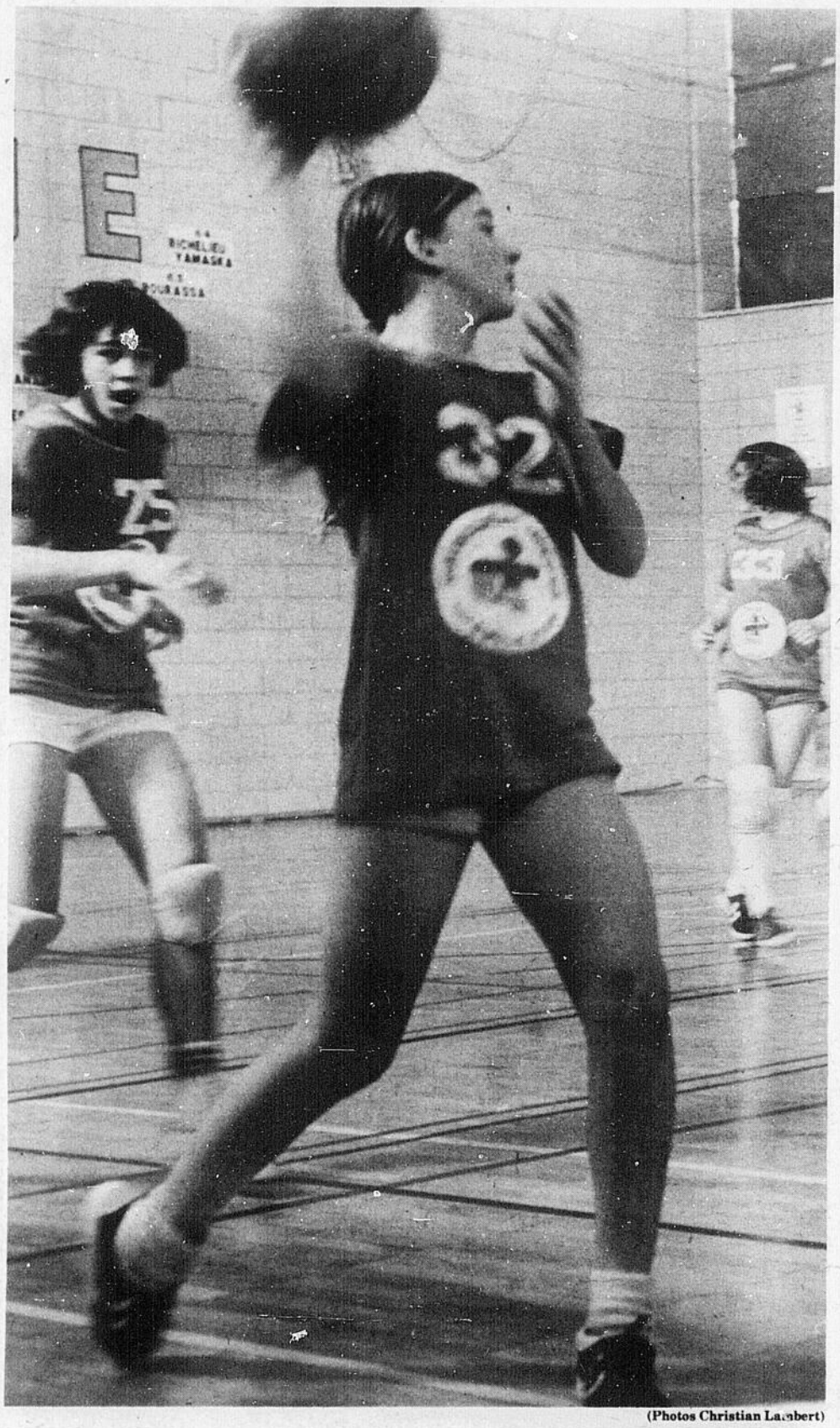
Les Jeux du Québec promis à un avenir culturel

par Christian Lambert

Ce grand rassemblement sportif que sont devenus les Jeux du Québec va dans l'avenir se transformer et devenir un véritable Festival de la jeunesse. Saint-Georges de Beauce marque de fait un tournant dans l'histoire des Jeux: cette organisation bien rodée au niveau des compétitions et des activités sportives montre de graves lacunes au niveau de l'animation culturelle. Jean Martin de la Corporation des Jeux nous dit à ce propos: **"Je rêve de faire voyager en autobus un petit sportif avec un jeune qui n'a aucun goût pour le sport."** C'est-à-dire d'impliquer dans un bain de grande foire culturelle la jeunesse québécoise. Une grande foire où l'on pourrait tout aussi bien participer à des activités telles que le théâtre, la peinture et autres que la course à pied et le volleyball.

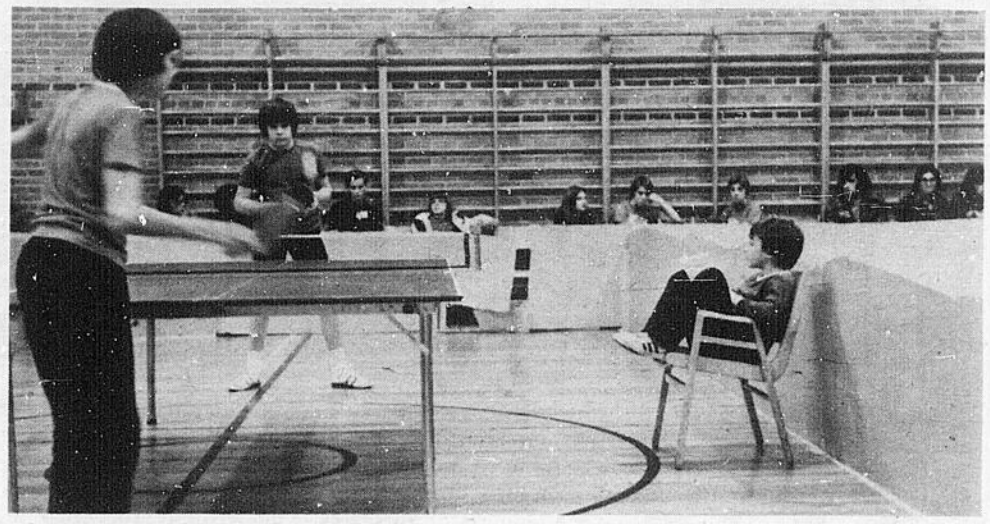
Ce grand projet qu'est cet idéal des Jeux ne peut se faire sans l'appui des fédérations en cause mais c'est là que le bât se blesse.

On ne semble pas apprécier chez les gens du loisir la formule compétitive. La solution réside peut-être en ce que préconise M. Martin: convaincre la population en éduquant les journalistes, que les Jeux ne sont pas et surtout pas qu'une course effrénée aux médailles. C'est d'abord et avant tout un instrument de développement éducatif au Québec. Un instrument que l'on se doit d'utiliser au maximum dans tous ses aspects présents et futurs.

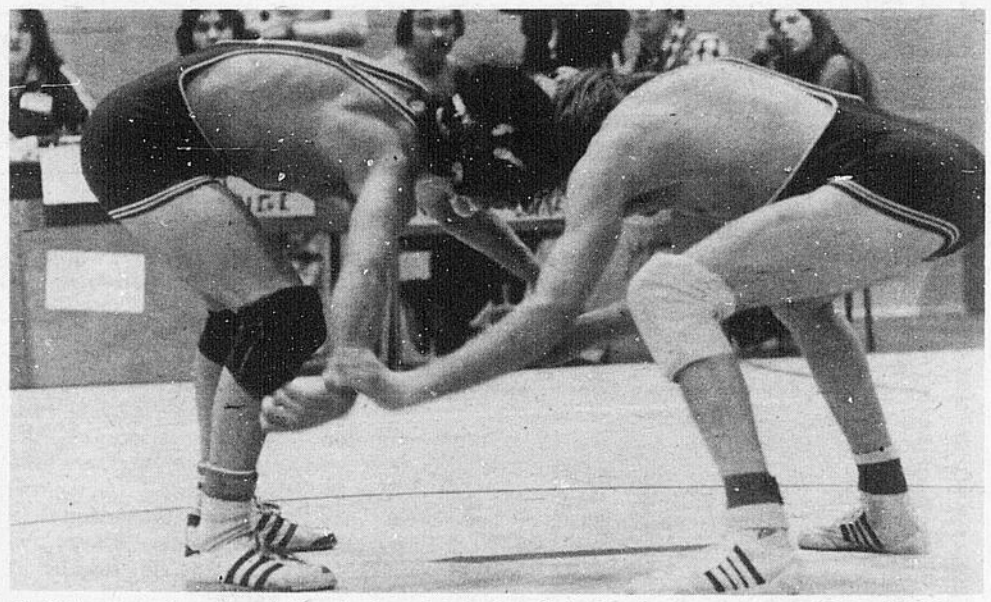


(Photos Christian Lambert)

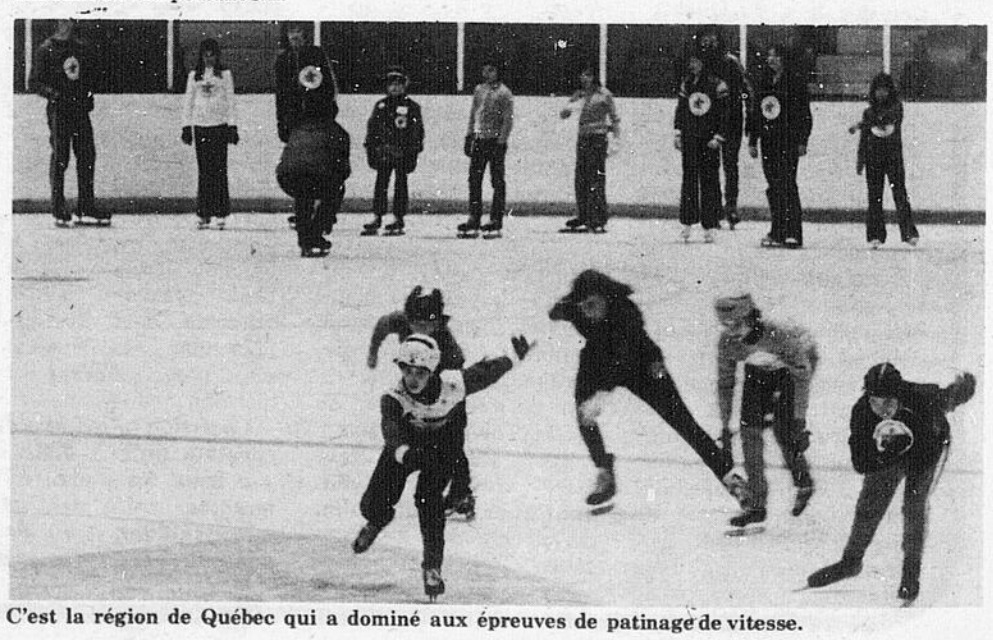
Les compétitions de basket-ball ont mis en présence des équipes inégales aux Jeux du Québec. Certaines parties se sont soldées par des comptes astronomiques comme la victoire de la région de Saint-Louis au compte de 116-4 sur la région de Lanaudière. La région de Saint-Louis devait être ensuite éliminée pour avoir utilisé un substitut inéligible. C'est finalement l'équipe du Sud-Ouest du Québec qui a remporté la palme dans cette compétition. Elle a défait la Mauricie par 41-33.



C'est la région du Sud-Ouest du Québec qui a enlevé la médaille d'or au ping-pong devant la région du Lac-Saint-Jean.



En lutte olympique, les régions de Laval et du Lac Saint-Louis se sont partagé les médailles, chacune en remportant six.



C'est la région de Québec qui a dominé aux épreuves de patinage de vitesse.